CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Extrait de la réunion du vendredi 18 décembre 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures cinquante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Marie-Christine BUNLON a donné pouvoir à M. Patrice MORANÇAIS, Mme Annie CHAMBERRAUD à M. Bertrand LABAR, Mme Catherine DEFEMME à M. Thierry GAILLARD, Mme Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY, Mme Marie-France GALBRUN à M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, Mme Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT et Mme Hélène PILAT à M. Guy MARSALEIX.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Mesdames et messieurs, je voudrais solliciter votre accord pour examiner un rapport supplémentaire qui vous est remis sur table. Il s'agit d'un rapport relatif à RAILCOOP.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous l'ajoutions à l'ordre du jour ?...

Tel n'est pas le cas. Il en est ainsi décidé.

Ces documents sont-ils bien à votre disposition ?... *(Acquiescement général.)*

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

En soutien aux agents des SSIAD : les « oubliés » du Ségur de la Santé

Vœu déposé par Mme Marie-Thérèse VIALLE,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme VIALLE. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que l'ensemble des agents des SSIAD font preuve d'une mobilisation particulière durant cette crise sanitaire liée à la Covid-19, crise qui touche notre pays et qui reste toujours très présente malgré les efforts accomplis ;

« **Considérant** que le versement de la prime Covid fait l'objet d'un certain nombre de modalités d'attribution et de distinctions, en fonction notamment des territoires ou des statuts administratifs des agents ;

« **Considérant** que les agents des SSIAD ne bénéficieront pas de cette prime et que certains établissements sociaux et médico-sociaux étant également exclus de l'accord ;

« **Considérant** que ces agents circulent sur les routes tous les jours par n'importe quel temps, sur un périmètre géographique étendu, qu'ils s'adaptent à toutes les situations d'urgence, qu'ils sont au contact des patients et prennent des risques considérables au vue de la situation sanitaire actuelle ;

« **Considérant** que c'est l'ensemble des personnels de SSIAD qui ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent et qu'il parait alors inconcevable que cette prime soit soumise à de telles conditions de versement visant à évincer certains professionnels ;

« **Considérant** que cette méthode d'attribution est injuste et inégale ;

« **Considérant** que l'octroi d'une prime aux agents des SSIAD constituait un geste minimum de reconnaissance de leur mobilisation et de leurs efforts ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre,**

« **Demande à M. le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN,** de mettre un terme aux conditions de sélection d'octroi de la prime COVID et d'accorder aux personnes des SSIAD la reconnaissance qu'ils méritent. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Situation de la culture et de ses acteurs,
en raison des contraintes sanitaires

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT
au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – La motion d'urgence est ainsi rédigée :

« **Considérant** que les acteurs de la culture avaient déjà subi de plein fouet les premières mesures de confinement du printemps 2020 et qu'ils avaient interpellé les pouvoirs publics sur l'avenir incertain de leur activité, notamment en raison de l'impossibilité de travailler ;

« **Considérant** que les théâtres, les cinémas, les centres culturels, les salles de concert, les musées et l'ensemble des établissements culturels recevant du public sont de nouveau administrativement fermés ;

« **Considérant** que la situation économique, sociale et morale de la culture – événementiel, théâtre, sociétés savantes, etc. – est aujourd'hui catastrophique et que l'avenir de nombreuses associations creusoises et de leurs salariés est nettement compromis, par exemple dans le domaine de la musique et plus généralement dans celui de l'accès à la culture et au lien social en zone rurale ;

« **Considérant** que les pouvoirs publics ont vocation à se rapprocher du secteur associatif et culturel du territoire afin de connaître précisément sa situation financière et ses besoins concrets de court et de moyen terme ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse** de recevoir avec la DRAC l'ensemble des associations et structures culturelles et socio-culturelles du département afin de faire un point précis de leur situation et de mettre en œuvre un accompagnement sur-mesure et adapté aux difficultés de ce secteur en très grande souffrance en raison des mesures administratives imposées par la puissance publique. »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Pour la culture

Vœu présenté par Mme Valérie SIMONET,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme LA PRESIDENTE. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que beaucoup d'efforts ont été fait, de la part des musées, cinémas, théâtres, scènes nationales, en Creuse, afin de mettre en place des mesures pour respecter les règles de sécurité sanitaire liées à la Covid-19 afin de permettre leurs réouvertures ;

« **Considérant** que se réorienter devient aussi « essentiel » que l'accès à d'autres services et commerces ;

« **Considérant** également les pertes financières que subissent les collectivités qui portent ces structures culturelles ;

« **Considérant** que nous devons revendiquer un accès à la Culture pour tous, d'autant plus dans les territoires ruraux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande** à Mme la ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, de surseoir à la fermeture des lieux de diffusion culturelle. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Relance du secteur de l'élevage bovin en France

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET
au nom du Groupe de la Majorité

M. SIMONNET. – La motion se lit ainsi :

« Depuis plusieurs années, la filière bovine française est plongée dans un marasme économique liés aux difficultés structurelles du modèle économique des exploitations agricoles vient s'ajouter des difficultés conjoncturelles.

« La crise sanitaire vient amplifier cette situation. A cela s'ajoutent les enjeux géopolitiques en Europe et dans le monde, telle que la crise diplomatique entre la France et la Turquie qui a des conséquences désastreuses sur nos exportations et plus particulièrement sur celles des bovins. C'est une crise grave qui frappe les producteurs creusois.

« Depuis le mois de juillet, le prix du broutard a perdu 42 centimes du kilo vif, ce qui représente 150 € par animal, soit une perte de 30 % de revenu annuel déjà extrêmement bas. Paradoxalement, le marché italien ne connait pas de crise majeure, d'après les indicateurs ministériels, les exports français vers l'Italie sont stables pour l'année 2020. Et pourtant les cours bovins du maigre et de la viande sont à l'agonie.

« La loi sur les Etats généraux de l'alimentation montre toute son inefficacité et son incapacité à garantir des prix rémunérateurs pour les éleveurs.

« La filière de l'élevage est désorganisée et incapable d'apporter des solutions efficaces et rapides.

« Parce qu'il en va de la survie de plusieurs millions d'emplois dans le secteur agricole, de l'existence même des territoires ruraux, de son modèle économique et social, de ses paysages façonnés par l'agriculture, de son attractivité,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le Président de la République** de mettre en place urgemment un plan Marshall pour sauver l'élevage bovin français. »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Revalorisation des retraites agricoles

Vœu présentée par M. Nicolas SIMONNET
au nom du Groupe de la Majorité

M. SIMONNET. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que le contexte de pandémie actuel lié à la Covid-19 ne doit pas faire écran à des mesures qui ont été prises et décidées et qu'il est essentiel qu'elles soient mises en application dans les délais prévus ;

« **Considérant** que les retraités agricoles ont travaillé et cotisé toute leur vie durant, pour espérer avoir une retraite décente ;

« **Considérant** que les montants des retraites des agriculteurs sont les plus bas de toute la société notamment les retraites des femmes, qui est de 570 € par mois ;

« **Considérant** que le coût de la vie augmente et qu'il est nécessaire de protéger et d'assurer un minimum vital à chaque individu à travers notamment de mesures d'ajustements régulières au niveau des retraites ;

« **Considérant** également que le Parlement a validé la proposition de loi permettant une réévaluation des retraites agricoles de 75 % à 85 % du SMIC qui devait être appliquée au 1er janvier 2021 ;

« **Considérant** que cette date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2021 a été différée au 1er janvier 2022 sans concertation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE,** de mettre un terme à ce report et de revaloriser comme prévu, les retraites agricoles au 1er janvier 2021 et, si cela ne peut se produire, le plus rapidement possible avant la fin de l'année 2021.

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Pour un plan de relance et de soutien à l'agriculture creusoise

Motion d'urgence présentée par Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que la baisse des cours de la viande bovine sur les différentes catégories d'animaux, l'augmentation des charges d'exploitation et l'effondrement des exportations, notamment vers l'Italie, impactent violemment l'économie agricole de notre département, ainsi placée dans une situation dramatique ;

« **Considérant** qu'il n'y a eu que 25 installations en agriculture l'an dernier dans la Creuse, contre 60 en 2018, et que le bilan pour 2020 s'annonce désastreux ; que d'ici dix ans, si cette spirale devait se poursuivre, 50 % des emplois agricoles de la Creuse disparaîtraient, accentuant la chute démographique, le vieillissement et l'appauvrissement de notre département ;

« **Considérant** que les Etats Généraux de l'alimentation et notamment la loi EGALIM avaient suscité de vifs espoirs d'un meilleur équilibre des relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, attentes toutes déçues ;

« **Considérant** que la filière bovine est en grand danger, que cette situation très dégradée était pour une bonne part anticipable, que la détresse des agriculteurs est grande face à une conjoncture économique qui ne cesse de se détériorer, sans perspectives positives à même de conforter l'installation de jeunes agriculteurs ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à Mme la Préfète de la Creuse** qu'un plan de relance de l'agriculture creusoise et de soutien à l'élevage extensif de qualité soit mis en œuvre dès 2021 par l'Etat, dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan de relance de l'économie et d'une adaptation à la crise des orientations du Plan Particulier pour la Creuse.

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Pour conserver les dessertes en gare de LA SOUTERRAINE
sur la ligne POLT

Vœu présenté par Jérémie SAUTY
au nom du Groupe de la Majorité

M. SAUTY. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que plus de 3,5 millions d'usagers empruntent la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT, et que cette ligne constitue une réponse efficace au défi de la transition écologique et du développement économique de notre département ;

« **Considérant** que la desserte ferroviaire de la ligne POLT a été fortement impactée dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, conformément aux directives de l'Etat ;

« **Considérant** que la quasi-totalité des trains en provenance ou à destination de Paris avec arrêt en gare de LA SOUTERRAINE ont été supprimés durant ce second confinement ;

« **Considérant** que cette période extraordinaire ne doit pas augurer une réduction des dessertes ferroviaires de notre département, y compris dans le contexte de régénération des infrastructures de la ligne POLT pour lequel l'Etat s'est engagé à investir 1,6 milliard d'euros ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée Plénière, le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué chargé des Transports,** de veiller à ce que la SNCF conserve un maximum d'arrêts en gare de LA SOUTERRAINE sur les trajets de la ligne POLT. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Pour le rétablissement d'un service public ferroviaire de qualité
sur la ligne ferroviaire POLT *via* LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN et Isabelle PENICAUD
au nom du Groupe de la Gauche

Mme PENICAUD. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« La nécessité d'une mobilité améliorée pour les citoyens qui vivent dans les territoires ruraux ainsi que pour le développement économique de l'ensemble des départements traversés par la ligne POLT, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, est une évidence qu'il faut malheureusement rappeler. Supprimer les lignes ou les dessertes n'est pas la seule menace pour les zones rurales : il peut y avoir des rails, avec des trains roulants régulièrement, mais qui, du jour au lendemain, ne s'arrêtent plus.

« Le train traverse les espaces pour relier les métropoles. Mais les espaces considérés comme « intermédiaires » sont de plus en plus exclus du service public ferroviaire. Pire encore, les arrêts dans certaines gares dites intermédiaires peuvent être supprimés sans préavis. Les seuls arrêts maintenus sont incompatibles avec les temps de la vie sociale, et les correspondances ne sont pas prévues pour acheminer les personnes de leur lieu de vie à un lieu de travail régulier ou ponctuel.

« Cette situation est, depuis plusieurs mois, celle que connaissent les usagers de la gare de LA SOUTERRAINE. A de soudaines annulations de train se sont ajoutés des incidents techniques qui transforment parfois le voyage à Paris, ou le retour dans la Creuse, en véritable épopée.

« **Considérant** la dégradation du service public ferroviaire sur la ligne POLT, notamment s'agissant des liaisons Intercités et TER supprimées ou dé-coordonnées sans préavis au détriment des usagers de la gare de LA SOUTERRAINE, auxquelles s'ajoutent des incidents techniques à répétition,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le ministre délégué chargé des Transports** que le fonctionnement régulier et les dessertes de la ligne POLT en gare de LA SOUTERRAINE soient rétablis et que les nombreux incidents ou dysfonctionnements qui caractérisent cette ligne depuis plusieurs mois au détriment de la continuité du service public et de l'attractivité du département de la Creuse fassent l'objet d'un audit approfondi. »

(Cette motion est renvoyée devant la quatrième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux membres des commissions de se réunir lors d'une pause pour en délibérer.

DISCOURS DE LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs, quelle année particulière aura été cette année 2020 ! Bon nombre de nos habitudes ont été bouleversées alors que nous n'y étions certainement pas préparés. Unie, la nation a tâché de faire face à cette crise sanitaire que nul n'imaginait aussi durable, comme nous ne pouvons que le constater aujourd'hui : une première vague et un confinement quasi-total au printemps, une seconde vague et un confinement partiel mais qui a cependant fait perdurer des règles, nous réduisant à un périmètre de vie très restreint. Aussi, alors que nous nous apprêtons à célébrer ces fêtes de fin d'année, quel goût d'amertume auront-elles ? Pas plus de six personnes, être rentré chez soi à 20 heures, pas de spectacle, ni de

cinéma, ni de restaurant… Et nous sommes déjà tous conscients qu'une troisième vague va déferler sur le pays.

C'est dans ce contexte très morose que nous ouvrons ensemble notre séance plénière consacrée au débat d'orientations budgétaires pour l'année à venir.

Les conditions sanitaires, vous l'aurez compris, chers collègues, ne nous permettaient pas aujourd'hui de nous réunir dans la salle des Plénières de l'Hôtel du Département. Si ici, dans cette salle de la Maison de l'Economie, l'espace est certes suffisamment vaste, cela ne doit pas nous faire oublier le respect de tous les gestes barrières indispensables. Si la séance se déroule en présentiel pour nous éviter la tenue en visioconférence, la salle n'est pas ouverte au public. Toutefois, cette plénière est retransmise en direct sur le site internet du Conseil départemental.

Je remercie les services de notre collectivité qui ? depuis mars dernier, se sont engagés à mettre en place les outils nécessaires au maintien du fonctionnement de nos instances démocratiques dans des conditions adéquates. Merci également aux élus qui se sont pliés à l'exercice, parfois peu aisé des « visios » pour nos commissions permanentes et autres réunions de travail.

Le télétravail a été pratiqué à une échelle jamais égalée. Nous en avons mesuré tout l'intérêt mais, pour autant, restons vigilants aux risques qu'il peut présenter. L'accélération du processus d'équipement des agents a été l'un de nos principaux enjeux dès la rentrée 2020. Le service de la Direction des Usages du Numérique s'est particulièrement engagé, depuis l'automne, à potentialiser le travail déjà réalisé au printemps. Dès octobre, nous étions passés d'un peu moins de 300 télétravailleurs équipés à plus de 400. Nous verrons aujourd'hui dans quel cadre nouveau la pratique du télétravail serait expérimentée pour les six mois à venir. De ce cadre, nous pourrions modifier la charte établie jusqu'à présent.

Le télétravail permet aussi, dans certains cas, de renforcer l'attractivité et la fidélisation des agents qui peuvent ainsi, plus aisément, conjuguer leur travail, leur vie familiale et gagner un temps de transport chronophage.

Toutefois, dans le contexte actuel, le télétravail, c'est avant tout permettre une continuité de service public pour nos usagers.

Le télétravail, c'est aussi garantir pour un certain nombre de nos agents, dont ceux qui sont les plus fragiles ou ceux qui travaillent dans des *open-spaces*, plus de sécurité dans le cadre de leurs missions.

Le télétravail, c'est aussi ce que nous demandait de mettre en application le Premier ministre le jeudi 29 octobre. C'est à partir de ce moment-là que certains de nos agents ont dû quitter leur poste, empêchés par les risques qu'ils prendraient. Je pense tout particulièrement à ceux qui travaillent dans les collèges, au contact des jeunes.

Pour ceux qui sont restés en présentiel dans les services ou au Parc, dans les UTT, les centres d'exploitation, les UTAS, je tiens à saluer les efforts qui ont été réalisés, le sérieux de leur comportement. Si, à ce jour, nous n'avons eu que dix-sept agents testés positifs depuis le début de la crise, probablement lors de contaminations dans la sphère privée, l'application des mesures barrières en interne a été respectée et très efficace.

Je remercie M. le Directeur général des services, ses directeurs généraux adjoints, nos directeurs et, tout particulièrement, le service des Ressources humaines et sa cellule de médecine préventive au travail, qui ont œuvré chaque jour pour accompagner au mieux nos agents dans cette seconde période de semi-confinement. Je remercie également les représentants de nos organisations syndicales qui ont de nouveau été très présents dans la cellule de veille interne et qui n'ont pas manqué de faire le lien avec les problématiques nouvelles rencontrées lors de cette seconde phase.

Si les services ont continué à remplir leur mission, je sais que les Conseillers départementaux, les vice-présidents notamment, ont été présents et, comme vous le constatez au travers des rapports importants qui vous sont présentés aujourd'hui – d'autres le seront en février prochain –, tous ont poursuivi le travail engagé.

Parmi ceux qui méritent d'être mis au premier plan aujourd'hui, je mettrai l'accent sur le Schéma de protection de l'enfance. Ce travail conséquent a mobilisé sous la houlette de Sophie QUERIAUD et Patrice MORANÇAIS nos équipes de la Direction Enfance Famille Jeunesse, de la protection maternelle et infantile, la PMI, de l'aide sociale à l'enfance, l'ASE, nos assistants familiaux, des jeunes mineurs protégés et tous nos partenaires institutionnels : la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la DDCSPP, la Caisse d'allocation familiales, la CAF, la Mutualité sociale agricole, la MSA, la Protection judiciaire de la jeunesse, la PJJ, etc. Je veux saluer aussi l'implication du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille, le CDEF, qui, comme vous le savez, d'un établissement public autonome à personnalité morale intégrera, au 1er janvier prochain, le Conseil départemental en tant que service.

Dans ce Schéma de protection de l'enfance, quatre grands axes sont déclinés : mieux coopérer pour les enfants ; renforcer les mesures de prévention autour de l'enfance en danger ; mieux accueillir et mieux protéger ; et sécuriser le parcours de l'enfant en veillant à l'autonomiser.

Accompagner les plus fragiles, c'est aussi poursuivre l'effort que nous faisons pour donner plus de chances à ceux qui sont éloignés de l'emploi. Après avoir il y a quelques mois écrit notre déclinaison départementale du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi, il vous est proposé aujourd'hui de valider notre Plan d'action pour l'emploi à destination des bénéficiaires du RSA. Ce seront 630 000 € qui seront mobilisés pour renforcer les parcours emploi compétences, les contrats initiative emploi et les contrats de professionnalisation. Nous lancerons également un appel à projets pour créer une coopérative d'activité et d'emploi. La CPME se propose d'être l'un de nos partenaires privilégiés dans la promotion de ces actions et l'utilisation de notre nouvelle plateforme JOB23.

Je l'évoquerai lors de l'examen du document d'orientations budgétaires, mais la crise économique et sociale qui est en train de frapper notre pays et notre département, nous réinterroge sur les questions de pauvreté et d'accès à l'emploi.

Je me suis exprimée à la demande de la presse, ainsi que l'ont fait d'autres élus creusois dont notre collègue M. LEJEUNE, sur le sujet qui revient dans le débat public : celui d'un revenu universel, débat à nouveau ouvert à l'Assemblée nationale, par la députée Valérie PETIT, le 23 octobre dernier. Nous savons également que certains Départements ont engagé

des démarches auprès de la ministre Jacqueline GOURAULT dans le cadre de la loi 3D pour étudier les conditions d'un retour à l'Etat du versement des allocations de RSA.

La question se pose clairement à notre Collectivité : alors que l'augmentation annoncée du nombre de bénéficiaires ne manquera pas d'impacter le montant de la dépense, nous savons que le reste à charge pour le Conseil départemental de la Creuse ne fait que croître. Il me semblerait plus pertinent, dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, que, déchargés du poids croissant de la dépense, on nous octroie en échange plus de moyens pour mener des actions d'insertion adaptées aux problématiques de la Creuse.

Comme nous l'avons constaté en septembre avec la décision modificative n° 2 et aujourd'hui avec la décision modificative n° 3, des crédits supplémentaires nécessaires au paiement de nouvelles dépenses sociales doivent être mobilisés. Le contexte extrêmement évolutif au cours de l'année 2020 a été le marqueur de nouvelles tendances en termes de gestion et de prévision budgétaire des Conseils départementaux. C'est dans ce contexte que nous avons tâché de vous présenter de la façon la plus réaliste possible, je puis vous l'assurer, ce que seraient les grandes tendances budgétaires pour l'année 2021.

Nous pouvons cependant, et fort heureusement, compter sur une capacité financière restaurée, attestée par des indicateurs financiers qui se sont améliorés depuis cinq ans. Malgré une stagnation évidente de nos recettes à venir déjà très préoccupante, cela nous permettrait de faire face à nos dépenses obligatoires, celles qui sont affectées aux rémunérations de nos agents, aux politiques de solidarité et autres ainsi qu'à nos projets. Nous pourrions, en 2021 encore, maintenir des investissements hors remboursement du capital de la dette, à hauteur de 21 à 22 M€.

Pour parler de recettes, nous sommes actuellement dans une phase assez complexe de négociations dans le cadre du futur contrat de plan Etat-Région, CPER, qui se décline finalement pour l'instant dans un plan de relance 2021-2022 et un avenant mobilité au CPER 2015-2020. La recherche de financements et crédits d'investissement est primordiale pour nous. Cependant, alors qu'on nous avait demandé de faire remonter nos projets vers le Conseil régional et la Préfecture de Région, nous venons d'apprendre que le Premier ministre a signé un Plan de relance départemental spécifique en Charente-Maritime ! Il aurait été proposé la même chose à la Gironde. Nous pouvons donc en déduire que l'enveloppe de DSID, dédiée aux douze Départements de Nouvelle-Aquitaine, annoncée à hauteur de 34 M€, serait déjà bien entamée, sans en connaître les critères de répartition pour les autres Départements !

Est-ce encore une règle du jeu modifiée en catimini ? Nous n'avons jamais connu une telle façon de travailler, d'autant, je tiens à le souligner devant vous, que nous avions proposé des projets s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.

Pour compléter notre analyse, un autre point sur lequel je veux mettre l'accent est l'effet déjà visible des conséquences de la perte du foncier bâti. Sans augmentation du taux, la seule évolution des bases nous avait apporté plus de 670 000 € en 2019. Dire que la compensation du foncier bâti se fera par une part équivalente de TVA est une vaste fumisterie ! Nous perdrons mécaniquement plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année.

Les autres recettes, nous le verrons, n'évolueront pas non plus. Les fonds de compensation sont remis en cause chaque fois qu'un projet de loi de finances est discuté. Quant au Fonds de péréquation horizontale entre les Départements, vous pouvez imaginer qu'il a été

fortement questionné par les Départements contributeurs cette année, ces derniers argumentant, à juste titre, sur la baisse importante de recettes de DMTO qu'ils ont connue en 2020.

La loi de finances 2021 crante encore ce fonds de péréquation pour l'année à venir. Il représente pour nous près de 6 M€. A ce propos, lorsque j'entends parfois avec circonspection dire que nous aurions trop d'excédent budgétaire, je vous laisse imaginer ce qu'il se passerait si, demain, ces 6 M€ nous étaient repris. Voyez de combien notre capacité d'autofinancement en serait réduite et de combien nos investissements pourraient s'en voir diminués. Je vous rappelle les chiffres, 21 à 22 M€ auxquels vous retirez ces 6 M€ pour voir ce seraient les investissements du Conseil départemental de la Creuse – et derrière, la commande publique pour l'économie et les entreprises locales.

Je vous rappelle également que notre excédent budgétaire – heureusement que nous en avions un ! – nous a permis d'être très réactifs au cours de cette crise. Nous sommes venus en soutien des intercommunalités et des communes grâce à l'avenant Boost'Ter, pour 1,5 M€. Nous avons également été un soutien direct de l'économie locale, par l'accroissement de notre commande publique dès juillet, à hauteur d'1,4 M€. Nous n'avons rien inventé, nous avons pu le faire parce que nous disposions de ces excédents mobilisables.

Dans le document d'orientation budgétaires, vous avez pu constater qu'il est prévu des dépenses de solidarité à la hausse, des dépenses conjoncturelles ou pas – nous le mesurerons en 2021et dans les années à venir. Dire précisément sur quels volumes et quelle durée, cela me semble bien ardu mais nous nous efforcerons d'ici au budget qui vous sera présenté en février d'être le plus proches possible d'une réalité que je veux qualifier de complexe à anticiper. Je salue le travail de la Direction des finances et du budget, qui s'y attèle fermement.

Pour autant, j'espère que la lecture du rapport de développement durable qui s'attache à présenter les actions de notre Conseil départemental dans leurs finalités de cohésion sociale, de solidarité, de recherche d'épanouissement des êtres humains, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources aura retenu toute votre attention. Tout comme le diagnostic d'évaluation du précédent plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, document préparatoire à l'élaboration du nouveau plan 2020-2027, qui a été salué et qui a reçu un avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine. Une approbation unanime a été le résultat du vote lors du comité consultatif de la réserve. Il a été souligné l'intérêt écologique majeur de ce site, dans sa gestion piscicole, sa qualité paysagère, en en faisant un *hot spot* majeur de biodiversité pour la région Nouvelle Aquitaine.

Vous aurez aussi pris connaissance du rapport d'égalité femmes-hommes. Je vous en laisserai faire e commentaire.

Mais avant de vous laisser vous exprimer, chers collègues, je veux terminer par quelques mots de félicitations et de remerciements.

Mes plus républicaines salutations à nos collègues, MM. JEANSANNETAS et LOZACH, réélus au sein de la Haute-Assemblée. Le Conseil départemental compte sur nos parlementaires, élus locaux de GUERET et de BOURGANEUF, pour défendre les intérêts de La Creuse.

Je voulais saluer le travail engagé de Mme Sophie QUERIAUD qui occupe pour quelques jours encore le poste de Directrice générale adjointe et qui a candidaté avec succès à la direction de l'ADAPEI en Creuse. Merci, Madame, pour ce que vous nous avez apporté !

Je veux aussi saluer l'arrivée de deux nouveaux chefs d'UTT : l'une à AUBUSSON, Mme Dominique PHILIPPE ; l'autre à BOUSSAC, M. Sébastien JEANNOT. Je ne peux manquer de remercier chaleureusement M. Jean-Michel BLOIS qui a brillamment assuré l'intérim dans l'attente de ce dernier recrutement. Son travail a été régulièrement salué par les élus locaux.

Nous souhaitons la bienvenue, dans quelques jours, à une nouvelle Directrice de la Scène nationale d'AUBUSSON, Christine MALLARD, et remercions encore une fois l'investissement de son prédécesseur, Gérard BONNO.

Enfin, permettez-moi de rappeler quelques mots de l'ancien Président de la République, Valéry GISCARD D'ESTAING : « *Qui que vous soyez, inconnu ou célèbre, faible ou puissant, vous détenez une part égale du destin de notre pays* ». Mes chers collègues, nous pouvons dire que chaque Creusois détient une part égale du destin de notre département. N'est-il pas de notre engagement politique de leur permettre d'écrire le meilleur de leur destin ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, à mon tour de féliciter les deux Sénateurs sortants pour leur réélection et de saluer également, de façon républicaine, vos deux vice-présidents battus qui pourtant – ou pour cette raison – n'avaient revendiqué qu'une seule étiquette, celle de la majorité départementale.

La séance qui s'ouvre est placée sous le signe des finances puisque l'un des rapports les plus importants qui nous occupe aujourd'hui concerne le débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Durant votre mandat, les Creusois auront été victimes d'une triple peine : augmentation d'impôts, augmentation de la dette, et chute des investissements. Mais c'est sans doute à cause des gouvernements successifs ou de la majorité d'il y a six ans !

Augmentation des impôts puisqu'entre 2015 et 2020, la recette fiscale sera passée de 21 M€ à 27,5 M€, et pas du tout à cause seulement de l'effet base, mais bien à cause de l'augmentation du taux.

Augmentation de la dette dont l'encours dépasse désormais 100 M€. Nous y reviendrons lors de l'examen du DOB.

Chute des investissements enfin, puisque si l'on compare la période 2010-2015 à celle qui a suivi, le différentiel est de moins de 36 M€ sur cinq ans.

Nous ne dirons pas que vous avez mal géré. Vous avez, en réalité, navigué au gré des dotations d'Etat, sans cap. Je ne vous ferai pas l'injure de répéter pour la énième fois le l'absence de cap, d'objectif et d'ambition, dont nous avons eu déjà si souvent l'occasion de nous plaindre. Nous ne savons pas si les élections départementales auront lieu en mars 2021 – sans doute pas –, en juin ou plus tard. Toutefois, l'heure du bilan approche et, avant toute

chose puisque j'évoque les élections, nous voulons très simplement, très sincèrement et dans la plus grande clarté, vous dire que nous serons très attentifs à ce que le contribuable creusois ne paie pas votre campagne électorale. Nous serons extrêmement vigilants à ce que les tables rondes qui doivent être organisées par la coûteuse agence Bastille sur l'attractivité, remises à plus tard en raison de la pandémie, se tiennent bien avant la période électorale. Il ne manquerait plus qu'il y ait un mélange des genres alors que nous trouvons déjà la dépense trop élevée... mais c'est sans doute que tout augmente : en 1789, la prise de la Bastille était gratuite ; cette année, Bastille coûte 121 000 € ! Cela nous semble d'autant plus élevé si c'est pour nous proposer des formules tape-à-l'œil, sonnant comme des coquilles vides, telles « un territoire qui reconnecte », « un territoire apaisé comme dans sa propre famille » ou, je cite une dernière fois, « le Département de tous les possibles » : 121 000 € contre de telles formules creuses, cela suffit !

Si le recours à une agence privée constitue, à nos yeux, un gaspillage d'argent public, comme tant d'autres recours à des cabinets privés dénoncés à maintes reprises dans cette Assemblée, l'attractivité comme l'accueil est bien la part de toutes les batailles à mener, au risque de décrocher durablement. Mais, pour cela, un travail de prospective est indispensable.

Qui ne se souvient de l'excellent « Limousin 2017 », lancé par Robert SAVY, alors Président de Région ? Etablir un diagnostic, définir des priorités et des instruments d'évaluation, prévoir des bilans d'étape sont autant d'outils qui permettent de guider l'action publique et de rédiger un projet de territoire, même quand on a perdu la compétence économique, comme c'est le cas pour les Conseils départementaux depuis la loi NOTRe. Quelqu'un, respecté par tous aujourd'hui, je pense, n'a-t-il pas écrit que gouverner, c'est prévoir ? Même si l'on considère que tout cela est une vue de l'esprit, une chimère, nous n'avons pas ici d'autre choix que de nous projeter au risque d'être totalement démunis demain.

Ainsi, il paraît nécessaire de créer, comme dans d'autres Départements, un service Prospective. Nous ne pouvons pas naviguer au seul gré des opportunités et des appels à projets. Il faut tenter de tracer des perspectives au long terme et considérer les moyens afférents, même si, nous le savons, les nôtres sont modestes. Pourquoi ne pas créer, comme dans les Yvelines, par exemple, un conseil d'analyse et de prospective ou s'inspirer du Conseil de Provence mis en œuvre dans les Bouches-du-Rhône ? En réalité, peu importe la forme, mais retenons la méthode, qui oblige à voir loin et à consulter population et experts. Parions sur l'intelligence collective à partir d'une démarche participative, afin notamment de dresser un état des lieux, d'identifier les problèmes et de définir des pistes d'action pour améliorer le quotidien des Creusois. Cette démarche participative présente au moins deux vertus, celle d'être peu coûteuse et celle d'associer les habitants à l'élaboration de politiques. Osons des pratiques différentes ! Les citoyens ne veulent plus seulement que l'on décide pour eux, ils veulent également que l'on décide avec eux.

Parallèlement, les développements durable et numérique peuvent être déclinés dans toutes nos politiques. L'accueil doit donc devenir notre obsession. Pour ce faire, le Département puisqu'il est peu peuplé peut faciliter la mise en relation les futurs arrivants et les professionnels. Sans doute faut-il réfléchir à la mise en œuvre de séjours Découverte permettant aux personnes susceptibles de venir habiter chez nous de rencontrer les employeurs potentiels, souvent à la recherche de main-d'œuvre dans notre département.

Par ailleurs, chacun s'accorde à dire que la crise sociale liée à la Covid-19 est pour demain. D'ailleurs, vous écrivez vous-même, madame la Présidente, dans l'éditorial du livret

sur le DOB – je vous cite : « Pour 2021, il faut nous préparer à assumer les conséquences de la crise économique et sociale qui s'annonce dans la gestion publique dont nous avons les compétences. » Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous, mais *quid* des actions prévues pour faire face à cette crise redoutée, à juste titre ? Nous aimerions connaître quelles sont les mesures que vous avez anticipées, les moyens que vous souhaitez dégager, surtout en matière de protection sociale puisque c'est le cœur de métier d'un Conseil départemental. Comme le budget demeure contraint, cela nous permettrait enfin de savoir quelles seraient vos priorités en matière d'action sociale, quel est votre plan d'urgence pour soutenir les Creusois les plus fragiles face à cette triple crise sanitaire, économique et sociale. La collectivité se doit de répondre aux souffrances du pays, à la hausse des inégalités et de la précarité. Quelle réponse apportez-vous à nos jeunes, premiers touchés par les effets de la crise ? Voulez-vous, par exemple, vous inspirer ou vous adosser au plan de rebond pour la jeunesse lancé par la Région ?

Là encore, il y a un grand profit à regarder ce qui se passe dans d'autres Départements. Prenons l'exemple du Conseil départemental de l'Aude, qui n'est pas l'un des plus riches de France. Il a mis en place un plan d'urgence, témoignant ainsi que la collectivité départementale est bien le chef de file des solidarités humaines. Six mesures exceptionnelles ont été établies. Elles ne représentent pas nécessairement une dépense inconsidérée si j'en crois au moins deux exemples : un dispositif d'écoute et de soutien des personnes isolées et une convention avec les consulaires. Pour ce qui concerne les mesures qui coûtent davantage – et je pense précisément à leur coup de pouce aux collégiens boursiers –, nous préférons, quant à nous, en cette période de crise qui s'amorce, attribuer plus à ceux qui seront dans le besoin que de gaspiller, par exemple, 13 500 € pour un cabinet privé appelé « Les Sommets des dirigeants » – excusez du peu ! – chargé de ressourcer vos cadres, ou les 40 000 € consacrés à une étude de positionnement marketing.

La crise nous oblige, madame la Présidente ! Le temps des priorités est venu. On ne peut prétendre, à raison, que le Conseil départemental est indispensable parce qu'il est l'amortisseur des crises sociales et, dans le même temps, ne rien prévoir quand ces crises s'amorcent.

Dans un tout autre domaine, lors de cette séance, nous examinerons le rapport sur le développement durable. En cette matière également, les efforts doivent être bien plus importants pour permettre de lutter contre le changement climatique. Préserver la biodiversité, assurer la solidarité, valoriser des modes de production et de consommation responsables, il n'est pas de petites responsabilités en ces domaines. Nos collectivités doivent prendre toute leur place dans la lutte contre le réchauffement climatique. Une brochure, même en papier glacé, ne suffira pas à l'affaire. Les faibles marges de manœuvre financières n'interdisent pas de réfléchir au développement des énergies renouvelables, à l'isolation des passoires thermiques, à la préservation de la ressource en eau, à une politique d'achat responsable, etc.

Plus qu'un contrat, il nous faut une véritable feuille de route pour le développement durable. Soyons concrets, ne restons pas dans l'invocation. Mesurons, par exemple, le bilan carbone de notre collectivité, avant de définir des objectifs en interne et écrivons un Schéma départemental de transition énergie climat, voire un Plan écoresponsabilité de l'administration ou encore un Plan de déplacement des agents. Bref, le Conseil départemental sera crédible dans ce domaine si lui-même est exemplaire dans ses pratiques, car c'est en étant exemplaires et innovants que les Conseils départementaux feront valoir la nécessité de leur existence.

Depuis 1940, il est question de réduire le nombre de Départements, voire de les supprimer. Le gouvernement FILLON s'était fixé l'objectif de la disparition des Départements en dix ans, avant de faire machine arrière. Puis, vinrent les rapports BALLADUR, WARSMANN, le Comité pour la réforme des collectivités locales, les propositions de Manuel VALLS, etc. Il était reproché aux Départements de ne pas avoir la taille critique pour mettre en œuvre une politique de développement local. Il régnait alors une sorte de darwinisme territorial inéluctable qui avait prévu la disparition des Conseils départementaux.

Mais qui osera désormais remettre en cause l'idée selon laquelle le Département en zone rurale est bien le bon échelon de proximité, surtout en période de crise, qu'il est le bon échelon entre grandes Régions et petites Communautés de communes et Communes. Désormais, puisque la loi sur la différenciation des territoires est en passe d'être votée, il conviendrait peut-être que, pour une quinzaine de Départements très ruraux, l'Etat les conforte par une meilleure péréquation. Finalement, la bonne réforme territoriale n'est sans doute pas celle qui regarde la France comme uniforme et établit des modifications valant pour tous les territoires – à part la Corse, bien sûr !

Ainsi, si avec la loi NOTRe, nul n'est venu contester le Conseil départemental comme garant des solidarités sociales, il existe encore un effort à faire pour les solidarités territoriales en zone rurale. La France n'a plus besoin d'être administrée de façon uniforme de LILLE à PERPIGNAN. Il n'y a là aucun risque pour la fameuse République une et indivisible. Au contraire, c'est la faiblesse des territoires les plus fragiles qui menace le pacte républicain. En résumé, la loi NOTRe a consolidé les Régions. Nous, Creusois, nous n'avons pas à nous plaindre, car je constate, par exemple, l'effort considérable de la Nouvelle-Aquitaine au bénéfice du lycée des métiers du bâtiment et une Région qui a à sa tête un Alain ROUSSET qui possède une vraie vision pour son territoire. Je pourrais également choisir l'exemple de Vassivière où, enfin, le volet assainissement sort de l'oubli. Les premiers travaux doivent débuter en septembre 2021 et, grâce à l'engagement de la Région qui copilote le syndicat l'apport des communes riveraines ne sera que de 3 % des dépenses, qui s'élèveront au total à 8,20 M€.

Les Conseils départementaux doivent bénéficier prioritairement de la différenciation annoncée, des pouvoirs de dérogation accordés aux préfets, des possibilités d'expérimentation. Pour être concrets, peut-être pourrions-nous réfléchir ici, comme d'autres, à la mise en œuvre d'une agence départementale des solidarités, sorte de guichet unique pour les usagers, souvent perdus dans les méandres des dispositifs d'aide et des organismes, comme c'est également le cas dans le domaine de l'emploi. Nous en avions parlé ensemble en Commission Permanente la semaine dernière.

Quoi qu'il en soit, la différenciation peut marquer une nouvelle étape bénéfique de la décentralisation, si elle ne s'accompagne pas simultanément de tentatives ou de tentations de recentralisation, comme nous en avions dénoncé tous ensemble ici il y a quelques mois. La différenciation bien accompagnée financièrement est peut-être notre chance. Dans ce département où pendant des générations, on a considéré que l'avenir était nécessairement ailleurs, il faut que quelque chose se passe. Au-delà de l'année 2021, il nous faut donc penser l'avenir.

Mes chers collègues, quand j'avais écrit ce discours, la réunion du comité de pilotage sur le projet « La Creuse face à la mer – Repenser l'ensemble immobilier sis Commune de Saint-Palais-sur-Mer » ne s'était pas encore tenue. Nous l'avons eue hier. Je veux y revenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes dans le cadre d'une procédure et il convient de ne pas en révéler les éléments.

M. LEGER. – D'accord, je ne révélerai rien, je me permettrai seulement de poser une question. Nous voulons savoir pourquoi un porteur de projet a soudainement augmenté son offre de 4,5 M€ à 7,5 M€. Que s'est-il passé ? Nous tenons à le savoir parce que, comme vous venez de le rappeler, des règles s'appliquent. Nous souhaiterions connaître votre réponse à cette question.

Mme LA PRESIDENTE. – Finalement, l'approche des élections a du bon puisque vous formulez – enfin ! – des propositions, même si cela est un peu fouillis. Je pensais notamment à celles qui concernent le domaine social, sur lesquelles Patrice MORANÇAIS vous répondra mais dont je dois avouer qu'elles suscitent un grand étonnement de ma part. Je me dis que, soit vous n'avez pas assisté depuis cinq ans et demi aux Assemblées plénières et aux Commissions permanentes – ce qui n'a pas été le cas –, soit vous ne vous êtes pas intéressé au cœur des actions déclinées – mais peut-être n'avez-vous pas compris –, car un certain nombre des pseudos propositions que vous présentez aujourd'hui ont été mises en place et déclinées depuis longtemps, voire évaluées. Mais vous le savez parfaitement !

Afin de laisser place aux débats, je ne serai pas longue dans ma réponse, mais puisqu'en ce sixième débat d'orientations budgétaires que nous abordons ensemble, vous semblez enfin faire des propositions financières, je vous demanderai quelles sont les pistes que vous envisagez d'exploiter pour pouvoir faire plus d'investissements. Pas trop d'emprunts afin de ne pas accroître la dette, avez-vous dit ; donc, où trouverez-vous l'autofinancement supplémentaire nécessaire pour investir ? Sur quels postes de dépenses voulez-vous que nous sacrifiions des moyens dans le cadre du fonctionnement du Conseil départemental de la Creuse : sur la solidarité, sur la protection de l'enfance et des familles, sur l'accompagnement des publics les plus fragiles, sur les personnes âgées peut-être ?

S'agissant de l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie, je me souviens que nous avions été le premier Département à mettre en place la loi ASV et à augmenter le montant des plans d'aide et, donc, à donner plus aux Creusois grâce à des efforts conséquents. Il serait trop long de tout décliner, mais aujourd'hui, les électeurs attendent de l'honnêteté de la part des candidats et des élus politiques. Nous verrons en effet ce qu'ils en pensent. Mais je reviendrai sur ce point par la suite et vous m'expliquerez comment faire plus d'investissements parce que, vous avez raison, monsieur LEGER, je n'ai pas la science infuse et j'admets ne pas avoir connaissance de toutes les possibilités qui sont offertes. Toutefois, les 6 M€ du Fonds départemental de péréquation ne sont pas arrivés par hasard, mais s'ils ne sont pas tombés du ciel, ils ne compensent pas, malgré tout, la perte de la DGF.

Mais oublions que nous avons perdu 6,5 M€ de DGF, il ne faut pas parler du passé ! Il faut en effet parler de l'avenir mais, pour construire cet avenir, encore faut-il en avoir les moyens et, aux grandes théories, je préférerai toujours des solutions pragmatiques et réalistes.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, le moins que l'on puisse dire est que Jean-Luc LEGER est en campagne ! Il nous a sorti le petit catalogue, qui ressemble d'ailleurs plus à un catalogue de la Foir'Fouille, avec des propositions quelque peu « olé, olé »...

M. LEGER. – C'est sympathique pour les présidents des autres Conseils départementaux !

M. FOULON. – ... sans tenir compte ou en ayant une méconnaissance de ce qui a été fait depuis plus de cinq ans dans le Département. Vous l'avez dit, madame la Présidente. Mais c'est de bonne guerre, monsieur LEGER. Je retiens que ce sont surtout des yaka et des fokon. On va rechercher les vieilles gloires historiques de la Région et l'on s'évertue à critiquer et à évoquer un manque de vision. Depuis cinq ans et demi, nous vous entendons répéter qu'il n'y a pas de vision.

Je ne reviendrai pas sur le Covid, nous n'allons pas l'invoquer comme excuse. Mais, avant le Covid, il y a eu des années pendant lesquelles nous étions déjà là. Mais pour réaliser ce que vous proposez aujourd'hui dans ce catalogue, il va vous falloir beaucoup d'argent, monsieur LEGER, si demain vous êtes aux manettes. Il est vrai qu'aujourd'hui, avec 21 M€ pour déployer nos différents domaines d'intervention, grâce à un excédent budgétaire de l'ordre de 6 à 10 M€, expliquez-nous, comme vous le demandait Mme la Présidente, comment vous trouverez les marges de manœuvre vous permettant de réaliser vos propositions.

Il ne s'agit, en réalité, que d'un catalogue de campagne. A ce titre, vous êtes fidèle à votre manque de vision. Permettez-moi seulement de reprendre quelques petits éléments.

Vous revenez toujours sur l'impôt, mais heureusement que nous avions pu réagir à l'époque ! Nous devions le faire. Je ne vous rappellerai pas l'excédent de 30 000 € de 2015. Aujourd'hui, une augmentation du taux d'impôt sur le foncier bâti nous était plus que nécessaire. Nous ne faisons pas les poches des Creusois, comme vous le disiez à l'époque ; nous faisons simplement en sorte de revenir à l'équilibre. Je suis, pour ma part, très surpris que vous n'attaquiez pas davantage ceux qui ont décidé que l'impôt sur le foncier bâti ne reviendrait malheureusement plus à la collectivité départementale. Nous perdons ainsi toute autonomie fiscale, ce qui est un gros problème. Je vous trouve extrêmement gentil avec le pouvoir en place, vous nous aviez habitués à plus de virulence. Serait-ce l'effet des élections qui arrivent ?...

L'avenir nous le dira mais, monsieur LEGER, s'il est une chose dont nous pouvons être assurés – et le débat d'orientations budgétaires le démontrera – c'est que, depuis deux ans, nous ne vous entendons pas lors du débat d'orientations budgétaires. Cette année, vous avez décidé de monter au créneau. On le comprend mais, vous savez, selon un vieux principe, pour porter des projets, il faut avoir de l'argent et, aujourd'hui, ce qui est certain, c'est que l'argent il y en a un peu – pas exagérément, mais quand même un peu –, suffisamment pour assumer le rôle social du Département. Je rappelle que, durant la crise du Covid, nombre de départements – vous en avez cité un certain nombre alors qu'on le sait comparaison n'est pas raison – la Creuse a fait face aux mesures Covid qui nous ont imposées. Nous pourrions en parler. Je ne vous ai pas entendu tellement sur cette question. Nous avons fait face parce que nous pouvions le faire grâce à des finances restaurées. Il faut donc être extrêmement précautionneux. Vous avez évoqué la citation « gérer, c'est prévoir ». En effet, prévoir, en ces temps troublés, en ces temps incertains, alors que nous ne savons pas ce que sera 2021, cela mérite un peu plus d'humilité et de réflexion de votre part.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Monsieur LEGER, vous êtes vraiment extraordinaire ! Mon intervention ne sera pas très longue, mais je vais revenir sur deux points.

Dans votre longue énumération – longue non pas sur le fond, mais par le nombre de thèmes abordés –, vous avez parlé de manque d'ambition. Je vous rappellerai qu'il y a un réalisme qui s'impose à tous et que les ambitions doivent être en corrélation avec les moyens. Je tenais à vous le rappeler, car vous semblez l'avoir oublié. Votre intervention était une véritable charge, assez virulente et, comme d'habitude, vous êtes dans la caricature et empruntez des raccourcis assez pratiques. Vous êtes dans votre rôle en tentant de dresser un bilan prétendument exhaustif en dix minutes. Alors, effectivement, vous oubliez un certain nombre de choses. Nous le voyons bien, vous êtes dans une posture purement politique, usant de yaka et de faukon en permanence. Nous en avons l'habitude, ce n'est pas grave.

Je voudrais toutefois revenir sur un point, à savoir l'encours de la dette. Celui-ci a certes augmenté. C'est factuel. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'encours de la dette s'établit aujourd'hui aux alentours de 100 M€. Pour avoir présidé à la destinée de collectivités. Mais vous devriez savoir que l'on n'aborde pas les ratios financiers de la sorte, de manière brute et absolue.

Je vous en livrerai deux illustrations. Entre 2010 et 2014, l'augmentation a été, je vous le rappelle, de 13,34 % exactement. Vous étiez alors aux commandes. Entre 2015 et 2019, elle a été de 7,85 %. Donc, en pourcentage, nous avons moins augmenté la dette que vous ne l'aviez fait. C'est le premier point.

Deuxième point, le remboursement de la dette se mesure en nombre d'années, grâce au ratio de capacité de désendettement. En 2014, ce ratio de capacité de remboursement de la dette s'établissait à 12,5 ans. Nous atteignions alors le seuil d'alerte et le seuil limite. En 2019, il est de 5,3 ans. Cela signifie que, même avec une dette plus importante, si nous devions la rembourser intégralement aujourd'hui, notre capacité de remboursement serait supérieure à ce qu'elle était en 2014.

Alors, pour ce qui est des leçons de gestion que vous semblez vouloir nous donner, si vous êtes peut-être très doué dans certaines matières, je pense que vous avez encore des progrès à réaliser en gestion financière !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je formulerai deux ou trois remarques très brèves concernant l'action sociale en lien avec le débat d'orientations budgétaires, qui est le gros morceau de notre session plénière de ce jour.

Tout d'abord, il me semble que vous sous-estimez globalement l'impact économique et, donc, l'impact social de cette pandémie et de cette crise sanitaire en 2021. Je reprends simplement l'exemple du nombre de bénéficiaires du RSA. J'aimerais me tromper, mais je crains malheureusement que l'année 2021 soit marquée par une augmentation très forte, très significative du nombre de bénéficiaires du RSA dans notre pays de manière générale, dans notre Département en particulier. En page 48 du DOB, vous avez cette phrase : « Le nombre de bénéficiaires du RSA va fortement repartir à la hausse », mais nous avons le sentiment que vous n'en tirez aucune conséquence sur le plan budgétaire, tout au moins à ce stade – nous verrons bien ce qu'il en sera au moment de la présentation du budget.

Nous pensons que vous sous-estimez les dépenses sociales de l'exercice 2021. Vous inscrivez + 400 000 € pour les dépenses d'allocations de RSA. Cela ne représente malheureusement qu'une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année 2020. Cela signifie *grosso modo* que vous prévoyez de l'ordre de 70 à 80 bénéficiaires du RSA supplémentaires. Le rapport de la Cour des comptes sur les conséquences financières pour les collectivités territoriales de la pandémie, rendu public mercredi, fait la démonstration que l'institution départementale est la plus touchée et la plus concernée par les conséquences financières de cette crise. La Cour des comptes indique notamment qu'entre la fin du premier trimestre et la fin du deuxième trimestre 2020, c'est-à-dire entre fin mars et fin juin, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 6 % dans notre pays. Je crains qu'à la fin de l'année, nous soyons autour des 10 %. Si ce taux de 10 % se vérifiait, cela voudrait d'ores et déjà dire qu'il manquerait près de 1,2 M€ pour l'année 2021 par rapport aux 400 000 € que vous avez inscrits.

Ensuite, je suis étonné que vous ne vous inscriviez pas dans un certain nombre de démarches engagées par l'Etat qui ne coûteraient rien au Conseil départemental. Je pense, par exemple, au lien entre le numérique et l'action sociale. Vous disiez que le Conseil départemental allait accompagner les personnes les plus éloignées de l'usage du numérique. C'est un bel objectif, et il faut effectivement se préoccuper du déploiement du numérique en même temps que du développement des usages, en particulier pour les personnes qui en sont les plus éloignées. C'est la lutte contre l'illectronisme et, dans sa stratégie d'inclusion par le numérique – et il est plutôt positif que Cédric O, secrétaire d'Etat en charge de ce domaine, soit venu au Conseil départemental –, le Gouvernement compte financer la formation et l'activité de 4 000 conseillers numériques. Même si, de 5 000 au mois de septembre, leur nombre est passé à 4 000, c'est toujours mieux que rien. Or vous n'en parlez pas, mais il faut le faire parce que ces conseillers numériques seront accueillis au sein des collectivités ou des associations du secteur de l'économie sociale et solidaire. Je souhaitais donc savoir s'ils seraient accueillis au sein du Conseil départemental de la Creuse. A mon sens, celui-ci doit absolument s'inscrire dans des démarches de ce type.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu, mais j'espère que vous le ferez, sur la problématique de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Quant à nos propositions, n'ayez pas d'inquiétude, elles seront mises sur la table et dans l'espace public au cours des prochaines semaines parce que nous voulons que la campagne électorale soit un temps de débat démocratique, un véritable débat d'idées, essentiel pour l'avenir de notre département.

Enfin, ce que je disais à propos du RSA vaut également pour votre politique Jeunesse Enfance Famille. Vous indiquez que nous aurons à accueillir trente mineurs non accompagnés supplémentaires. Vous recrutez des cadres à la protection de l'enfance, vous

parlez de moyens humains nouveaux à la PMI s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie nationale. Ces nouveaux moyens humains dont bénéficiera la PMI sont-ils financés par l'Etat, par le Département ou par les deux ? Ils pourraient l'être par l'Etat dans la mesure où il s'agit d'une stratégie nationale.

Telles sont les demandes de précision que je souhaitais avoir.

Je vous confirme, par ailleurs, ce que disait mon ami et collègue Jean-Luc LEGER : en termes de communication, les échéances des élections approchant, nous serons intransigeants sur la confusion éventuelle entre communication institutionnelle de la collectivité et communication de la campagne électorale et propagande électoraliste. Nous pensons, bien évidemment, tout de suite à l'Agence Bastille qui a tout de même amusé la galerie cet été pour plus de 120 000 €.

Vous avez lancé une étude sur l'attractivité de la Creuse. Le *timing* semble assez étonnant parce que de telles études se font généralement en début de mandature dans la mesure où elles constituent des aides à la prise de décision. On y recourt donc plutôt en début de mandat qu'en dernière année de mandature. Je constate d'ailleurs que tous les contrats Boos'Ter que vous avez signés avec les EPCI parlent d'attractivité. Aussi, lancer des études sur l'attractivité nous semble quelque peu décalé dans le temps. Nous reviendrons sans doute sur les contractualisations par la suite mais, généralement, on se lance dans des études et des schémas plutôt en début de mandature que quelques mois avant l'échéance.

M. LEGER. – Madame la Présidente, pardon, mais n'oublions pas l'histoire de SAINT-PALAIS-SUR-MER...

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous le permettez, c'est moi qui dirige les débats.

M. LEGER. – ... et la réponse à notre question.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je ne pense pas vous avoir redonné la parole. Un autre Conseiller l'a demandée. Nous échangerons sur cette question par la suite, qui ne me pose aucun souci.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Ma question s'adresse à M. LEGER et plus particulièrement à M. LEJEUNE, premier secrétaire du Parti socialiste en Creuse, ou à M. BAYOL qui a exercé cette fonction durant longtemps car, puisque la campagne électorale semble lancée, je souhaite que certaines clarifications soient apportées.

Depuis le 5 janvier, et les dernières élections municipales, le Député de la Creuse Jean-Baptiste MOREAU a déclaré dans *La Montagne* : « J'apporte un soutien plein et entier à Jean-Luc LEGER. Nos relations ont toujours été excellentes. » Le lendemain, vous avez déclaré sur France Bleu que vous acceptiez ce soutien sans aucun souci. Toujours lors des municipales,

mais à GUERET cette fois, le Député a déclaré au sujet d'Eric CORREIA : « C'est un ami, il a toujours été loyal envers moi. » Il ajoutait au sujet d'une éventuelle alliance entre Eric CORREIA et Eric JEANSANNETAS : « Moi, je fais des pieds et des mains pour que quelque chose se fasse entre Eric CORREIA et Eric JEANSANNETAS. Dès le premier tour, il faut qu'ils se répartissent les rôles parce que je ne suis pas sûr qu'il faille un Maire de GUERET qui soit aussi Président de l'Agglo. Eric CORREIA a fait toutes ses preuves à l'intercommunalité. »

Récemment, lors des élections sénatoriales, je note que son suppléant, le candidat de La République en Marche, ne s'est pas désisté lors du second tour alors qu'à mon sens, mais cela n'engage que moi, il n'avait que très peu de chances de l'emporter. Cela a permis l'élection d'Eric JEANSANNETAS face à Patrice MORANÇAIS.

Plus récemment encore, dans *Les indiscrétions* d'Eric MONZET, le Député a indiqué vouloir se présenter dans le canton de GUERET-2 en juin prochain, votre canton, monsieur JEANSANNETAS et madame CAZIER. Puis, dans une interview parue hier, le Député a déclaré : « Oui, je reste de gauche. Je suis très fier d'être de gauche. »

Enfin, je note que, lors de vos dernières interventions, monsieur LEGER, et encore dans celle de ce jour, vous n'avez fait aucune mention de la politique menée par ce Gouvernement.

Ma question est donc la suivante : Le groupe de l'opposition ici présent compte-t-il faire la prochaine campagne départementale en soutien de la majorité gouvernementale ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Je tiens à vous rassurer, monsieur SAUTY, nous préparons avec le plus grand sérieux les échéances à venir et, actuellement, la Gauche travaille très sérieusement.

Sur la question relative au Député de La République en Marche, ma réponse sera simple : je suis aujourd'hui le premier secrétaire du PS en Creuse et je pense avoir été très clair sur les relations entre le PS et La République en Marche. Vous avez cité quelques déclarations d'amour. Je pense que le Député a bien compris quelle était ma position en tant que premier secrétaire. Il a tenté de me le faire payer. Vous avez cité quelques articles de presse, je me souviens pour ma part de l'un d'entre eux qui s'intitulait « Tout sauf Lejeune ». Je pense que l'on ne peut m'accuser d'aucune connivence, ni avec le député ni avec son parti politique.

Sans revenir sur tous les propos qui ont été tenus par les uns et les autres, même si j'ai acquis ces derniers mois quelques talents de négociateur dans le cadre de la gestion des collectivités, je ne me lancerai pas là-dedans et me bornerai à dire que je souhaiterais, s'il vous plaît, madame la Présidente, avoir une réponse sur SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Pour répondre à M. SAUTY, tout le monde autour de cette table pourrait témoigner que ma position par rapport à La République en Marche a toujours été, me

semble-t-il, des plus claires. Je ne vais pas me répéter à ce sujet. En revanche, je ne suis pas sûr qu'au sein de votre majorité, tous vos élus soient aussi clairs avec le positionnement de La République en Marche et l'aient été au cours des cinq dernières années quant à leurs relations avec le Député Jean-Baptiste MOREAU. Je veux bien que M. SAUTY donne des leçons et il est vrai qu'il y a peut-être eu quelques confusions. Mais, à mon avis, les confusions ne sont pas uniquement dans notre camp.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Puisque nous parlons d'un parti politique, ayant été candidat aux sénatoriales, vous me permettrez de répondre que l'on sait très bien qu'un accord est intervenu au deuxième tour entre le Parti socialiste et La République en Marche pour faire élire le candidat Eric JEANSANNETAS.

M. LEJEUNE. – C'est faux !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Monsieur LEJEUNE, cela ne nous pose pas de problèmes. Moi, je suis resté droit dans mes bottes, et c'était tout à fait votre droit. Vous avez négocié en sous-main avec La République en Marche. Telle est la vérité, et l'on comprend bien pour quelle raison un canton sera offert au Député de la Creuse.

M. LEJEUNE. – Vous connaissez mieux les négociations politiques concernant la Gauche que moi !

Mme LA PRESIDENTE. – Au sein de tous les groupes politiques, tout le monde ne pense pas comme un seul homme, ou une seule femme. Heureusement pour la démocratie !

M. LEGER. – SAINT-PALAIS-SUR-MER !

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vais répondre.

Je remercie tout d'abord M. LOZACH de nous alerter sur le sous-dimensionnement possible des prévisions de dépenses en matière de RSA. Il nous faut comparer, mais peut-être l'avez-vous fait, le budget prévisionnel de février 2020 et le débat d'orientations budgétaires de ce jour. Je vous rappellerai que nous avons voté 400 000 € de dépenses supplémentaires pour faire face à l'augmentation du RSA en septembre. Nous ajoutons un peu plus de 100 000 € aujourd'hui. Mais, vous avez raison, je porterai une attention toute particulière à cette question.

Pour ce qui est de s'inscrire dans les démarches de l'Etat, vous rappeliez à juste titre que M. Cédric O, Secrétaire d'État chargé du numérique, était venu en Creuse ; c'était parce

nous avions signé la convention et que nous étions, comme cela a été dit à maintes reprises, l'un des dix premiers Départements à le faire à l'échelle nationale. Nous pouvons, je pense, être fiers de cet engagement que nous avons pu tenir grâce aux services qui nous accompagnent dans ce dossier et dans le repérage des difficultés pour éviter l'exclusion numérique des plus fragiles, des plus âgés, mais surtout des plus dépendants. Si M. le Secrétaire d'Etat est venu en Creuse, c'était pour signer cette convention sur le pass numérique qui réunit aux côtés du Département un consortium d'acteurs, dont les tiers lieux ainsi que différents intervenants. Dans le domaine social, nous y veillons grâce aux UTAS et à leurs permanences. Donc, en la matière, les choses sont déjà faites, et ce depuis plusieurs mois.

Je ne pensais pas en parler tant que le projet ne serait pas concret, mais sachez que j'ai été invitée à participer à un congrès national sur le numérique. Il était assez amusant de constater que j'étais sollicitée pour participer à une table ronde et témoigner de notre action en Creuse. Ce congrès s'est déroulé en visioconférence, c'était une réussite. Cela nous a permis d'être inclus par le Gouvernement dans la nouvelle démarche visant à mettre des conseillers numériques à disposition des collectivités territoriales. Notre Directrice de l'Insertion et du Logement me proposait de candidater pour accueillir deux ou trois de ces chargés de mission numérique, mais le Secrétariat du ministre nous a indiqué que nous pouvions solliciter jusqu'à six chargés de mission, que nous les obtiendrions au regard de ce que nous avons déjà mis en place avant d'autres. Donc, soyons-en fiers, et je vous remercie de m'avoir permis de dire que nous avons déjà à notre actif des réalisations dans ces domaines qui vous inquiètent. Vous avez eu raison de les évoquer.

Patrice MORANÇAIS répondra sans doute à votre question sur les moyens nouveaux – et donc les nouveaux postes – consacrés à la présence et à l'accompagnement humains en matière d'enfance, famille et jeunesse. Peut-être, je m'adresse là aux Sénateurs, faudrait-il proposer une nouvelle loi en la matière ? Combien souhaiterions-nous que l'Etat finance de postes ? En fait, quand des postes sont à disposition, nous essayons d'en obtenir. Malheureusement, ce n'est pas le cas en ces domaines. Ces postes sont donc uniquement financés par le Conseil départemental.

Puis, *dixit* la majorité, les Creusois paieraient notre compagne électorale. Permettez-moi surtout de remercier l'engagement des Présidents des intercommunalités de la Creuse, les élus départementaux de la majorité et de l'opposition ainsi que les partenaires consulaires et les autres acteurs qui participent à la démarche marketing. Je ne crains pas de remercier pour la démarche du Plan particulier pour la Creuse et les fameux 80 M€. Certes, elle est un peu en panne mais, avec une nouvelle sous-préfète à la relance, il pourrait être intéressant de dresser un bilan des financements et savoir combien de millions ont été engagés sur ces 80 M€. L'Etat propose de nous accorder 100 000 € alors qu'aucun autre acteur du département n'est engagé à porter une démarche marketing, pilier de l'objectif général qui était d'accueillir de nouvelles populations, de donner une nouvelle image du Département et de faire en sorte que les territoires accueillent de nouveaux habitants, tout cela couplé à l'appel à projets « accueillir de nouvelles populations » co-porté par les intercommunalités et le Conseil départemental. Que n'aurais-je entendu si nous y avions renoncé, ne croyez-vous pas ?

Ce financement a fait l'objet d'une démarche d'appel d'offres. Je ne la connaissais pas non plus, comme je l'ai déjà expliqué la dernière fois, mais vous ne m'écoutez pas. L'Etat a rédigé un cahier des charges dans le cadre d'un lancement d'appel d'offres avec le Conseil départemental pour « cranter » ces 100 000 €. Ce sont 100 000 € de l'Etat dans le cadre d'un Plan particulier pour la Creuse, ils intéressent donc tout le monde, pas seulement le Conseil

départemental. Si vous le souhaitez, je vous communiquerai les noms les membres du comité de pilotage qui suivent cette démarche, dont fait également partie la préfecture, donc l'Etat – à moins que la préfecture ne travaille pour moi, ce qui sera à vérifier !

Un autre sujet très intéressant a été abordé dernièrement dans cette même salle – Nicolas SIMONNET et Etienne LEJEUNE étaient présents – lors de l'installation du comité ANCT, de l'Agence nationale de cohésion des territoires. Mme la Préfète et les services rassemblés autour d'elle ont présenté aux intercommunalités, à leurs présidents ou leurs représentants qui étaient présents, cette démarche d'ingénierie et d'accompagnement dont nous parlons depuis plus deux ans. Nous avons pu constater ensemble – M. SIMONNET est très vigilant à ce sujet – qu'aucune réponse n'a été apportée aux demandes des collectivités locales, des communes notamment, s'agissant du volet ingénierie technique. Je vous rassure, tout cela est « dans les tuyaux », mais nous attendions, pour mettre l'Etat devant ces réalités, de savoir si l'ANCT, lancée à grands coups de communication à l'échelle nationale et déclinée ici, répondrait aux attentes des collectivités. Je pense que ce n'est pas le cas sur un certain nombre de points.

Rappelons-nous également que, dans le cadre de la démarche qui aurait pu être celle du Conseil départemental de décider de mener un projet de territoire seul, j'ai demandé que l'Etat nous accompagne. Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises dans cette Assemblée depuis deux ans. Mais je n'ai pas demandé que l'Etat nous accompagne en tant que Conseil départemental, mais qu'il accompagne le département et toutes ses collectivités pour définir notre projet de ce que serait la Creuse dans les années à venir. Cette démarche n'appartient pas qu'aux seuls trente Conseillers départementaux ; elle intéresse bien plus d'élus et d'habitants du département. Cette démarche s'appelle un SCoT, Schéma de cohérence territoriale, départemental. J'en parle depuis plus de deux ans et demi. Un SCoT, cela commence par un projet de territoire, par un diagnostic qui définit un plan d'action et de développement durable, qui ensuite définit des objectifs, des orientations et des actions, qui seront portés par tous les acteurs. Les financements sont là : 50 000 € sont mis à disposition des collectivités creusoises pour s'engager dans la définition d'un périmètre et étudier la façon dont les choses se passeraient.

On me rappelle, et nous l'avons rappelé également ici, que nous ne sommes pas allés mobiliser ces financements. En revanche, on nous dit également que c'est au Conseil départemental de le faire seul. Mais, dans le même temps, il nous est dit que nous ne sommes pas compétents. Donc, comme nous l'avons fait depuis longtemps sur l'habitat comme sur d'autres politiques, numérique, santé et autre, je remets régulièrement le sujet en discussion lorsque nous rencontrons les intercommunalités. S'il ne se passe rien, ce n'est pas par manque de volonté ni de vision du Conseil départemental de la Creuse. Voilà ce que je puis en dire.

J'en viens au dernier point sur SAINT-PALAIS-SUR-MER. Un appel à projets a été lancé dans la transparence la plus totale, puisqu'un comité de pilotage a été mis en place auquel ont été invités les élus Saint-Palais ainsi, bien évidemment, que des élus de la majorité et de l'opposition du Conseil départemental. Tout le monde a reçu les mêmes documents. Vous pouvez imaginer combien j'y ai veillé. Un comité de pilotage a été mis en place. Trois candidats ont été retenus parmi de nombreuses candidatures.

Un comité de pilotage a eu lieu il y a quelques semaines, qui n'a pas pu rendre d'avis. Il a demandé des éléments supplémentaires et le jury a statué au regard de l'avis consultatif du comité de pilotage. On sursoit donc et l'on décale à hier où se sont tenus un

nouveau comité de pilotage et un nouveau jury. Ce dernier a voté prenant donc une décision. Je vous rappelle également que nous avions pris soin avec nos services juridiques de faire accompagner ce processus par un assistant à maîtrise d'ouvrage, AMO, qui a analysé pour nous, en lien avec notre service juridique les marchés et toutes les offres.

Monsieur LEGER, vous avez eu en main les documents. Pour ma part, je n'ai pas constaté jusqu'à hier d'éléments d'analyse qui me permettaient d'invalider l'une ou l'autre des offres. Nous sommes d'accord ?... Le dernier critère qui différenciait les offres était donc la proposition d'achat. Tout cela a été noté aux procès-verbaux, je tiens à le rappeler. Si des recours sont engagés ou si vous souhaitez contester cette décision – car c'est le droit de chacun, le droit de chaque Creusois de contester le choix d'un jury – en tout cas, une procédure a été suivie. La décision n'est pas le fruit de discussions dans un coin d'un bureau. Tout a été de la plus grande transparence possible. Hier, factuellement, je le répète, nous en avons largement débattu entre élus : au regard des éléments d'analyse à notre disposition, il n'y avait pas de critère autre que celui du prix qui nous permettait de différencier les offres.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter vos propos, madame la Présidente, en réponse aux questions de Jean-Jacques LOZACH s'agissant du RSA, cette année, la dépense globale sera de plus de 16 M€. Elle est précisément estimée à 16,09 M€ contre 15,4 M€ en 2019, soit une augmentation de 600 000 €, qui a fait l'objet d'une DM lors de la séance plénière précédente et qui fera l'objet d'une nouvelle DM au cours de cette séance.

La hausse de la dépense est en partie liée à la revalorisation de l'allocation intervenue au 1er avril mais pas uniquement, puisque dans cette augmentation de 4,48 % de la dépense, la revalorisation de l'allocation compte pour 0,81 %. Le nombre d'allocataires en 2020 a été assez fluctuant mais, bien évidemment, la tendance est à la hausse. Pour comparer des périodes semblables, en juillet 2019, nous dénombrions 2 449 ménages bénéficiaires, en août 2020, leur nombre était de 2 646 ménages. Cela traduit une augmentation qu'il faut mettre en relation avec les chiffres du chômage qui, sur l'ensemble des catégories, enregistrent une hausse de plus de 19 % entre le premier et le deuxième trimestre.

Nous avons donc prévu dans ce DOB plus de 16 M€. Nous avons donc bien tenu compte de la dépense supplémentaire cette année. Les effets de la crise se feront sentir l'année prochaine, nous en avons bien conscience. Dans l'analyse du nombre de bénéficiaires, comme nous l'avions souligné lors d'une séance précédente, il y a de nouvelles entrées mais également, en raison des deux confinements, une diminution des sorties du dispositif et moins d'accompagnement. Cet ensemble a joué, mais la prévision pour 2021 est de 16,4 M€ après avoir cette année augmenté de 600 000 €.

Je reviens également sur le déploiement du numérique et le pass numérique. Je suis surpris, monsieur LOZACH, que vous n'ayez pas saisi depuis deux ans ! Nous avons été parmi les dix premiers Départements retenus par l'Etat pour le déploiement de ce pass numérique. Je ne reviens pas sur les travailleurs qui seront déployés pour accompagner ce déploiement du numérique qui nous avait valu la visite du Secrétaire d'État chargé du numérique.

Dans le domaine de l'enfance, à la fin du schéma de présentation, vous pourrez voir l'évolution puisque j'ai demandé à Mme QUERIAUD que cela vous soit précisé. En deuxième commission, nous avons vu l'évolution de la ressource humaine en lien avec l'augmentation de l'ensemble de cette problématique. Nous avons appris lors de la visite d'Adrien TAQUET, le 31 janvier dernier, que pour l'instant, la Creuse était parmi les trente premiers Départements à avoir été retenus dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Lors de la Commission Permanente du premier trimestre 2021, des cofinancements entre l'Etat et le Conseil départemental seront confirmés et, nous l'espérons, des moyens nouveaux pour la PMI. En attendant, comme l'indique le bilan présenté à la fin du PowerPoint sur Schéma de protection de l'enfance, ces postes sont financés par le Conseil départemental.

Enfin, Jean-Luc LEGER a tout à l'heure salué la défaite de Laurent DAULNY et la mienne sur un ton quelque peu moqueur. Permettez-moi pour ma part de saluer votre succès aux municipales et à la communauté de communes !

Mme LA PRESIDENTE. – Qui cherche trouve.

Y a-t-il d'autres questions auxquelles je n'aurais pas répondu ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je n'assistais pas à la réunion à SAINT-PALAIS-SUR-MER, mais s'agissant de cet établissement vraiment symbolique pour la Creuse, lié à l'histoire de ce Département, notre référence est surtout ce qui peut être apporté par le Département en matière de tourisme social et d'éducation populaire. Cela signifie que l'opération immobilière ne doit, à nos yeux, être considérée que comme un outil, un instrument financier qui permettra de faciliter la rénovation de l'existant afin de développer des actions au service des Creusois.

Monsieur MORANÇAIS, je ne parlais pas du pass numérique, mais de conseillers numériques. Je tenais à évoquer ce sujet aujourd'hui parce qu'il s'agit d'un dispositif nouveau et que, sur les 4 000 conseillers numériques qui seront déployés en France, 1 000 le seront avant la fin du premier trimestre 2021 et que je ne suis pas sûr que nous nous retrouvions dans cette configuration d'ici à la fin du mois de mars.

Enfin, je partage tout à fait votre propos, madame la Présidente, sur l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Nous avons célébré son premier anniversaire il y a quelques semaines. A l'évidence, cette agence ne répond pas aux besoins des collectivités. Cela étant dit, il me semble qu'en Creuse, il faudrait commencer par dresser un état des lieux en matière d'ingénierie et d'assistance technique. Cet état des lieux doit reprendre globalement les actions engagées par l'ANCT, par l'agence technique départementale et par certaines intercommunalités et prendre également en compte ce qui se passe de manière très particulière dans le sud du département où, avec la Communauté de communes de Haute-Corrèze, nous sommes dans un tout autre système. Une fois cet état des lieux dressé, il faut voir en face quels besoins n'ont pas été satisfaits ou ne pourront pas être satisfaits, quels sont les manques et les lacunes actuelles en matière d'ingénierie des collectivités, notamment des plus petites communes. Il faut déjà commencer par cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, monsieur LOZACH, je pense qu'il y a une petite incompréhension concernant SAINT-PALAIS-SUR-MER, mais vos collègues ne vous ont peut-être pas expliqué de quoi il s'agit.

Nous vous avions présenté l'appel à projets en plénière et nous nous sommes posé comme objectif, si nous cédions les deux tiers de la surface totale de l'emprise foncière qui appartient au Conseil départemental de la Creuse, de ne pas vendre ce terrain sans conditions. L'objet de l'appel à projets visait à définir des orientations pour les promoteurs – puisque, nous l'avons bien compris, il ne s'agit pas de créer un jardin – qui acquéraient cette parcelle en accord, en discussion, en échange, avec les élus de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Il n'est pas encore question d'un projet de structure pour les usages du Conseil départemental, de la FOL probablement dans les années à venir, de reconstruction d'un centre de vacances et d'accueil pour les différents publics creusois.

Tel était donc notre objectif prioritaire. L'avis que nous avons souhaité avoir – et c'est pour cela que nous nous sommes fait accompagner par un AMO qui a analysé tous les projets – était que le promoteur qui acquerrait la parcelle que nous vendons ne construirait pas n'importe quoi sur ce site. Nous avons donc cadré les choses dès le départ. Nous n'y étions obligés en rien mais, conscients de la valeur de ce terrain et des attentes de SAINT-PALAIS-SUR-MER, il nous semblait important de procéder ainsi. Nous nous sommes donc fixés des objectifs que nous n'aurions peut-être pas dû nous fixer : nous vendons plus qu'un terrain ; aussi, nous aurions souhaité savoir quel projet y serait réalisé.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Le sujet de SAINT-PALAIS-SUR-MER me tient à cœur, bien évidemment, puisque cela fait maintenant plus de cinq ans que nous travaillons, y compris avec les élus de cette commune, sur ce projet. Nous sommes tous tombés d'accord sur les 9 000 mètres carrés que nous conservons sur les 30 000 existants. Il est vrai que j'aurais toujours ma liberté de penser et ma liberté de parler, et je dois dire que je suis déçu parce qu'il était question de développer un beau projet à SAINT-PALAIS-SUR-MER et, aujourd'hui, malheureusement, le jury s'est prononcé – je dis « malheureusement » parce que je faisais partie du jury – sur un projet qui ne répond pas aux attentes des élus de la mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Je ne développerai pas plus avant, cela ne servirait à rien, mais j'ai bien peur que « face à la mer » ne devienne une « friche à la mer ».

Je le dis en toute honnêteté car, à SAINT-PALAIS-SUR-MER, ils sont les rois des recours. Je ne parle pas spécialement de la municipalité, mais surtout des associations de la commune. Sachant déjà la position des élus de cette commune, puisque le projet qui a été retenu ne donne pas satisfaction à la mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER, je pense que les recours risquent de le retarder grandement. Je crains bien que ce projet ne voie pas le jour avant longtemps et que ce terrain reste une friche pendant un temps qui risque de paraître long à tout le monde, nous y compris.

Les élus de SAINT-PALAIS-SUR-MER se prononceront, je pense, rapidement et n'iront dans notre sens en raison du choix qui a été opéré en toute légalité par le jury, puisque cette préférence résulte d'un vote. Je suis contrarié et je n'arrive pas à comprendre non plus

cette différence de position entre un projet initial et un projet définitif. Ce que je dis aujourd'hui, je l'ai toujours dit, je ne veux pas me cacher derrière mon petit doigt, c'est la réalité que je constate malheureusement depuis que nous travaillons sur ce dossier : des choses se passent, non pas évidemment au sein du Conseil départemental, mais derrière, ce sont vraiment des histoires de gros sous car, 3 M€, c'est tout de même une somme colossale. Investir une telle somme aujourd'hui sur un appel initial et un projet définitif, c'est impressionnant.

J'espère donc, je le souhaite en tout cas, que ce projet avance malgré tout car, s'il avance, notre projet pour le Département avancera également. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons nous attendre à de longues années encore avant de pouvoir envisager une suite agréable et positive pour ce site.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur DAULNY, vous n'avez jamais caché la vision que vous aviez, comme d'autres élus hier l'ont fait. Nous en avons discuté.

S'agissant de procédures telles que celle-ci, portant sur des montants de plusieurs millions d'euros, j'ai veillé avec attention à ce que les décisions prises respectent les règles édictées initialement. Nous ne sommes pas sur une affaire de 10 000 € ou 20 000 €, les montants en jeu vont bien au-delà. Nous avons parfaitement mesuré quels pouvaient être potentiellement les enjeux. Ils nous dépassent. Ils se situent à l'échelle nationale. Je n'ouvrirai pas non plus de grande parenthèse, mais je puis vous assurer que des pressions amicales, affectueuses même parfois, sont venues jusqu'à moi pour engager ma décision. Comme le dit Laurent DAULNY, il est surprenant de subir ainsi des pressions extra-départementales, allant bien au-delà de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je partage l'analyse de Laurent DAULNY. Il faisait référence au fait que la mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER n'était pas d'accord avec le choix du jury intervenu hier. Vous me direz que nous sommes chez nous et que, donc...

Mme LA PRESIDENTE. – Pardonnez-moi. Pour être précise, la mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER nous alerte sur ses préférences ou sur un projet qu'elle retiendra. Elle n'a pas encore communiqué sur le choix du jury, puisqu'elle n'en est pas officiellement informée. Que les mots soient précis.

M. LEGER. – Oui, en tout cas, lors du Copil, le Maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER – et si je dis quelque chose d'erroné, que mes collègues n'hésitent pas à me corriger...

Mme LA PRESIDENTE. – Nous étions alors en amont de la décision.

M. LEGER. – En Copil, le Maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER n'a pas caché ce qu'il pensait du projet qui pourrait être retenu.

Cela pose un problème. On dit toujours que nous sommes chez nous et, comme je l'ai dit en Copil : chez soi, on fait bien ce que l'on veut ! Toutefois, nous sommes aussi un peu chez les autres, comme nous l'a rappelé hier le Maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Nous sommes sur sa commune et, lorsque j'étais président de communauté de communes – et, comme M. MORANÇAIS, je regrette de ne plus l'être, même si ce n'est sans doute pas pour les mêmes raisons –, je veillais toujours à ce que les projets que je voulais développer n'aillent pas à l'encontre des intérêts et des avis de ceux qui, sur place, dirigeaient la commune en question. *A priori*, au travers des esquisses qui nous ont été présentées, il semblerait que le projet fasse peur du point de vue de l'intégration.

Mais là n'est pas l'essentiel. Vous parliez de recours. A mon avis, il n'y en aura pas parce que nul ne pourra prétendre que le vote d'hier ne s'est pas déroulé dans la légalité. Nul ne pourra dire demain que les apparences d'un appel d'offres n'ont pas été respectées. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un flou, et vous savez bien que l'on dit que lorsqu'il y a un flou, il y a un loup. Et je ne m'explique pas comment, en un mois, entre deux comités de pilotage, une entreprise passe d'une offre de 4,25 M€ à une offre de 7,5 M€...

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je vous ai demandé de ne pas révéler d'éléments tant que le jury...

M. LEGER. – ... pour être juste un petit peu au-dessus de l'offre de l'entreprise concurrente.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous ne respectez pas les procédures !

M. LEGER. – J'aimerais bien savoir comment on décide de faire un tel bond financier. Ce n'est pas une « paille » ; il ne s'agit pas de 50 000 €, mais d'une offre allant pratiquement du simple au double.

Mme LA PRESIDENTE. – Je voudrais que vous précisiez vos propos. Puisque cette séance est publique, elle donnera lieu à un procès-verbal. Vous dites qu'il y a un flou. Je voudrais que vous précisiez à quel « flou » vous pensez : est-ce dans la méthodologie et la procédure appliquée par notre collectivité, ou pas ? Il faut vraiment que les choses soient très claires.

M. LEGER. – Je ne serai pas le plus gêné ce matin ! Je pose une question : pourquoi une entreprise présente-t-elle un jour une offre à 4,25 M€ et, quelques jours après, une offre à 7,5 M€ ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour nos collègues qui ne font partie ni du Copil ni du jury, je précise que trois candidats ont été retenus. Ils ont été auditionnés, ils ont pu exposer quelles étaient les orientations de leur projet. Notre AMO a analysé leurs propositions, et le jury a décidé de faire procéder à une renégociation des offres au regard d'éléments qui posaient question, en particulier portant sur la division parcellaire, mais d'autres également.

Tout cela figurera au procès-verbal.

C'est à l'issue de cette renégociation que les candidats ont choisi, ou pas, de présenter des offres différentes, améliorées ou pas. C'est, je pense, habituellement le cas dans des procédures de ce genre. Ce n'est pas nouveau. M. FOULON est président de notre commission d'appel d'offres. Quand des renégociations ont lieu, les nouvelles offres sont examinées.

Ensuite, je ne connais pas les raisons pour lesquelles certains ont changé leur offre et d'autres non. Certains l'ont fait, d'autres n'ont pas bougé. Dans le cadre d'une renégociation, cela peut aussi nous nous interroger.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je ne serai pas long, mais nous n'allons épiloguer toute la matinée sur SAINT-PALAIS-SUR-MER. Une procédure est en cours, des décisions ont été prises. Je rappelle que nous avons affaire à des promoteurs et à des enjeux aujourd'hui très importants. Celui qui est un peu dans les affaires sait comment cela se passe. Quand on est en position de récupérer une pépite, car je pense qu'un terrain de cette surface situé au cœur de SAINT-PALAIS-SUR-MER est une pépite, c'est le jeu du promoteur. Ils ont joué, il y a dû avoir des échanges. Tout ce que je veux dire, c'est que notre collectivité est irréprochable par rapport à cela. Vous le savez, monsieur LEGER, puisque nous étions côte à côte à ce Copil qui a suscité, bien évidemment, des discussions.

Je salue d'ailleurs l'objectivité des personnes qui participaient à ce jury – je me tourne vers Guy AVIZOU et Armelle MARTIN. Simplement, c'est le jeu de la négociation. Le terme de « flou » est excessif. Des échanges ont dû avoir lieu, mais pas au niveau départemental, ailleurs, pour se dire qu'il fallait investir un peu plus d'argent, et même beaucoup plus, pour obtenir le projet.

Aujourd'hui, à ce stade, on sait très bien, au vu du projet présenté, que ce montant de plus de 7 M€ est justifié par rapport à la densification – je ne vais pas entrer dans les détails, monsieur LEGER – et que ce projet ne convient pas à SAINT-PALAIS-SUR-MER – mais je n'y reviens pas non plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour faire un petit point d'histoire, il y a trois ou quatre ans, l'on nous expliquait que nous n'aurions rien de mieux à faire que de vendre tout le terrain, toute la parcelle, pour la modique somme, dirais-je aujourd'hui, de 3 M€ et d'aller nous installer sur un terrain plus éloigné du bord de mer, près d'équipements sportifs, qu'une telle solution serait bien pour nous. Heureusement que nous avons résisté à cette offre qui, à l'époque, paraissait alléchante parce que, dans le cadre des renégociations, vous parlez d'un candidat qui a augmenté son offre, mais un autre candidat qui a également présenté une nouvelle proposition, faisant passer son offre de 4 M€ à 10 M€.

J'espère donc que la valeur de ce terrain, avec ou sans les bâtiments positionnés dessus, n'est pas encore sous-estimée. Mais, en tout cas, l'offre retenue semble nous satisfaire

dans le cadre des offres qui ont été présentées. Cela nous permet d'avoir un projet, en effet, que nous pourrons financer par la suite.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je ne pensais pas intervenir aujourd'hui sur ce sujet mais dans la mesure où il a été abordé, j'en dirai quelques mots puisqu'avec Armelle MARTIN et d'autres élus autour de cette table, nous avons participé à toutes les séances du comité de pilotage et aux deux jurys qui se sont succédé.

Tout d'abord, je vous donne acte, madame la Présidente, qu'en termes d'information et de communication de documents, nous avons tout à fait été associés à tous les documents qui ont été produits, notamment par l'AMO et par les candidats. En la matière, il n'y a pas de mots.

En revanche, il est vrai que nous nous sommes interrogés sur les deux projets et le fait qu'à trois semaines ou un mois d'écart, il passe le projet d'un peu plus de 4 M€ à un projet à 7,5 M.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous ai déjà dit à trois reprises que nous sommes dans une démarche de procédure. La séance est publique : vous ne citez ni nom ni montant financier. Pardonnez-moi, je suis obligée de le rappeler...

M. LEGER. – Madame la Présidente, je vous demande une suspension de séance. Nous avons besoin de nous concerter sur ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, mais souhaitez-vous que Guy AVIZOU poursuive son intervention avant la suspension ?...

M. LEGER. – Oui, je veux bien.

M. AVIZOU. – On peut donc s'interroger sur ce point.

Enfin, je voulais dire qu'il y a des différences dans ce qui nous a été présenté tant en termes d'architecture que d'activités. Nous avions donc un choix à opérer. Il y a eu un vote, que je respecte tout à fait et qui me semble tout à fait démocratique. Il n'y a aucun de souci à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GRAVERON, qui présidait le Copil.

Mme GRAVERON. – J'espère que mon intervention clora le débat sur SAINT-PALAIS-SUR-MER, parce que, madame la Présidente, cela fait plusieurs fois que vous dites qu'il ne faut donner aucun chiffre mais je crains que, demain, le sujet fasse la une dans le journal, alors que

les groupes concernés ne sont encore avisés de rien, pas même les élus de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Donc, il faut cesser d'aborder ce sujet. Nous n'allons pas refaire le comité de pilotage et le jury en séance plénière aujourd'hui. Je pense qu'il faut prendre une décision. Si l'objectif est de faire capoter l'affaire, c'est en bonne voie !

Je rappelle simplement qu'il est très bien de s'intéresser à ce qui se passe sur SAINT-PALAIS-SUR-MER maintenant, mais cela fait je ne sais combien d'années que la FOL est installée sur ce site, un site assez délabré. Je pense que tout le monde s'accordera là-dessus. Tout le monde était d'accord pour dire que la FOL travaillait dans des conditions pas très agréables, que le site n'était pas très agréable mais, jusqu'alors, il s'intégrait parfaitement dans le paysage de Saint-Palais-sur-Mer. Maintenant que l'on s'est penché sur le sujet, je constate que cela fait débat en plénière et que tout sera fait pour que le projet capote.

N'oubliez pas malgré tout que la FOL est encore sur les lieux et qu'en fonction des échéances, nous serons dans l'obligation de les avertir pour qu'elle quitte les lieux. Mais, comme la FOL avait été invitée à des réunions pour les tenir informés des projets car, lorsqu'il faut faire des travaux, cela occasionne toujours des soucis pour ceux qui occupent, ils étaient donc informés qu'ils devraient, à un moment donné, partir. Donc, si ce moment arrive, je ne me demande quand viendra le moment pour eux de réintégrer ces lieux : dans deux ans ou dix ans ? Hier, on se lançait dans les tribunaux à savoir combien de temps cela pourrait durer parce que nous étions déjà en procédure. Donc, effectivement, je m'interroge quant au fait de vouloir faire capoter l'affaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, pour la suspension ?...

M. LEGER. – Permettez-moi tout d'abord, madame la Présidente, de vous présenter des excuses parce que j'ai interrompu Guy AVIZOU, et il est vrai que c'est vous qui avez la police de l'Assemblée.

Je tiens également rassurer Mme GRAVERON. Notre but n'est absolument pas de faire capoter l'affaire. Nous avons le souci de l'avenir de ce site, comme vous. Il n'y a pas de souci sur cette question.

Enfin, nous vous demandons, s'il vous plaît, madame la Présidente, une suspension de séance afin que nous puissions en discuter entre nous avant de passer sans doute à l'examen l'ordre du jour. Mais vous comprendrez que nous nous posions des questions assez fondamentales sur ce projet.

Mme LA PRESIDENTE. – J'approuve la suspension de séance. J'aurais toutefois souhaité s'il subsistait des questions fondamentales sur le sujet que vous nous présentiez éventuellement des propositions, à savoir si nous devions prendre un autre AMO pour une seconde analyse des offres. Soyons très concrets dans les processus. Je n'ai pas les moyens, et vous n'avez pas les moyens en tant qu'élus, de prendre des décisions sur seulement des intentions et des esquisses. Des critères étaient clairement affichés dans cet appel à projets. Nous avons fait analyser et vérifier que les offres correspondaient à ces critères. Vous avez eu noir sur blanc – et je remercie M. AVIZOU de l'avoir rappelé – le compte rendu de ses analyses. Est-il dit, en conclusion de ces analyses, qu'une offre doit être écartée au regard des objectifs fixés dans l'appel à projets ?

Il est bien indiqué, me semble-t-il, que les trois offres sont recevables et conformes au PLU et aux orientations que nous avons souhaitées. Le seul critère différentiel qui nous restait, sur lequel il fallait nous positionner, était celui du prix.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Madame la Présidente, tout a été dit ou à peu près, mais je voulais revenir sur un élément de forme.

Vous avez indiqué hier, en comité de pilotage et à la commission d'appel d'offres à laquelle nous assistions avec Guy AVIZOU, que ce sujet de SAINT-PALAIS-SUR-MER serait abordé lors d'une séance, sans doute plénière, après la fin de la procédure. Vous avez rappelé ce matin que nous étions dans une situation particulière de procédure non achevée. Je voulais dire que je respectais la procédure, et souhaiterais donc m'exprimer dans le cadre de cette seconde séance lors de laquelle ce point particulier sera inscrit à l'ordre du jour et chacun pourra donner librement son avis. Mais cela sera-t-il bien le cas ?

M. FOULON. – On clôt le sujet. Il n'y a pas d'intervention qui vaille !

Mme LA PRESIDENTE. – Madame MARTIN, c'était non seulement mon intention, mais il est également de mon devoir d'informer les élus sur la suite de la procédure qui a été proposée, puis validée par l'ensemble des Conseillers départementaux – à l'unanimité, sauf erreur de ma part. Donc, merci de rappeler qu'en effet, nous sommes dans le cadre d'une procédure qui n'est pas terminée. Comme cela a été dit, mesdames et messieurs les élus, des règles doivent être respectées. Nous ne sommes pas dans un appel d'offres mais dans un appel à projets. Pour autant, les règles doivent être respectées par chacun des élus qui y ont été intéressés.

Donc, si, comme le craint Mme GRAVERON, ce matin, des éléments sont exploités à des fins de casser cette procédure, figureront au compte rendu de séance toutes les interventions des uns et des autres. C'est sur ces éléments factuels que nous pourrons argumenter sur l'annulation de la procédure, ou pas. Je ne puis vous en dire plus.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je serai brève, car je ne suis pas une spécialiste de ces questions. Comme l'a rappelé M. FOULON, je ne suis que professeur et je sais combien vous aimez railler les professeurs, monsieur, ce qui commence à m'agacer tout au long de ces séances...

M. FOULON. – C'est faux !

Mme PENICAUD. – ... même ce n'est pas vous qui avez raillé les professeurs aujourd'hui, mais l'un de vos collègues. Je suis tout de même surprise que M. FOULON ne soit pas interpellé par ces montants qui changent. Certes, je ne suis pas comme vous dans les affaires, monsieur FOULON, mais cela m'interpelle. C'est sans doute un point de vue très naïf de ma part !

M. FOULON. – Je ne répondrai pas, madame la Présidente, mais il faut arrêter !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais à nouveau répéter que cela s'est fait dans le cadre d'une renégociation. Comme vous pouvez l'imaginer sur des montants pareils, il ne s'agit pas seulement d'une offre qui serait supérieure, mais d'un projet différent. L'analyse de l'AMO a porté sur la faisabilité de ce projet, conformément à ce que nous avions demandé – ce à quoi, je le répète, nous n'étions absolument pas tenus dans le cadre de la vente d'un terrain. Nous en avons trop fait, mais si en faire trop ne nous garantit pas les décisions que nous pouvons prendre, je me félicite que nous ayons procédé ainsi, car je n'ose imaginer ce qu'auraient pu être les débats sans cela.

Donc, pour information, madame PENICAUD, mais vous pourrez en échanger avec vos collègues qui ont tous les documents, il ne s'agit pas seulement d'une offre de prix différente – et je parle des trois candidats – mais d'un projet qui a évolué, ou pas, en regard d'une nouvelle offre de prix.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Madame la Présidente, je serai également très bref. Ce projet concerne des promoteurs immobiliers. Dans ce monde des promoteurs immobiliers, la compétition est sérieuse et sévère. Vous connaissez tous le site de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Il est assez exceptionnel. Vous connaissez la situation foncière du secteur : c'est le seul endroit où les promoteurs peuvent envisager de construire face à la mer. Donc, la concurrence sera brutale, en effet. Le jeu qui existe entre les promoteurs nous dépasse un peu. On peut être surpris de voir des prix multipliés par deux, mais quand on connaît ce site exceptionnel, je ne suis pas du tout étonné des prix. Je le disais à Nicolas SIMONNET, c'est l'exemple même d'un terrain qui n'a pas de prix.

Le prix est donc finalement fixé par les promoteurs. Ceux-ci ont des objectifs de rentabilité. Le combat est acharné parce qu'à SAINT-PALAIS-SUR-MER, il n'y a plus de foncier à bâtir. Vous pouvez faire la côte, la Grande Côte, etc. Il n'y a pas de terrain à vendre. Il y a là une opportunité et je crains, comme Laurent DAULNY, que cela se finisse mal parce qu'il a raison quand il évoque les associations. L'avenir de ce terrain à SAINT-PALAIS-SUR-MER est un sujet que nous avions étudié. Nous nous heurtions à la difficulté du bail emphytéotique avec le Foyer Creusois, qui bloquait ce terrain. La DDASS de Charente-Maritime a fermé le Foyer Creusois qui n'était plus aux normes. Nous en étions propriétaires, mais n'en avions pas la jouissance. C'est donc le fait d'avoir retrouvé cette propriété qui nous a permis de lancer cet appel à projets. Voilà où nous en sommes.

Je crains, avec ce qui vient de se passer, que celui qui ne sera pas retenu risque de se poser la question et de tenter un recours sur la décision finale du Conseil départemental. Donc, restons prudents, et ne soyons pas étonnés de ces montants...

M. FOULON. – Merci !

M. JEANSANNETAS. – ... parce que ce terrain est exceptionnel. Il n'a de prix que celui que l'acheteur veut y mettre compte tenu de son calcul de rentabilité sur son futur projet immobilier. C'est un dossier assez simple.

En tant qu'élus, nous sommes très attachés à SAINT-PALAIS-SUR-MER ; en tout cas, je le suis pour ma part. Comme le rappelait Jean-Jacques LOZACH, SAINT-PALAIS-SUR-MER, ce sont les vacances pour tous, les vacances et l'éducation populaire. C'est un site exceptionnel que tous les petits Creusois ont eu l'occasion de fréquenter. C'est là qu'un grand nombre de nos parents, voire de nos grands-parents pour la génération plus jeune, ont découvert la mer. C'est une histoire très forte, d'où la nature du débat de ce jour. Il ne s'agit pas d'un simple centre de vacances, mais un peu de nos racines.

C'est un dossier à suivre avec attention. J'espère que nous préservons la capacité d'accueillir de jeunes enfants sur les plages de la Grande Côte le plus longtemps possible et que nous offrirons cette possibilité aux jeunes enfants de toutes les classes sociales, car l'objectif de Vacances pour tous est cette mixité sociale. Pour l'instant, les colonies de vacances, c'est compliqué, mais cela restera toujours un lieu de socialisation, qui a toute sa pertinence dans un monde qui se fracture de plus en plus. Ce lieu de colonies de vacances est un élément de cohésion sociale.

M. FOULON. – Monsieur JEANSANNETAS, je vous propose de rejoindre nos bancs. Vous tenez exactement le même discours que nous !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, je vous en prie, je reprends M. LEGER en lui disant que je ne lui ai pas donné la parole. Je ne vous l'ai pas plus donnée ! Donc, on se calme et l'on respecte les règles, surtout en cette période.

Je vous propose, pour faire suite à la demande de M. LEGER, de suspendre la séance afin que nous allions respirer dehors et que la salle soit aérée, puisque cela fait déjà plus de deux heures que nous échangeons.

Suspendue à dix heures cinquante, la séance est reprise à onze heures.

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les élus, la séance est reprise. Je vous engage à rejoindre vos places. Nous allons poursuivre le débat puisque je n'ai pas donné la parole à M. BAYOL qui l'avait demandée. Puis, une fois son expression librement exprimée et entendue, je vous propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

La parole est donc à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Merci, madame la Présidente. Le sujet que je souhaitais aborder ne fera pas le *buzz*, comme celui de SAINT-PALAIS-SUR-MER demain, mais il est vrai que si j'avais eu la parole avant, cela aurait peut-être évité certains dérapages.

Je voulais revenir sur vos propos concernant le Plan particulier pour la Creuse et un SCoT départemental, pour vous redire mon opposition ferme à un SCoT départemental. Je me répète puisque j'ai déjà évoqué le sujet lors d'autres séances plénières, mais de mon point de vue, celui-ci n'est pas du tout adapté à la réalité des problèmes d'urbanisme que peuvent rencontrer les Maires de la Creuse. Ce serait un carcan supplémentaire, dont nous n'avons vraiment pas besoin, pour le développement de la Creuse. Les réalités d'urbanisme ne sont pas les mêmes à LA SOUTERRAINE qu'à FAUX-LA-MONTAGNE. Cela n'aurait le résultat escompté. Avoir une vision stratégique départementale d'aménagement du territoire, j'en suis d'accord avec vous, nous pouvons y travailler, mais efforçons-nous de ne pas utiliser cet outil de SCoT départemental.

Quant au Plan particulier pour la Creuse que nous a proposé M. MACRON en octobre 2017 – déjà ! –, je suis impatient de connaître le bilan du nombre d'emplois qu'il a pu créer puisqu'à l'origine, c'était son unique but. Puisqu'arrive prochainement une échéance électorale, nous disposerons sans doute bientôt du bilan de ce projet qui, d'ailleurs, n'est pas propre à la Creuse puisqu'il y en a eu un peu partout. Ce projet est, pour une grande part, de la communication, comme je l'avais dénoncé au départ – et le Plan de relance pour la Charente-Maritime aurait pu s'appeler Plan particulier pour la Charente-Maritime, PPC également !

Je m'en tiendrai là, mais je tenais vraiment à revenir sur ce SCoT départemental qui, de mon point de vue, est une aberration pour les Maires de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage de nombreux éléments que vous venez de mettre au débat. Je précise que l'on confond parfois le SCoT et le PLU. Je sais que l'Agglo s'est dotée d'un SCoT depuis longtemps. Vous en maîtrisez probablement mieux que moi la définition et les orientations ainsi que la nécessité d'en avoir ou pas. Cependant, il nous est dit aujourd'hui qu'il serait important d'avoir un SCoT dans un département qui n'a pas de document de planification stratégique – je ne parle pas d'un document d'urbanisme – car, dans un département rural tel que le nôtre, un SCoT serait le bon outil pour être l'intermédiaire entre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ou SRADDET, et les PLUi, plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Je n'en dirai pas plus sur ce point qui mériterait que nous en débattions à nouveau.

En tout cas, je n'aimerais pas que réussite ou échec du Plan particulier pour la Creuse soit mis, dans quelque temps, au profit – et là, je pense plutôt à ce qui pourrait être considéré comme un échec – des élus de la Creuse, quels qu'ils soient – nous inclus – au fait que ce PPC n'aurait pas produit ses effets. Je suis peut-être trop méfiante mais, là aussi, on annonce des millions et on finit par dire que ce sont les élus qui n'ont pas suffisamment de projets ou de vision stratégique pour porter ces projets et mobiliser ces financements.

Mais je partage tout à fait ce que vous avez dit, monsieur BAYOL. Je pense que M. BUSSEREAU s'interrogeait sur le un Plan particulier pour la Creuse et qu'en effet, son plan de relance est un Plan particulier pour la Charente-Maritime !

Je vous informe que Mme GRAVERON a quitté l'Assemblée et donné pouvoir à M. FOULON.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la première commission – Affaires générale et Modernisation de l'action publique.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
MAPA

RAPPORT N°CD2020-12/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Concernant les MAPA, comme vous le savez, Mme la Présidente a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, assortie de l'obligation de rendre compte.

Le détail des MAPA passés figure dans le rapport. Si l'on regarde les grands volumes : 400 000 € ont été attribués aux collèges ; 300 000 € aux bâtiments du Conseil départemental ; plus de 100 000 € à l'Etang des Landes ; et plus de 300 000 € à la voirie départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela correspond à ce que nous avions annoncé, à savoir la mobilisation de 4 M€ supplémentaires pour la commande publique, dans l'intérêt du Conseil départemental. M. GAILLARD parle des collèges et des routes. Ce sont sur ces volets que nous avons fléché ces investissements supplémentaires.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de prendre acte du compte rendu ci-joint des marchés conclus selon une procédure adaptée, intervenus depuis l'Assemblée départementale du 25 septembre 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N°CD2020-12/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit de l'habilitation accordée à Mme la Présidente à intenter en justice en toute matière pour suivre les actions en justice du Département, dont le détail est donné dans le rapport.

Vous constaterez qu'il y a près de 70 000 € de procédures en cours concernant essentiellement des fraudes au RSA, et 16 000 € de procédures terminées. Vous constaterez qu'en termes de fraudes au RSA, les procédures encore en cours atteignent près de 70 000 € et les procédures closes quelque 16 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions ?...

Comme vous le constatez, si le contrôle des allocations de RSA, sur mandatement de la CAF, est un des sujets en Creuse, ce n'est pas le seul. En tout cas, la CAF veille au respect des droits et des règles dans notre département.

Je vous invite à prendre acte du compte rendu ci-joint des actions en justice traitées depuis le 26 juin 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

RAPPORT N°CD2020-12/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La ventilation des emprunts réalisés en 2020, d'un montant total de 12,5 M€, se répartit entre les trois organismes bancaires comme suit : à la Banque postale, 6 M€ sur vingt ans au taux de 0,71 % ; au Crédit agricole, 3,3 M€ sur quinze ans au taux de 1,149 % **;** et à la Caisse d'épargne, 3,2 M€ sur quinze ans au taux de 1,15 %.

Comme cela se pratique depuis plusieurs années, une ligne de trésorerie a été ouverte. Vous noterez que le nombre de tirages sur l'année a été nul, ce qui signifie que nous ne paierons pas d'intérêts. Je vous rappelle un temps pas si lointain, en 2014 et 2015, où nous avons dû recourir durant un certain nombre de jours à cette ligne de trésorerie, car nos finances n'étaient malheureusement pas ce qu'elles sont aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE. – Concrètement, nous n'avions alors pas de quoi assurer nos obligations en termes de paiement. Nous devions donc mobiliser cette ligne de trésorerie, en attendant que les recettes arrivent. Je reviens à ce que je disais précédemment, il est surprenant d'entendre dire qu'avoir des excédents ne serait pas une bonne chose. Je préfère avoir des excédents pour faire face à nos obligations prioritairement et pouvoir rebondir en cas de difficultés nouvelles, comme celles que nous avons connues cette année, sans devoir recourir à une ligne de trésorerie parce que les conséquences et les taux ne sont pas les mêmes.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'ai entendu personne ce matin regretter qu'il y ait des excédents. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment attentif. En tout cas, je ne l'ai pas dit, c'est certain, et je n'en ai pas le souvenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison. Je n'ai d'ailleurs jamais dit que vous ou vos collègues l'ayez dit. Mais ce sont des propos que nous entendons parfois : nous serions trop bons gestionnaires, trop bons épargnants peut-être. Mais une collectivité ne se gère pas non plus comme un ménage, et les responsabilités sont loin d'être les mêmes.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je ne veux pas ajouter au débat, mais il est vrai que nous ne pouvions pas dire la même chose il y a cinq ans !

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite à me donner acte de la communication des éléments de gestion de la dette et de la trésorerie, à savoir les emprunts réalisés et la ligne de crédits de trésorerie ouverte au titre de l'exercice 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

CREATION DU BUDGET ANNEXE CDEF

RAPPORT N°CD2020-12/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le Centre départemental de l'enfance et de la famille – CDEF – est, jusqu'au 31 décembre 2020, un établissement public administratif doté de la personnalité morale. Le 25 septembre dernier, le Conseil départemental a décidé d'intégrer le CDEF dans les services du Département, ce qui permet de le recentrer sur sa mission en lien avec la politique départementale de l'enfance.

Le CDEF sera géré en budget annexe au budget principal, établi selon la nomenclature comptable M22. Le Budget primitif 2021 du CDEF sera voté en février prochain, au même titre que l'ensemble des budgets de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le disait Thierry GAILLARD, la procédure de création d'un service intégré qui vous a été présentée voilà plusieurs mois est en cours. Il vous est demandé de valider le processus de création d'un budget annexe.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver, à compter du 1er janvier 2021, la création d'un budget annexe CDEF appliquant la nomenclature comptable M22 « Autres ». Ce budget ne disposera pas de sa propre autonomie financière. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRAT DE PROJET CHARGE DE LA GED-SAE
GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS
SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

RAPPORT N°CD2020-12/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous souhaitons recruter un agent dans le cadre d'un contrat de projet de trois ans, résultant de la réorganisation de la DISC. Il s'agit d'accompagner la mise en place de la dématérialisation, devenue obligatoire pour la collectivité.

Le dossier, présenté lors du Comité technique du 26 novembre, a reçu un avis favorable. La déclinaison de ce contrat de projet ainsi que les missions principales, les conditions de recrutement et les grilles de rémunération rattachées au profil de ce poste figurent dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'accompagner la dématérialisation en interne avec de vrais projets stratégiques, en particulier le dossier « agents » dans le cadre de l'accompagnement des ressources humaines, mais également de la démarche usagers, des données sensibles que nous devons impérativement protéger dans le cadre des marchés publics.

Un changement important s'opère depuis plusieurs mois au sein de la collectivité, qui se poursuivra par un changement d'outils et de logiciels dans le cadre du RGPD, le Règlement général sur la protection des données.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble de ces propositions relatives à la création d'un emploi non permanent de chef de projet GED-SAE et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

TELETRAVAIL

RAPPORT N°CD2020-12/1/6

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai déjà longuement évoqué le télétravail ce matin, son intérêt et ce que nous avons déjà mis en place. Nous vous proposons une évolution, sous la forme d'une expérimentation dans les six prochains mois, afin de bien en cerner les avantages mais aussi les menaces pour faire évoluer le Règlement interne.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Concernant le télétravail, une charte est en vigueur au sein de la collectivité depuis 2017. Nous vous proposons une expérimentation qui sera évaluée au bout de six mois.

Nous avons travaillé de concert avec les représentants du personnel sur l'élaboration de ce dossier. L'évaluation au bout des six mois devrait donner lieu à l'élaboration d'une nouvelle charte du télétravail à la fin de 2021. C'est, en tout cas, ce que prévoit le calendrier que nous nous sommes fixé.

La proposition qui est faite s'appuie sur le décret du 5 mai 2020 qui permet d'offrir la possibilité aux agents qui le peuvent de télétravailler, car, comme vous le savez toutes les tâches ne sont pas « télétravaillables », si je puis dire.

Au titre de cette expérimentation, il est proposé de tester un jour fixe et un jour flottant par semaine, sur la base de 42 jours par an, ou trois jours par semaine pour les agents dont l'état de santé le justifie, avec un certificat médical, ou encore cinq jours pour les personnes vulnérables dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, conditions qui sont celles que nous connaissons actuellement.

Ce projet a été adopté à l'unanimité en Comité technique le 16 novembre dernier.

Quelques chiffres sont intéressants à relever. Avec la crise sanitaire, le télétravail a connu une évolution exponentielle en 2021. Au 1er janvier 2020, nous dénombrions vingt-cinq télétravailleurs en télétravail classique, soit un jour par semaine. Au 30 novembre 2020, ils sont au nombre de 400, en télétravail classique ou intégral pour les agents dont l'état de santé le justifie puisque nous nous devons de protéger nos agents vulnérables, dérogatoire de deux à quatre jours par semaine pour limiter les contacts dans les bureaux. Le déploiement du télétravail a donc été massif. Il a débuté lors du premier confinement et s'est poursuivi pendant le second. La quasi-totalité des agents affectés à des postes télé-travaillables peuvent le faire.

Pour prendre en compte le droit à la déconnexion, la durée du télétravail sera limitée à huit heures. De nombreuses études post-crise font apparaître que l'effet pervers du télétravail peut induire, de façon insidieuse, une surcharge de travail.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur le télétravail ou sur la méthode que nous vous proposons ?...

Je vous propose d'approuver l'additif à la Charte du télétravail de 2017, tel qu'il figure en annexe du rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT N°CD2020-12/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est proposé une adaptation du régime indemnitaire, après quelques mois de fonctionnement, pour les deux parties du RIFSEEP : IFSE – au profit des techniciens –, et le CIA – complément indemnitaire annuel.

Pour l'IFSE, il est prévu de mettre en place un alignement du régime indemnitaire au profit des techniciens sur celui des rédacteurs, dans la mesure où les grilles indiciaires sont identiques pour les deux. Le régime indemnitaire ne l'était pas. Les échanges avec les représentants du personnel ont conduit à ce que les techniciens puissent prétendre à ce régime indemnitaire, ce qui paraissait tout à fait légitime. Cela concerne cinquante et un agents et induit une dépense supplémentaire pour la collectivité de 66 000 € pour la part IFSE.

Pour le CIA, le versement 2020 a fait apparaître la nécessité d'apporter des précisions sur les modalités d'attribution. Il n'y a pas de modification de fond par rapport à ce dont nous avions délibéré lors de sa mise en place. Je vous rappelle seulement, afin que vous ayez bien les chiffres en tête, que la mise en place du CIA en 2020 a eu une incidence budgétaire de 410 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter les propositions concernant l'alignement de l'IFSE des techniciens sur celle des rédacteurs ;
- de prendre acte des précisions apportées concernant les modalités de versement du CIA. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – J'espère que ce n'est pas parce que ces sujets importants n'ont pas donné lieu à des débats, chers collègues, que nous devrons oublier ce que nous avons voté aujourd'hui comme au cours des séances plénières précédentes. Cette remarque s'adresse à vous comme à moi-même.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

RAPPORT N°CD2020-12/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Finances et du Budget. – L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » consiste en l'obligation pour toutes les collectivités de définir des lignes directrices de gestion en 2021.

Ce sujet également fait l'objet d'un échange avec les représentants du personnel et d'un vote favorable en Comité technique.

Ces lignes de gestion visent à préciser les critères d'avancement. A compter du 1er janvier 2021, la CAP d'avancement n'aura plus cours. Toutefois, au sein de la Collectivité, nous avions engagé depuis deux ans un format assez différent de ce qui existait, de consultation préalable à la CAP avec les représentants du personnel, sur les tableaux d'avancement – changements de grade, promotions internes, etc.

Néanmoins, même si cela n'est pas une obligation, nous souhaitons, en accord avec les représentants du personnel, poursuivre la démarche. Les lignes directrices de gestion représentent les critères qui prévalaient déjà.

Vous trouverez également une refonte de la grille d'évaluation, sur laquelle un travail a été engagé, qui servira de référence pour l'attribution du CIA. Cette nouvelle grille est expérimentée avec tous les services de la Direction des Ressources humaines. Un bilan sera réalisé à la fin de la campagne d'évaluation afin d'apporter les correctifs et les évolutions jugés nécessaires.

Les principes de la grille d'évaluation présentent une nouveauté. Dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation, qui sont nécessaires et sont un temps fort entre un collaborateur et son n+1, le format sera légèrement différent. Il sera proposé notamment que l'agent prépare une autoévaluation et que son n+1 fasse la sienne, puis, lors de l'entretien, les points de divergence pourront être discutés, si nécessaire. Cette nouvelle approche devrait apporter plus de clarté, de compréhension et de fluidité dans tous ces échanges.

Des actions seront également conduites en faveur de l'égalité femmes/hommes, sujet sur lequel nous devons continuer d'avancer et rester vigilants.

Il s'agit d'un chantier assez important à fournir par les services de la DRH.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Que signifie, très concrètement, « Renouveler le dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche collective » ? Et que signifie, très concrètement, « Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace » ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'est ce que l'on retrouve dans le texte. Sur le plan du dialogue social et de la gestion des carrières, des objectifs sont fixés lors de l'entretien annuel. Auparavant, les CAP étaient consultées et nous examinions, de manière nominative, les questions de grade, d'échelon, etc. L'enjeu est désormais d'avoir une approche plus globalisée, de planifier des objectifs au niveau d'un service, puis d'évaluer la contribution de chaque collaborateur à ces objectifs. L'approche ne se fait plus individu par individu, mais évolue vers une approche de service.

Pour ce qui est de développer les leviers managériaux, il s'agit de donner aux managers des outils compréhensibles par leurs collaborateurs, de sorte à bien expliquer, en fonction des objectifs, ce qui est attendu d'eux. Cela permet d'avoir des éléments concrets pour l'évaluation annuelle et d'avoir une transparence et une compréhension plus fortes entre le manager et l'agent qui lui est rattaché.

Pour avoir connu ces formats dans un autre monde, ce n'est pas une grande invention. Cela se pratiquait déjà dans d'autres domaines mais, il est vrai, pas forcément dans la fonction publique.

M. LEGER. – Vous disiez avoir connu cela dans un autre monde. L'impression qui ressort de tout cela, aussi bien dans le vocabulaire que dans les objectifs, est qu'un management privé se glisse dans la fonction publique territoriale et d'Etat.

Si cela peut permettre d'améliorer le dialogue social, je pense que c'est nécessaire au sein du Conseil départemental. Mais nous verrons ce qu'il en est dans l'application des textes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Certes, s'agissant du vocabulaire, ce sont des termes que l'on entendait de longue date dans d'autres sphères. Mais, même s'il faut rester vigilants, nous sommes tout de même dans le cadre de la fonction publique, qu'elle soit d'Etat, hospitalière ou territoriale, un cadre général avec des textes qui s'y rapportent et permettent d'ériger des garde-fous.

La meilleure adaptation face à cette évolution serait de supprimer les CAP et de dire que nous n'avons plus besoin de les consulter. Mais nous souhaitons maintenir le lien avec les représentants des personnels. Nous travaillons ensemble, ils font des propositions, nous en faisons de notre côté, nous les confrontons et nous en échangeons.

Même si ce n'est plus obligatoire, nous souhaitons continuer à le faire parce que nous partons du principe que, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, il ressort toujours quelque chose de positif de la qualité des échanges et du dialogue social. Cela vaut toujours mieux que de fermer une porte et de ne pas entrer dans la discussion. Je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – Un peu comme entre des élus !

Merci, monsieur LEGER, de soulever ces questions mais nous devons mettre en application des décisions prises à l'échelle nationale. Il s'agit bien de l'application d'une loi d'août 2019, qui s'est définie traduite dans des décrets. Là encore, nous nous devons – et heureusement que nous le faisons – d'être en conformité avec les textes votés au Parlement.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Avant de passer au vote, je vous signale que M. Etienne LEJEUNE a quitté l'Assemblée et donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD.

Je vous propose d'approuver la mise en place des lignes directrices de gestion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PLAN DE FORMATION 2021

RAPPORT N°CD2020-12/1/9

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le plan de formation vous est présenté chaque année. La

particularité en 2020, comme vous vous en doutez, tient à l'annulation ou au report de nombreuses formations en raison de la crise sanitaire qui a bouleversé les prévisions.

Le plan de formation pour 2021 a été établi en fonction des besoins des différents services de la collectivité, de l'équipe de direction et des souhaits des agents recueillis dans le cadre des entretiens professionnels. Il reprend les formations annulées en 2020 et en ajoute d'autres pour faire suite aux échanges intervenus entre la hiérarchie et les collaborateurs aux cours des entretiens individuels et pour répondre aux besoins de la collectivité.

Vous en avez la déclinaison dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Puisque nous parlons de formation, madame la Présidente, je voudrais évoquer un sujet prégnant dans le département, notamment dans l'Agglo du Grand GUERET : la formation des assistants maternels.

Nous rencontrons de plus en plus de difficultés à recruter dans ce secteur. Peut-être aussi le délai d'attente fait-il que nous mobilisons des candidats intéressés par le secteur, mais dont la formation est lancée trop tard, provoquant l'abandon de ces personnes qui ne peuvent pas vivre de rien en attendant que la formation débute. Je voulais mettre l'accent sur cette difficulté.

Pour donner des chiffres précis, sur 70 demandes déposées auprès de l'Agglo, la commission d'attribution des places en crèche n'en a attribué que quatre ou cinq, et difficilement. Cette question rejoint le travail sur l'attractivité du territoire, car l'une des premières demandes de jeunes parents qui arrivent dans le département est celle de la garde d'enfants.

C'est pour cela qu'avec Isabelle PENICAUD, qui est membre de cette commission à l'Agglo, nous voulions vous solliciter pour une rencontre prochaine afin d'étudier les solutions pour sortir de cette équation d'assistants maternels vieillissants face à la difficulté d'obtenir des places en structures collectives. C'est un réel problème au sein des collectivités. J'imagine que d'autres élus rencontrent la même problématique sur leur territoire. Je tenais à mettre l'accent sur cette situation très particulière, qui commence à nous poser d'énormes problèmes.

Au sein de l'Agglo, nous avons été sollicités en ce début de mandat sur plusieurs projets de MAM, mais ce ne sera pas immédiat et, pour l'instant, nous ne satisfaisons pas les jeunes familles qui souhaiteraient s'installer dans notre territoire et qui, outre l'emploi, ont également besoin de moyens de garde pour leurs enfants lorsqu'ils ont trouvé un emploi.

Je tenais à exprimer cette préoccupation que nous rencontrons dans une partie de territoire et, puisque l'occasion m'en est donnée, sur cette formation des ASMAT, assistants maternels, ne pourrions-nous pas travailler ensemble à l'élaboration d'un plan d'action ou une convention particulière ? Je ne sais pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie pour toutes ces précisions concernant le territoire sur lequel vous êtes élues, mesdames MARTIN et PENICAUD. Je pense que tous les élus du département ont été sensibilisés à cette problématique au cours de l'année 2020. Moi-même l'ai été par une jeune famille qui souhaitait s'engager dans ce métier, nouveau pour elle, et accueillir des enfants sur notre territoire, dans l'est du département où nous ne disposons pas de structures collectives et connaissons de véritables difficultés.

J'ai recueilli les remarques, pertinentes, de tous les élus du département et, avec Patrice MORANÇAIS, nous avons sollicité, de façon prioritaire, Sophie QUERIAUD afin qu'elle essaie de trouver des solutions pour améliorer le processus de 2019. Je vais d'ailleurs lui donner la parole, et vous comprendrez que le Covid-19 ne nous a pas permis de mettre en place autant de formations pour les candidats assistants maternels que nous le souhaitions.

Mme QUERIAUD, Directrice du Pôle Cohésion sociale. – En effet, madame la Présidente, sur l'année 2020, nous avions un plan de formation avec l'organisme agréé par le Conseil départemental. En raison du premier confinement, les formations prévues au printemps ont été annulées, et lorsqu'il s'est agi de remettre en place un cycle de formation post-confinement, en mai, juin et juillet, il a fallu tenir compte, sur les modules des gestes aux premiers secours notamment, des derniers décrets parus.

Plusieurs facteurs se sont additionnés, à commencer par le nombre inférieur de stagiaires – dix au lieu de vingt – qui pouvait remettre en cause le maintien de la formation. Puis, jusqu'à la fin de l'été, au plan national, nous étions tenus, tout comme les organismes de formation, par l'obligation de respecter les gestes barrières. Or les modules des gestes aux premiers secours sont fondés sur le contact, le toucher. Une partie des formations ne pouvait donc pas avoir lieu. C'est une difficulté à laquelle nous avons tenté de palier au mieux avec l'organisme de formation, mais cela a tout de même eu les conséquences que vous venez de nous exposer. En dépit de nos efforts, cela a créé un décalage.

Pour rejoindre ce que vous évoquiez à propos de l'attractivité du territoire, nous avons tenu une réunion hier avec la CAF, la MSA et Pôle emploi, auxquels nous associerons les collectivités en charge des politiques de la petite enfance. Nous devions organiser, au mois de juin de cette année, sur les territoires les plus en difficulté ou les plus en tension, une manifestation pour l'attractivité des métiers du domicile et de petite enfance, plus précisément les assistants maternels et les assistants familiaux au titre de la protection de l'enfance. Ces salons de l'emploi de la petite enfance n'ont pas pu se tenir en juin. Le sujet a été repris hier avec la CAF, la MSA et Pôle emploi, le service de PMI et d'insertion. Nous envisageons de tenir ces salons à la fin de ce semestre au plus près des territoires, pour donner à voir ce que sont ces métiers et les rendre attractifs grâce à des témoignages de professionnels. Nous allons mener ce travail durant ce trimestre et nous reviendrons vers les acteurs compétents en la matière pour pouvoir avancer sur le sujet de l'attractivité.

Mme LA PRESIDENTE. – J'avais écrit il y a quelque temps à Mme la Préfète pour lui demander dans quel cadre il serait possible de déroger à l'agrément, qui est de ma responsabilité, au regard de la crise sanitaire et du contexte de ce module de formation aux gestes de premiers secours. Je pense à Bertrand LABAR, car je sais que les sapeurs-pompiers ont également été confrontés à la même difficulté pour leurs formations.

Il a fallu du temps avant d'obtenir une réponse et je me suis entendu répondre qu'en effet, il en allait de ma responsabilité et qu'au moindre problème, ma responsabilité serait engagée. Je comprends la réponse. J'aurais aimé pouvoir déroger à cet accord-cadre de donner un agrément. Mais il est vrai que nous parlons d'enfants, de très jeunes enfants et il faut bien dire, là aussi, que la relation parents-enfant-assistant maternel qui est sous notre responsabilité est parfois complexe. Je n'ai pu déroger à ces obligations réglementaires.

Mme MARTIN. – Je connais les problématiques de l'année que nous venons de vivre, qui a été particulière pour tous. Mais, au-delà de cet aspect, je réitère ma demande de travailler ensemble sur cette question de la petite enfance. Pour ma part, j'interviens sur le périmètre de l'Agglo, mais d'autres élus seront intéressés, je pense, par ce que vous proposez, madame QUERIAUD, pour améliorer l'attractivité à ces métiers. Il me semble qu'il existe un nombre important de volets sur lesquels nous pouvons travailler en commun pour parvenir à un plan d'action sur le territoire. J'attends avec impatience de pouvoir travailler avec le Département sur ces sujets.

Mme LA PRESIDENTE. – N'oublions pas qu'en 2016, un Schéma de services aux familles a été adopté ici même, qui comportait cet important volet. Le Conseil départemental ne porte pas de structures, mais il accompagne en ingénierie tous ceux qui se sont engagés dans cette démarche d'accueil de la petite enfance. La CAF et la MSA signent aujourd'hui, me semble-t-il, quasiment à l'échelle de tout le département des conventions globales territoriales. Une fois cela fait, le Conseil départemental et sa protection maternelle et infantile peuvent être mobilisés par les collectivités. Il va de soi que nos services répondront, comme ils l'ont toujours fait, dès que cela sera demandé.

Nous devrions réouvrir ce Schéma de services aux familles ! Les choses avaient été écrites en ce sens, bien évidemment.

Mme QUERIAUD, Directrice du Pôle Cohésion sociale. – Madame la Présidente, hier, s'est tenu le comité de pilotage du Schéma et ces actions 2021 devront s'inscrire en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Mme PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Pour reprendre ce que disait Armelle MARTIN, une campagne de communication est attendue pour valoriser le métier, mais aussi pour accompagner les jeunes susceptibles d'être intéressés par ces emplois car, souvent, ce qu'ils regrettent, c'est de ne pas être rassurés sur l'aspect réglementaire. Parfois, entre le dépôt de dossier et le premier emploi ou acte d'emploi, un an s'écoule. L'aspect réglementaire prend le pas sur ces bonnes volontés et la volonté de faire ce métier. Il me paraît donc important de rassurer les jeunes qui souhaitent s'engager dans ces métiers, parce que les assistants maternels vieillissent et nous avons énormément de mal à en recruter de nouveaux et de plus jeunes.

Je rappelle que sur l'Agglo du Grand GUERET, ce sont plus de soixante familles qui n'ont pas pu trouver de mode de garde satisfaisant pour leurs enfants, soit parce qu'ils ont

à se déplacer en un lieu différent, soit parce que le mode de garde qu'ils espéraient, souvent collectif, n'a pas pu leur être proposé.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans le cadre des contrats Boost'Ter, dans notre communauté de communes, c'est l'axe prioritaire pour le développement et l'accompagnement aux projets de mode de garde. Cela a été défini au regard des risques que nous rencontrions en termes d'accueil de nouvelles populations. C'est la raison pour laquelle nous avons signé il y a deux jours cette convention avec la CAF.

Vous avez raison de souligner qu'en interne, le processus n'est pas suffisamment rapide, peut-être trop administratif. Nous ferons redescendre l'information dans les services et mettrons un point d'honneur à ce que les choses se fassent dans les temps. Ce sont des éléments que l'on peut aisément évaluer.

Mais il ne faut pas tout attendre du Conseil départemental. Nous mettons en place des aides financières, de l'ingénierie de projet, des aides financières pour les micro-crèches, les maisons d'assistants maternels, les RAM qui, ne l'oublions pas, jouent un rôle d'information. À mes yeux, lorsque le Conseil départemental ou la CAF financent ou cofinancent des relais d'assistants maternels, il leur revient d'effectuer un travail d'information en direction des familles et des publics susceptibles d'être intéressés. Peut-être évaluerons-nous si, dans le cadre de ces conventions avec les RAM, les choses sont bien mises en pratique. Je m'interroge, mais considère que c'est un véritable autour de la politique d'accueil.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Lors de son dernier conseil, l'Agglo du Grand GUERET a voté la nouvelle mouture du RAM. Ce RAM sera bien à la manœuvre et au cœur du dispositif pour travailler sur ces questions. C'est la raison pour laquelle nous voulions vous demander que le Conseil départemental puisse travailler en liaison plus étroite avec l'Agglo et les animatrices du RAM. Mais nous aurons l'occasion, Isabelle et moi-même, de demander un rendez-vous particulier sur cette question.

Nous n'attendons pas tout du Conseil départemental. Pour notre part, nous avons la chance d'avoir une jeune femme qui assure l'ingénierie dans ce secteur, une coordonnatrice petite enfance, qui travaillera en accompagnement – comme les structures départementales et la CAF – à la mise en place de MAM dans plusieurs communes de l'Agglo. Nous prenons donc bien notre destin en main. C'est la raison pour laquelle nous solliciterons le Département et que nous mettons tout en œuvre pour travailler avec vous en étant force de proposition.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – J'ai déjà reçu d'autres communautés de communes, qui avaient sollicité des rendez-vous. Vous pouvez tout à fait nous solliciter, nous vous recevrons avec plaisir.

Il faut toutefois remettre les choses à leur place et les compétences là où elles sont. Le Conseil départemental est compétent pour la délivrance de l'agrément. Je vous rappelle que le décret du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels a été modifié, portant la formation à une durée minimale de 120 heures.

En cette année 2020, il est vrai que la problématique sanitaire a engendré quelques difficultés, mais il est aussi difficile de passer outre cette nouvelle disposition qui renforce la formation. Ces obligations réglementaires sont à prendre en compte. Donc, ce décret du 23 octobre 2018 a été mis en œuvre en 2019. Au Budget primitif 2020, nous avions augmenté très nettement l'enveloppe dédiée à cette formation, qui est d'ailleurs très onéreuse. Mais il est vrai qu'il est possible d'être complémentaire avec les communautés de communes ou l'Agglo pour voir à notre niveau comment mener au mieux ou avec plus d'efficience la réalisation de ces formations en termes de délais. D'autres collectivités m'ont sensibilisé sur ce point. Il est tout à fait possible d'en discuter.

Je souhaitais cependant vous dire que, cette année, trois formations de 80 heures ont été organisées afin que tous les candidats agréés puissent être formés : du 15 juin au 30 juillet ; du 31 août au 21 septembre et du 16 novembre au 8 décembre. Mais il est vrai que l'attente est fonction de nos territoires et que porter une politique d'attractivité et d'accueil suppose de répondre aux besoins des nouvelles familles. Le Conseil départemental est en charge d'appliquer la loi et de délivrer les agréments, les communautés de communes assurant l'organisation concrète, matérielle et de moyens, des actions au service des familles.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?

Je vous propose d'approuver le plan de formation 2021, tel qu'il vous a été présenté, et les orientations stratégiques du plan triennal 2021-2023. *(Adoptés à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2020-12/1/10

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Dans ce rapport, un certain nombre de suppressions de postes se trouvent contrebalancées par des créations de poste, puisque le solde est positif. Je propose de revenir sur les principales adaptations et de vous apporter un éclairage si vous souhaitez des précisions.

Il est à retenir la création de trois emplois nets au PCS, Pôle de cohésion sociale, pour des agents qui étaient contractuels, venus en renfort, dont les postes se sont révélés indispensables au bon fonctionnement du service. Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une dé-précarisation de ces agents contractuels qui intègrent donc le service.

Vous retrouvez les postes liés à l'intégration du CDEF que nous avons étudiés dans le cadre budget et sur lesquels Patrice MORANÇAIS apportera des précisions lors de la présentation du rapport sur le CDEF. Les responsables de la DRH ont rencontré leurs

homologues au CDEF à plusieurs reprises pour préparer cette évolution, qui a reçu un avis favorable du Comité technique.

De très nombreuses modifications concernent également l'organisation du Pôle Ressources et Modernisation – en particulier tout le contour du service de la DISC, qui fait toujours l'objet d'un travail mené en concertation avec les agents. Elles ont reçu un avis favorable du Comité technique.

Enfin, vous est proposée la modification d'un poste qui était occupé par un agent en charge de l'expertise sur l'état des ponts dans le département, qui a rendu son travail et est parti dans une autre collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Je profite de ce rapport pour signaler que j'ai été interpellée, le 6 novembre dernier, lors du conseil d'administration du collège MAROUZEAU, sur les effectifs départementaux. Le 28 août dernier, la Direction des ressources humaines a organisé une réunion et a annoncé que tous les postes seraient pourvus au 1er septembre. Or force est de constater qu'à ce jour encore, deux postes et demi sont vacants, dont un agent en cuisine et une personne à l'accueil. Cela perturbe énormément l'ensemble du personnel du collège. Il a été relevé que les personnels du Département étaient envoyés de manière sporadique et que la communication du Département n'était pas exacte, car ces personnels viennent et repartent en un *turn over* très gênant au regard des mesures de sécurité imposées dans les collèges.

Comment comptez-vous remédier à cette situation préoccupante ? Quelles dispositions comptez-vous prendre pour retrouver un fonctionnement normal de ces postes vacants ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le point que vous soulevez concerne l'ensemble des collèges du Département. Dans le cadre de l'urgence sanitaire et des mesures qui en découlent, un certain nombre d'agents sont considérés comme personnes vulnérables, que nous devons par conséquent placer en ASA santé. Nous ne pouvons pas les faire venir sur le lieu de travail. Je comprends tout à fait que cela suscite des perturbations dans le fonctionnement, tant pour les agents en place que pour l'organisation du collège.

Je vais céder la parole à Mme LALANDE qui vous apportera de plus amples explications, mais il faut être conscient des difficultés que nous rencontrons pour recruter des agents, même si le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi ou au RSA est élevé. Croyez que ce n'est pas faute de lancer les recrutements en temps et en heure, mais cela n'est pas facile.

Mme LA PRESIDENTE. – Non seulement ce n'est pas facile, mais c'est même extrêmement difficile.

Le second confinement a été annoncé par le Premier ministre à la fin du mois d'octobre. Toutefois, le décret qui listait les personnels qui devaient être placés en ASA santé,

dont ceux de notre collectivité, a pris du retard dans sa parution. Cela n'a pas facilité l'organisation en interne. Dix-huit sur les 130 agents de collège ont été concernés. Cela semble peu, mais c'était suffisant pour que chacun des seize collèges soit touché. Les procédures de recrutement ont été lancées sous la houlette de la DRH. Je peux vous assurer que nous avons sollicité tout le monde, y compris les Maires et les Principaux. Nous avons adopté un format offensif pour répondre à cette vacance de postes dans un temps record. Je le répète, car Thierry GAILLARD l'a précisé : Pôle emploi a également été sollicité. Même si le nombre de demandeurs d'emploi s'est accru ces derniers mois, ce n'est pas pour autant que nous avons trouvé chaussure à notre pied.

La parole est à Mme LALANDE.

Mme LALANDE, Directrice des Ressources humaines. – Pour compléter ce qui vient d'être dit, c'est vraiment la situation sanitaire liée au Covid-19 qui est la cause de ces difficultés, notamment les agents placés en autorisation d'absence parce que personnes fragiles.

Nous avons rencontré des difficultés de recrutement. A la rentrée, la situation s'est stabilisée et, si des agents sont intervenus de manière sporadique, comme vous le disiez, c'est qu'ils étaient venus ponctuellement en renfort d'autres services. Nous avons fait au mieux, tout en sachant que, probablement, ce n'était pas l'idéal.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame CAZIER, je vous en prie, poursuivez.

Mme CAZIER. – Je tenais à relayer l'entièreté du message. Sylvie BOURDIER m'expliquait que ces agents ne venaient pas toujours la saluer et qu'elle se retrouvait en face de ces personnes sans savoir qui elles étaient. C'est un détail, mais cela a un certain retentissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous soulevez un point important qui est celui de la complexité d'une organisation et du management qui en découle, entre les agents du Conseil départemental qui travaillent dans différentes structures au sein d'établissements de l'Education nationale. Il semblerait qu'une avancée dans la définition de la hiérarchie pour les gestionnaires des collèges puisse intervenir dans le cadre de la loi 3D en direction des Conseils départementaux. C'est un sujet épineux, nous le savons. J'entends que Principaux et gestionnaires se posent des questions. J'entends également nos services qui s'interrogent. Mais j'entends surtout nos agents qui rencontrent des difficultés à trouver des repères. C'est ce que nous avons tenté de clarifier cette année en réaffirmant qui détenait l'autorité fonctionnelle – et non l'autorité hiérarchique.

Dans ce contexte de discussions et parfois d'incompréhensions, la question que vous soulevez a été un sujet supplémentaire. En revanche, comme vous pouvez l'imaginer, nul ne peut contester que les services RH aient fait le maximum pour apporter des solutions. Sinon, que l'on vienne me le démontrer !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'est une réalité, c'est surtout une difficulté qui concerne les collèges. Mon propos n'est ni réducteur ni péjoratif, mais dans d'autres services, si un

rapport sort le mardi au lieu du lundi, cela n'a que peu d'impact. En revanche, dans des collèges, les élèves qui s'y rendent tous les jours, doivent manger à midi.

De plus, nous sommes, je le rappelle, dans le cadre d'un protocole sanitaire particulièrement exigeant qui oblige à des tâches de nettoyage et de désinfection plus intenses et répétées que celles exigées par un fonctionnement normal. Le dimensionnement en agents dans chaque collège de la Creuse est correctement calibré. La vraie difficulté – que les mairies qui emploient des agents communaux dans les écoles ont également rencontrée – apparaît lorsqu'un texte impose de placer tout agent considéré comme vulnérable en ASA santé. A l'origine, quatre critères définissaient cette vulnérabilité, puis nous sommes passés à un ensemble de critères plus élaborés. Si un agent entre dans ces critères, il est une personne vulnérable, et nous devons le placer en ASA santé. C'est une obligation. Il était possible de réintégrer l'agent en adaptant son poste pour qu'il soit protégé.

Mais la mission première d'un employeur est de protéger ses agents, c'est une mission obligatoire. Aussi, dans la mesure où il n'est pas possible d'anticiper, que les décrets tombent les uns après les autres et qu'il faut les appliquer, il peut arriver que plusieurs agents répondent à ces critères et manquent à leur poste qu'il faut alors pourvoir rapidement.

Je puis vous assurer de l'organisation de la DRH qui dispose de viviers qui nous permettent de contacter des personnes. Mais cette réactivité est soumise à des impératifs très complexes. Je ne dis donc pas que cela ne crée pas des désordres et des désagréments, mais j'affirme que tout est mis en œuvre par la DRH pour être réactive. Comme le dit Mme la Présidente, nous avons associé dans ce dispositif les Principaux de collège et l'ensemble de la communauté éducative, de manière que tous puissent nous fournir des pistes pour trouver des agents.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le premier poste concerné par ce rapport est un poste d'ergothérapeute à la MDPH, Maison départementale pour les personnes handicapées. Cela me permet de revenir sur un sujet que nous avons abordé en Commission permanente la semaine dernière, à savoir que les délais de traitement des dossiers en MDPH sont très longs, parfois au-delà du délai légal.

Vous nous avez expliqué que cela tenait à la mise en place du service informatique harmonisé. Comment comptez-vous réduire ces délais de traitement ? Envisagez-vous de renforcer provisoirement les moyens humains ? Quelles solutions avez-vous pu trouver pour résoudre ce problème ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous apporter depuis la semaine dernière, si ce n'est la mise en place du nouveau système informatique harmonisé demandé par la CNSA - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – pour avoir une vision globale, à un instant *t*, du fonctionnement de l'ensemble des MDPH de France.

Nous avons bien en tête ce problème de délais, qui dépassent les quatre mois. S'il faut renforcer les moyens humains, nous le ferons. Une réunion de travail hebdomadaire se tient

avec la CNSA pour faire un point sur nos difficultés et trouver des solutions et, surtout, pour diminuer ce délai de traitement qui est, habituellement, de quatre mois et qui, actuellement, avoisine les six mois, en particulier pour les dossiers d'allocation aux adultes handicapés, l'AAH, mais également pour d'autres. Cela ne résout pas les problèmes en Creuse. Revenir à des délais de traitement raisonnables, qui répondent à la qualité de service que nous souhaitons, fait partie des toutes premières priorités des semaines et mois à venir. Je vous avais également indiqué la semaine dernière, même si ce n'est pas une consolation, que la situation est identique dans d'autres départements, sachant – même si je n'ai pas de chiffres précis, j'en suis convaincu –, que le nombre de dossiers déposés à la MDPH est en forte augmentation.

Pour répondre à votre question, si un besoin accru en moyens humains se fait sentir, nous y répondrons. Dans cette perspective, nous avons d'ailleurs déjà, en Comex, prolongé de plusieurs mois le poste d'une personne recrutées en contrat à durée déterminée, CDD. S'il était besoin de le prolonger à nouveau ou de prévoir des renforts supplémentaires, nous le ferions.

Pour résoudre cette question, il faut bien évidemment prendre en compte la réception des dossiers et leur traitement ; il faut surtout nous atteler aux problèmes informatiques liés à ce nouveau système. C'est la raison pour laquelle nous restons en lien très étroit et suivi avec la MSA et la MDPH.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ma question porte sur un autre sujet et je profite de ce rapport pour revenir sur le sujet de l'emploi. Avez-vous été informés – je l'ai été personnellement par la voie syndicale – du transfert possible des infirmiers scolaires des collèges vers les Départements ? Avez-vous des informations à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi tout d'abord de vous poser une question : de quels représentants parlez-vous : de représentants des personnels de l'Education nationale – ceux des infirmières actuelles qui prennent position sur cette proposition – ou de représentants de nos propres personnels ?

Mme MARTIN. – Je parle d'une législation serait en cours d'élaboration pour le transfert des infirmiers vers les collectivités territoriales. Où en est-on ?

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je le disais précédemment, il en est question dans le cadre de la loi 3D. Il est proposé aux Conseils départementaux – qui l'ont ou pas souhaité mais, à titre personnel, je ne crains pas de dire que je l'ai souhaité – d'apporter, dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des enfants à partir de 3 ans, puisque de zéro à trois ans, ils relèvent de notre compétence, un renfort par le transfert de personnels que nous savons en sous-nombre dans l'Education nationale, un transfert des agents qui y travaillent.

Cela signifierait que nous devrions apporter des moyens. M. MORANÇAIS évoquera sans doute ce point lors de sa présentation du rapport sur la protection et de prévention de l'enfance en danger. Mais, au regard des enjeux, il me semble essentiel que les Départements

aient la compétence sur toute l'action sociale, sanitaire et médicale des enfants confiés à notre garde, car nous connaissons tous le processus de détection et de repérage : il remonte d'abord dans le système de l'Education nationale pour redescendre ensuite vers les Départements, ce qui représente une perte de temps évidente.

L'autre intérêt que cela présenterait a été évoqué ce matin lors de la discussion sur la politique Petite enfance et jeunesse, puisque nous avons déjà une vision des cellules familiales qui connaissent des difficultés auxquelles nous apportons déjà des actions correctrices. Il n'est pas possible d'extraire les problématiques d'un enfant, les faire « mouliner » par l'Education nationale pour que cette dernière nous les retourne. L'objectif est d'améliorer et d'accélérer le processus de prise en charge et d'accompagnement.

Je citerai un exemple que vous devez tous connaître, celui de l'accès aux bourses départementales. J'en ai échangé avec Mme la Maire de GUERET et nous en avons conclu qu'au lieu de les instruire de part et d'autre, il vaudrait mieux avoir un dossier unique d'instruction pour la Ville et le Conseil départemental afin d'éviter la paperasserie administrative et, probablement, une perte de temps, d'autant que les CPE des collèges nous signalent que de nombreuses familles n'accèdent pas à ces demandes. Or nous connaissons ces familles et si demain, dans le cadre de leur accompagnement, nous pouvions gérer ces demandes quasi systématiquement au sein des collèges, cela me semblerait très pertinent.

Ce transfert me semble donc très intéressant, même si cela se fait à titre expérimental au titre de la loi 3D. Je ne suis toutefois pas certaine que les personnels y tiennent. J'ai eu un échange avec une ancienne infirmière scolaire qui n'était absolument pas convaincue. Nous verrons bien.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Merci d'évoquer cette loi 3D qui, en ajoutant la « décomplexification », devrait bientôt devenir la loi 4D. Elle devrait passer en Conseil des Ministres le 3 janvier et être débattue au Parlement au cours du premier semestre 2021.

J'aurais trois questions à poser à propos des personnels départementaux.

Tout d'abord, pourrions-nous avoir, madame la Présidente, un rapport spécifique – pourquoi pas pour la prochaine réunion plénière – sur ce LAB23 dont nous n'avons pas tous perçu le contenu et l'intérêt ? Il me semble, en effet, qu'en temps de crise, actuelle ou future, et en période de grande difficulté, il convient de se recentrer sur l'essentiel.

Ensuite, tout le monde parle à juste titre de politique d'accueil. Lors de la dernière réunion plénière, j'avais proposé la création d'un service Accueil au Conseil départemental. Bien évidemment, ma proposition a été rejetée, ce qui est bien regrettable compte tenu du contexte et de la conjoncture, notamment de la multiplication des acquisitions ou futures acquisitions immobilières dans le département liée au développement du télétravail. J'ai entendu qu'un chargé de mission s'occupait de l'accueil. Je voudrais connaître le nombre d'aides à l'installation qui ont été favorisées, permises et autorisées grâce à l'intervention du Conseil départemental au cours de cette année 2020.

Enfin, dernière question liée à la seconde, des chargés de mission ont été recrutés dans le cadre du PPC avec, en face, une recette départementale de 106 000 €. De quel poste s'agit-il ? Peut-être s'agit-il de ce chargé de mission Accueil ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le LAB23 n'est ni un machin ni un bidule. Je vous invite à vous y rendre. C'est un espace installé au Pôle rue Pierre Emile LEROUX, dédié aux agents et aux cadres de la Collectivité pour avoir des temps où ils se regroupent sur des thèmes spécifiques sur lesquels ils souhaitent échanger et travailler de manière transversale. Des tableaux blancs sont installés aux murs, des tables, des chaises et certainement un ordinateur sont à disposition.

M. LEGER. – C'est le nouveau nom d'une salle de réunion !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, les salles de réunion sont situées à l'Hôtel du Département. Vous les connaissez – peut-être pas les élus, mais en tout cas les Vice-présidents y travaillent, parfois ensemble et avec les services sur des sujets transversaux. Excusez-nous, mais que n'auriez-vous dit si nous n'avions pas présenté des actions dans le cadre du PPC et que nous soyons allés chercher des financements ! Je m'interroge : aurait-il fallu tourner le dos à ce PPC et ne pas s'y intéresser ?

Lorsque nous avons recruté des chargés de mission pour le Projet alimentaire territorial ou PAT – lequel est d'ailleurs décliné dans le cadre de l'Agence A2.3 – nous avons utilisé des crédits PPC, des crédits d'Etat, de la DT et d'autres. Cela s'appelle de l'ingénierie financière pour porter des projets structurants à l'échelle du département ! Ce n'est pas nouveau, cela a toujours dû se pratiquer, y compris lorsque vous étiez Président.

Dans le cadre du service Accueil, nous avons proposé aux intercommunalités candidates de les accompagner dans la démarche, puisque celle-ci était ouverte aux Conseils départementaux, comme d'autres Départements l'ont fait à l'échelle du Massif central. Ce sujet a été présenté en séance plénière et, pour ceux qui y sont élus, vous en avez débattu au sein des intercommunalités candidates à cet appel à projet.

Nous avons donc un chargé de mission, cofinancé par le CPIER Massif. Il travaille en collaboration avec les chargés de mission des intercommunalités. Cela me semble tout à fait correspondre à l'appel à projets auquel nous avons répondu tous ensemble, Conseil départemental et intercommunalités. Fallait-il ne pas le faire ou faire autre chose de notre côté ? Je ne comprends pas. Lorsque vous parlez d'un service Accueil, fallait-il créer une cellule spécifique au Conseil départemental, en se désintéressant de ce que font les intercommunalités ? Avons-nous le droit de décréter, seuls, des installations à faire dans le département ? Je me souviens il y a une dizaine d'années, dans le cadre des politiques d'accueil lancées par la Région Limousin, les Pays disposaient de financements pour porter des projets et des chargés de mission Accueil. Ces dispositifs n'existant plus, cet appel à projets nous en offre la possibilité. Vous le savez puisque nous l'avons voté ici même. Peut-être faudrait-il réaliser un récapitulatif de tout ce qui est voté dans cette enceinte chaque année.

Avons-nous un règlement spécifique, que nous aurions voté, qui nous permet d'octroyer des aides à l'installation ? Dans le domaine économique, nous savons que ce n'est pas possible. Devons-nous instaurer une aide financière pour une personne qui achète une

maison ? Qu'entendez-vous par « aides à l'installation » ? Nous avons proposé aux intercommunalités d'amender le Plan santé il y a quelques semaines pour, éventuellement, apporter des financements croisés supplémentaires. Mais de quel type d'aides parlez-vous ? Que signifient les mots « installation » et « aides » dans votre esprit, monsieur LOZACH ?

M. LOZACH. – Je pense qu'il y a un malentendu entre nous. J'ai posé trois questions, et vos trois réponses sont à côté.

Sur la question de l'accueil, par exemple, ce n'est pas ce que je demande. Par analogie avec le service Accueil qui existait au sein du Conseil régional du Limousin, je pensais à un moyen de faciliter les démarches. Je ne vous demande pas de modifier le règlement d'intervention de notre collectivité dans un ensemble de secteurs pour faciliter l'arrivée de nouvelles personnes ou de nouvelles activités. Ce n'est pas ce que je demandais. Je souhaitais avoir une sorte de bilan chiffré sur le nombre de personnes dont l'accueil a été facilité par ce chargé de mission Accueil du Conseil départemental.

Bien sûr, il faut essayer de tirer bénéfice du PCC ! Bien sûr, il faut travailler avec les EPCI ! Ma question était de savoir quels sont précisément les emplois de chargés de mission recrutés dans le cadre du PPC. Il me semble que la question est simple.

Mme LA PRESIDENTE. – La question est claire, et la réponse transparente puisque ces postes vous ont été proposés soit en séance plénière soit en Commission Permanente. Vous souhaitez donc que vous soit fourni un rappel sur ces postes, qui vous ont été présentés chaque fois dans leur cadre de plans de financement.

Nous vous rappellerons ces informations que nous retrouverons facilement dans les rapports qui ont été présentés aux élus. Comme vous faites partie de la Commission permanente, je pense que vous n'avez pas pu en manquer un seul.

Vous me dites que je n'ai pas répondu à vos questions. Reprenons-les.

Qu'est-ce que le LAB23 ? Je le répète : ce n'est ni un machin ni un bidule, c'est un espace dans lequel peuvent se retrouver, à loisir, des cadres et des agents pour échanger et travailler sur des sujets transversaux. L'idée est d'éviter qu'ils restent dans leurs services et que l'administration puisse travailler en collectif. J'espère que cela répond à votre question.

Je vais vous faire sourire : même la Scène nationale l'expérimente – ils ne l'ont pas appelé LAB mais LABO – dans une démarche expérimentale visant à travailler avec les artistes et les collégiens des classes à horaires aménagés en théâtre. Ce ne sont pas les seuls : la Région et tout le monde aujourd'hui s'inscrit dans ce format. J'entends bien que ce mot n'est pas très explicite pour vous et nous pouvons, sans problème, le préciser, monsieur LOZACH.

La parole est à Thierry GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – On peut toujours discuter de la pertinence du nom et d'appeler cela un LAB ou un LABO ; personnellement, je ne m'attache pas à ces détails. Mais

c'est une démarche et l'on se saurait réduire le LAB a une simple salle de réunion. Je pense que vous ne mesurez pas forcément ce pour quoi cela a été créé.

C'est une démarche que nous n'avons pas inventée ; elle se pratique dans le domaine public et privé. Elle vise à sortir de fonctionnements obsolètes. Elle est valable pour bien des collectivités et, parfois, dans certaines entreprises prises habituées à des modes de fonctionnement en silo où chacun, dans ses domaines de compétence ou d'attribution, fonctionne dans son coin. Chacun travaille et produit certes, mais l'objectif est d'engager une démarche plus collaborative, une démarche de projets plus que de services.

Le LAB, ce n'est que cela, ce ne sont ni des tableaux ni des chaises ; c'est une démarche qui permet de construire des projets transversaux. Nous le constatons au sein de notre collectivité. Ainsi, quand on parle de projets routiers, on aborde aussi des connotations environnementales et d'autres également. Il faut mettre tout cela en musique car, si chacun travaille dans son coin, on arrive même parfois à choses contreproductives, voire antagonistes. A mon sens, nous sommes plus efficaces en abordant un sujet en intégrant tous ses paramètres.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit vraiment d'une démarche en interne qui s'inscrit dans le cadre des processus de management. Cela nous a semblé nécessaire par rapport aux attentes de nos agents. La mise en place de cette démarche n'était pas très complexe, d'autant que nous avons obtenu des financements puisqu'elle a été reconnue innovante pour la Creuse.

Pour ce qui est du service Accueil, comme vous l'avez rappelé, il existait auparavant un service Accueil au niveau de la Région Limousin. A l'époque, le Conseil général dans le cadre des PLA et des conventions territoriales entre l'Etat, la Région, les Département et les Pays participaient à cette démarche. Les conventions territoriales ont disparu, plus personne n'en a voulu, ni l'Etat ni la Région, et chacun a fait sa contractualisation avec les territoires.

Aujourd'hui, je le répète, nous avons accédé à cette idée d'intérêt partagé entre les intercommunalités et le Conseil départemental dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région à l'échelle du Massif pour répondre ensemble à l'appel à projet et bénéficier de financements afin de construire une politique d'accueil. Mais peut-être les élus de l'Agglo qui ont un an d'avance sur nous pourraient-ils nous faire part de leur bilan ?

Notre objectif est d'accompagner les intercommunalités, de fédérer et d'apporter une ingénierie supplémentaire grâce à ce poste qui, je le rappelle, est financé par le Massif. Les intercommunalités ont également décidé de travailler en collaboration avec le Conseil départemental. Si j'entends bien ce que me disent Armelle MARTIN et Guy MARSALEIX, il serait même attendu que le Conseil départemental puisse accompagner une année de plus le territoire de l'ex-Pays de GUERET, puisque le temps de mise en place de votre politique d'Accueil arrive à son terme. Est-ce que je me trompe ? Le Conseil départemental continue-t-il à vous accompagner ? Je n'en sais rien.

Monsieur LOZACH, vous avez raison, nous ne sommes peut-être pas suffisamment vigilants. Nous devrions demander aux intercommunalités combien d'installations ont permis ces politiques d'accueil sur le territoire de GUERET. Nous ne sommes absolument pas allés contrôler : quand nous vous accompagnons, généralement, nous vous faisons confiance.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En effet, nous travaillons en commun sur ces politiques d'accueil. L'Agglo et la Communauté de communes des Portes de la Creuse en marche ont un an d'avance, puisque nous avions répondu un an avant les autres EPCI à cet appel à projets Massif. Notre demande, que je réitère, est de disposer d'un temps supplémentaire pour « coller » à la réponse des autres territoires et à celle du Département.

Quant à l'accompagnement du Département, cela a été un partage de compétences entre nous, le Département travaillant sur certains sujets, les communautés de communes sur d'autres. Nos agents d'accueil travaillent ensemble et quand vous parlez, madame la Présidente, d'accompagnement, nous bénéficions certes d'un accompagnement financier mais il s'agit surtout d'une co-construction entre nous puisque le Département travaille, entre autres, sur les questions de marketing territorial et de santé. Mais cette démarche est récente, elle date d'un an à peine.

Quant au nombre d'installations, je ne vais pas pouvoir vous en fournir le nombre dans l'immédiat mais nous avons eu un bilan intermédiaire Massif cette semaine. Il nous est tout à fait possible de dresser le bilan de nos accueils pour nos deux collectivités. Mais d'autres collectivités travaillent aussi sur cette question, et je regarde Jean-Luc LEGER.

Tel est le mode d'organisation que nous avons établi entre nous.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de nous l'avoir rappelé, mais nous l'avions présenté. Cela ne tombe pas du ciel !

La réponse à ce deuxième point portant sur l'accueil vous satisfait-elle, monsieur LOZACH ?...

M. LOZACH. – Je me rappelle les bilans chiffrés et précis du service Accueil du Conseil régional, il y a quelques années.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien, j'engage donc les intercommunalités qui ont répondu à l'appel à projets à produire le bilan de cette action. Si elles en sont d'accord, ce dont je ne doute pas, nous le partagerons avec tous les élus du Conseil départemental, afin de vérifier que les moyens mobilisés, que ce soit en ingénierie ou en financement, sont utiles aux intercommunalités.

Peut-être aviez-vous une idée plus précise sur ce que vous appelez les « aides à l'installation » ou votre question était-elle plus globale et générale sur l'ingénierie et ne portait pas forcément sur des aides financières précises ? Vous parliez bien de la démarche globale sur laquelle vous souhaitiez une évaluation ?... *(M. LOZACH acquiesce.)* Nous consulterons les intercommunalités en ce sens.

Dans votre troisième question, vous demandiez un résumé de tous les postes cofinancés dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse. Pour le PAT, ils s'entendent au sein de l'Agence ; pour d'autres, en effet, c'est au sein du Conseil départemental.

Armelle MARTIN a ouvert la seconde petite fenêtre qui fait polémique depuis cinq ans – ce n'est pas la première fois, ni la dernière, à mon avis – en disant que, dans le cadre de ce consortium entre intercommunalités et Conseil départemental, il a été souhaité que ce soit le Conseil départemental qui porte la démarche marketing pour tout le territoire. Cela confirme ce que je disais. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, mais également un membre de votre groupe. Tout cela est très clair, neutre et transparent. Mais nous vous communiquerons à nouveau tous ces éléments, si vous ne parvenez pas à les retrouver pas dans les documents.

Je vous transmettrai également, puisque cela a été demandé par M. LEGER, la liste des personnes – ou des structures qu'elles représentent – de la démarche marketing, que ce soit l'Etat, le Conseil départemental, les acteurs socio-économiques et, naturellement, la liste des intercommunalités. Creuse Grand Sud y participe d'ailleurs. Nous avons continué à travailler malgré le contexte de crise sanitaire, et ce n'est pas terminé. Nous avons tenu des réunions et des ateliers en visioconférence. C'est assez surprenant, mais cela fonctionne.

Parmi ces élus et ces acteurs du territoire, un directeur de l'Agglo, qui pilote la Quincaillerie numérique, me semble-t-il, a été très moteur dans les avis. Vous avez cité, monsieur LEGER, quelques pistes de réflexion dans le cadre de la démarche. En fait, ce n'est pas nous, mais ces acteurs qui, ensemble, opèrent des choix, discutent et échangent, et font travailler l'Agence Bastille et Créa Espaces. Là encore, il n'y a pas plus transparent, il y a des comptes rendus. Je vous communiquerai tout cela.

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – suppressions et créations – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Les propositions modifient notamment le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MESURE EXCEPTIONNELLE PRESTATION CHEQUES VACANCES

RAPPORT N°CD2020-12/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce dossier est encore en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences sociales et économiques sur le tourisme, actuelles et futures. L'Etat a souhaité encourager ce secteur d'activité et a accordé, pour une partie de ses agents, une bonification exceptionnelle de 100 € concernant les chèques vacances distribués en 2020. Cette mesure a été mise en place par l'Etat, qui en a défini les critères.

Le Conseil départemental a souhaité s'aligner sur les dispositions de l'Etat en faveur des agents de la collectivité. Cette directive serait donc transposée selon les critères suivants :

être âgé de moins de 45 ans au 1er janvier 2020 ; avoir perçu son plan d'épargne chèques-vacances durant l'année 2020 ; être en activité au 31 décembre 2020.

Cette bonification de 100 € par agent bénéficiaire sera versée sous forme d'un carnet de chèques vacances. Elle concernera 80 bénéficiaires au sein de notre collectivité, pour un coût global de 8 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci d'avoir pensé à prendre ces dispositions.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver la mise en place de la bonification chèques-vacances exceptionnelle de 100 €, en faveur des agents de la collectivité répondant aux critères qui viennent d'être définis. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°CD2020-12/1/12

Mme LA PRESIDENTE. – Thierry GAILLARD m'a confié le soin de présenter le rapport relatif au développement durable qui inclut le rapport égalité femmes-hommes. Je reviens sur les propos de M. LEGER, et tiens à remercier le service Communication qui, au-delà de la consistance qu'il a donnée à ce rapport l'a rendu agréable à lire, témoignant de l'intérêt que le Conseil départemental accorde à ces questions.

(Il est procédé à la projection d'un diaporama.)

Mme LA PRESIDENTE. – Merci encore au service Communication pour cette mise en images d'éléments d'informations parfois lourdes à appréhender !

Je commencerai par rappeler les axes et orientations qui ont été ceux des services de la collectivité.

J'aborderai en premier lieu la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Ces politiques de proximité ont été réaffirmées. Il est ici question de cohésion sociale comprenant le « 100 % inclusion », le « 100 % solidaire » et l'Agence A2.3, l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments pour nos usagers mais aussi pour nos agents. N'oublions pas le déploiement de la fibre pour tous et des actions numériques ainsi que les nouveaux contrats Boost'Comm'Une, l'ingénierie de projet et trois chargés de mission dédiés aux territoires qui accompagnent les intercommunalités et les communes dans leurs projets.

Second axe, l'épanouissement des êtres humains passe par le bien-être des usagers et celui des agents. Ainsi, les projets participatifs d'aménagement dans nos collèges répondent aux attentes des équipes éducatives, mais permettent également à nos collégiens de se sentir

concernés et de s'impliquer fortement. Je citerai également le Plan Santé voté voilà quelques mois par notre Assemblée, ou encore le projet « Pleine Nature, Pleine Santé » à l'Etang des Landes dont les financements qui sont en train de parvenir au Conseil départemental permettront de mener les actions qui vous ont été présentées à plusieurs reprises.

La lutte contre le changement climatique est un axe que nous pouvons emprunter dans le cadre de la loi NOTRe. Si les questions de mobilité sont désormais confiées aux EPCI et à la Région, et non plus au Conseil départemental, nous essayons malgré tout de prendre notre part pour favoriser des mobilités plus vertes. Ainsi, nous renouvelons nos véhicules thermiques par l'achat de véhicules électriques, lorsque cela est possible, bien évidemment, et permet de répondre aux besoins de déplacement des agents dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons également, cette année, acquis des vélos électriques et, avec le SDEC, le syndicat des énergies de la Creuse, nous continuons d'accompagner les projets d'installation de bornes de rechargement électrique. Nous nous occupons de la question des aires de covoiturage ; le projet de l'aire de LA SOUTERRAINE est sans doute le plus avancé, dont Hélène FAIVRE pourra nous parler cet après-midi. Nous traitons également la question de la dématérialisation qui, vous l'aurez compris, signifie moins de déplacements, moins de consommation de papier, etc.

S'agissant des énergies renouvelables, voilà quelques mois, nous avons transmis le diagnostic établi en fonction de la Créf – consommation de référence – sur tous nos collèges au Président du SDEC qui s'est engagé dans une société d'économie mixte, la SEM Elina, avec le SDEC de la Haute-Vienne, l'idée étant de travailler ensemble et de nous allier une ingénierie supplémentaire pour nous aider à installer des panneaux photovoltaïques ou des chaufferies biomasse dans les bâtiments départementaux, dont les collèges. L'un des axes importants du Plan de relance était de mettre en place un grand programme d'amélioration de la performance énergétique et thermique des bâtiments, en particulier des collèges, au cours des deux prochaines années, 2021 et 2022, puisque nous disposons de ces études et de la capacité de le financer. Nous attendons de ce Plan de relance proposé par l'Etat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine – mais que la Région peut abonder si elle le souhaite – des financements pour nous permettre de répondre à ces enjeux forts. Je citerai également en matière d'énergies renouvelables, l'étude réalisée autour de l'Etang des Landes ou encore la nouvelle forêt que nous voulons développer sur notre propriété forestière départementale, pour laquelle nous sommes accompagnés par des acteurs tels que l'Office national des forêts, l'ONF.

Pour ce qui est de l'axe de la préservation de la biodiversité, cette année, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable et un syndicat départemental seront à la main des élus et des collectivités compétentes en matière d'eau et d'alimentation en eau potable, AEP. Cela devrait nous permettre d'avancer, et je tiens encore à en remercier Thierry GAILLARD, qui a porté le projet avec les syndicats, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les services de l'Etat. Nous avons échangé à ce sujet avec M. André MAVIGNER, Président du SDEC sur le plan, la programmation, les financements à mobiliser, les orientations, etc...

S'agissant du label « Site Rivières sauvages », la Gioune et le Pic sont à nouveau candidats dans le cadre du processus d'évaluation à cette labellisation. Très peu de rivières sont labellisées en France. A l'époque où nous avions candidaté, il me semble qu'elles étaient sept au total. Notre département comptait donc deux rivières sur les sept labellisées en France. Cela mérite d'être souligné. Je rappelle qu'une action a été engagée pour que les collégiens puissent se rendre sur ce site et bénéficier d'une l'éducation à la préservation de la biodiversité.

Pour ce qui est de la gestion de la réserve naturelle de l'Etang des Landes, vous disposez d'un rapport sur le plan de gestion qui s'achève et sur les futures orientations. Vous avez lu, comme moi, les commentaires. A ce propos, monsieur LOZACH, il est important de rappeler que le Parc naturel régional, PNR, est aussi un acteur essentiel en matière de développement durable. J'ai rencontré son nouveau Président il y a quelques jours. Dans le cadre de la Charte du PNR, celui-ci dispose de moyens en ingénierie spécifiques dans ces domaines. L'idée serait que le Conseil départemental puisse travailler plus étroitement avec le PNR au-delà de son seul périmètre.

Une consommation plus responsable passe par plusieurs actions. Nous avons déjà évoqué le format de la mise en place et d'accompagnement d'un Plan alimentaire territorial, les actions menées dans les collèges par le CPIE, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, ainsi que tout le travail réalisé en interne par la DAG, en direction des collectivités pour les groupements de commandes qui les intéressaient. Je reviens sur l'ingénierie, car nous avons tenu une troisième séance de travail avec les entreprises pour évoquer le cadre des marchés publics et faire en sorte qu'elles ne se sentent pas exclues de ces nouveaux processus qui s'imposent à elles.

Ce rapport se prolonge par le rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui reprend les données 2019. Je vous laisse intervenir sur les précisions que vous souhaiteriez obtenir ou sur les propositions nouvelles que vous souhaiteriez apporter.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous reconnaissons que la communication autour de ce rapport est bien conçue. Le petit film est très bien pensé et la plaquette très belle. J'imagine d'ailleurs qu'il s'agit de papier recyclé !... Plus sérieusement, il est vrai que le développement durable est un sujet si vaste qu'il permet d'aborder de nombreuses questions. Aussi, j'en suis désolé mais je vais sauter du coq à l'âne.

Dans le domaine de la numérisation et du développement d'internet, vous indiquez qu'un internet haut débit sera accessible dans tous les domiciles d'ici à 2024 ou 2025. Est-ce bien l'étape que vous nous aviez annoncée voilà deux ou trois ans, au début de votre communication sur ce dossier ? Je ne me souviens pas exactement, mais il me semble que vous étiez alors plus optimisme.

Toujours dans le domaine du numérique, vous déployez les tablettes dans les collèges. C'est très bien. Mais pour avoir participé au conseil d'administration du collège de FELLETIN, comme vous tous dans d'autres collèges, je tenais à vous indiquer que l'équipe enseignante a demandé à être mieux concertée sur ce déploiement. Certains craignent, en effet, que ces tablettes ne soient qu'un gadget, voire qu'elles ne soient pas du tout utilisées. Je ne fais que vous rapporter les remarques entendues lors du conseil d'administration du collège de FELLETIN.

Vous nous aviez déjà parlé du Collège 2.3. Très bien également, mais je constate que la Région déploie aussi le numérique dans ses lycées sans tapage médiatique, ai-je envie de dire.

Dans le domaine du patrimoine, je pense que personne ici n'est opposé aux efforts déployés dans ce domaine. Il est question dans ce document de la brochure parue sur les croix de ce département. C'est très bien, mais il est bien également, lorsque l'on veut vanter un domaine, de l'accompagner financièrement. Pour être précis, en 2015, nous avions inscrit 233 000 € au budget en faveur des monuments historiques et du petit patrimoine ; en 2020, vous avez inscrit 90 000 €. C'est bien peu, d'autant que nous savons pertinemment que le patrimoine, participe du développement économique. Ce sont des entreprises qui le restaurent, et qui en ont bien besoin en ces temps de crise sanitaire, sociale et économique. Nous en avons largement parlé ce matin.

Vous faites de l'Etang des Landes un *hotspot*. Est-ce bien cela, ai-je bien retenu le terme, Isabelle PENICAUD ? Il est vrai que nous ne sommes qu'enseignants ! Un *hotspot*, pourquoi pas, mais je vous invite à veiller, l'année prochaine, à vidanger l'étang au bon moment afin qu'il ne se retrouve pas vide en cas de sécheresse, ce qui risque de se reproduire, dans ce département comme ailleurs.

Les circuits courts, qui peut être contre ? Vous n'aimiez pas ce dispositif, je ne sais pas pourquoi. En tout cas, Agrilocal a disparu.

Vous nous parlez également de l'attractivité, du Plan Santé « Dites 23 ! ». Pourriez-vous un jour faire un bilan de cette Agence d'Attractivité et d'Aménagement, des 3A ? Je vous avoue que, moi le premier, j'étais plus optimiste au début. Je suis déçu de voir que seulement quarante-sept communes et trois intercommunalités, de mémoire, ont adhéré à cette agence. Il faut sans doute réfléchir à une action pour que cela fonctionne mieux et que cette agence connaisse un plus grand succès.

Vous nous présenterez peut-être un jour également, madame la Présidente, le bilan d'étape sur le Plan Santé. Combien de nouveaux médecins ont pu s'installer ou de nouveaux étudiants venir étudier dans notre beau département ?

Je terminerai en abordant sur deux aspects.

Les « sous » toujours ! Tout le monde est favorable au développement durable et l'environnement mais, si je reprends les chiffres, en investissement, pour les équipements départementaux, nous sommes passés d'une consommation budgétaire de 500 000 € en 2014 à 70 000 € en 2018. Quant aux équipements non départementaux, toujours en subvention d'investissement, de 1,7 M€ inscrit en 2014, nous sommes tombés à 228 000 € en 2018.

Enfin, je crois profondément à ce que je disais ce matin : en matière de développement durable, il faut être toujours plus exemplaire en interne. C'est la raison pour laquelle je proposais que nous mesurions notre propre bilan carbone, nos propres modes de déplacement. Je sais bien que nous avons dû acheter trois voitures électriques, mais il me semble que ce plan de développement durable mérite d'être musclé.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – En ce qui concerne le covoiturage, j'ai le sentiment que le compte n'y est pas. Je souhaitais savoir si un agent s'occupe du site. J'ai l'impression qu'il aurait fallu développer

la collaboration avec l'Agglo, avec les hôpitaux et la préfecture. Je lis sur le site que, le 5 mars dernier, a été inaugurée l'aire à VERNAY. Cela ne suffit pas. Le site de covoiturage du Département fonctionne-t-il ? Qu'en est-il de la collaboration avec les autres collectivités ?

Ma seconde question porte sur la voirie départementale : qu'en est-il des pistes cyclables ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je profite de l'occasion, puisque j'ai sous les yeux les caractéristiques de l'emploi dans le rapport Egalité femmes-hommes, pour redire mon étonnement pas tant sur l'égalité entre les hommes et les femmes que sur le nombre d'apprentis. Depuis le début de la mandature, je pose des questions sur ces contrats d'apprentissage. Je constate qu'ils n'ont guère évolué. Il me semble que, dans ce qui pourrait être un plan d'aide particulier envers la jeunesse, cette question de l'apprentissage devrait être au cœur de l'action départementale. J'ai le sentiment qu'en la matière, nous pourrions mieux faire.

M. DUMONTANT. – À la lecture de ce rapport, nous ne pouvons pas nier que de nombreuses actions sont entreprises ; nous ne pouvons que le saluer. Sur la forme, ce document est effectivement bien réalisé, je n'y reviens pas. Mais, sur le fond, si nombre de choses sont faites, j'ai l'impression qu'elles ne le sont pas encore assez fortement ni assez rapidement. Nous sommes tous conscients aujourd'hui de la réalité du changement climatique. Nous avons tous connu les étés de sécheresse des années précédentes. C'est le goût que me laisse ce rapport : beaucoup d'actions, très bien, mais pas assez vite ni assez fortement. Il a été question de se projeter, de caps et de pilotage. Je pense vraiment qu'une collectivité comme le Conseil départemental doit aller encore plus vite et plus fort sur ces aspects.

Je développerai un exemple : en page 27, est abordée la question de l'alimentation dans les collèges. Il est noté, et je cite : « Déploiement d'un plan alimentaire équilibré dans tous les collèges » Nous ne pouvons qu'y être favorables. Mais cet exemple me prouve que nous pourrions faire bien plus. Dans les rangs de l'Assemblée, de nombreux collègues défendent très régulièrement et légitimement nos éleveurs creusois ; je suis convaincu que nous pouvons développer les circuits courts. Certes, cela coûte des « sous », pour reprendre l'expression de M. LEGER. Mais il y a un lien direct à établir entre l'agriculture, les circuits courts, la santé des collégiens – et, bien évidemment, avec le développement durable, car ces circuits courts permettraient de réduire les transports, de manger des produits de qualité et de les faire connaître à nos jeunes car, en la matière, il reste encore du travail !

Page 26, il en va de même. Je lis : « Réalisation d'un diagnostic déchets à la Maison du Département d'Auzances. » C'est une très bonne chose mais, face à l'urgence climatique, malheureusement reléguée au second plan en raison de la crise sanitaire que nous traversons, je suis convaincu que le Département de la Creuse peut faire plus. Cet exemple est directement lié : dans un département agricole comme le nôtre, nous pouvons faire beaucoup plus et beaucoup mieux.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour aller dans le même sens que mon collègue Jean-Baptiste DUMONTANT, il serait intéressant de procéder à une analyse comparative entre les fiches Action de l'Agenda 21 et ce rapport Développement durable. Malheureusement, nous manquons de temps pour le faire.

En ce qui concerne le développement du numérique, à la lecture des informations qui nous sont transmises ce matin dans ce rapport Développement durable, dans le DOB et dans un rapport spécifique sur le sujet, nous sommes à la fois face à une complexification et une clarification. Une complexification car, dans ce domaine, nous observons la multiplicité des acteurs : SPL, DORSAL, recapitalisation de la SPL, les conséquences du redécoupage régional, etc. Et une clarification bienvenue, par rapport notamment à un article de la presse locale sur le développement du numérique en Creuse ; nous avions véritablement le sentiment que c'était le Département qui développait l'ensemble du numérique en Creuse, notamment le Jalon 2 et ses 112 M€. Chiffres à l'appui, il n'en est pas tout à fait ainsi puisque, sur les 43,5 M€ du Jalon 1, le Département participe à hauteur de 6 M€, dont 3,5 M€ d'autofinancement.

Donc, existe-t-il sur le Jalon 2, une trajectoire budgétaire du Conseil départemental pour la période 2021-2024 – ou peut-être 2021-2025 puisqu'il semble que le calendrier ait été allongé, 2025 étant l'échéancier du plan national France Très Haut Débit ? Quelle sera la contribution du Département ? C'est un projet véritablement structurant pour notre avenir et, quelles que soient les échéances électorales à venir, cette entrée en force dans la société du numérique demeurera une constante.

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne n'a d'interrogation sur ce rapport, je reprends vos questions.

S'agissant du numérique au collège, je rappelle tout d'abord que la Creuse est un Département dont le taux d'équipement en outils numériques pour les collégiens est l'un des plus élevés à l'échelle nationale. Cela existe depuis de nombreuses années, déjà quand vous étiez Président, monsieur LOZACH. Je tiens à le rappeler. Nous avons poursuivi cet effort, nous l'avons même amélioré puisqu'il s'agit aujourd'hui de déployer les classes numériques dont nous avons souvent parlé.

Au-delà, l'harmonisation d'un espace numérique de travail, le fameux ENT, était nécessaire. Nous savons combien il se révèle important et utile. Un seul collège refuse d'utiliser cet ENT, commun à l'échelle du département. Je n'en dirai pas plus, vous le connaissez tous. Nous respectons son choix, mais nous nous interrogeons.

Quant au déploiement du numérique, nous ne sommes pas compétents. Nous le sommes en termes d'outils, mais non en termes d'usage. Nous l'avons toujours dit. C'est la raison pour laquelle nous avions débuté par une expérimentation au collège de BENEVENT-L'ABBAYE. La question de la mise à disposition de ces tablettes s'était d'ailleurs posée : devaient-elles être seulement utilisées au collège ou les collégiens devaient-ils les emmener chez eux ? En 2016, nous nous demandions si nous devions mettre ces tablettes à disposition de collégiens, déjà très sollicités par les écrans. L'expérimentation a été concluante et, au regard de cette expérimentation qui était accompagnée par l'atelier CANOPE pour l'Education nationale et selon l'avis des enseignants, le plan de déploiement a été développé.

Nous nous sommes attachés à suivre leurs orientations et à installer ces équipements. Si les enseignants et les Principaux n'avaient pas souhaité des classes numériques financées par le Conseil départemental dans les collèges de la Creuse, nous ne vous aurions pas présenté cette proposition mais nous avons, au contraire, constaté, à cette rentrée, que nous étions interrogés sur le retard en équipement wifi ou filaire, étape préparatoire à l'utilisation de ces tablettes numériques.

J'ai participé au dialogue de gestion des deux collèges d'AUZANCES et de CROCQ. Aucune problématique spécifique n'a été soulevée, en dehors de gestionnaires ou de principaux qui nous demandent un ordinateur portable plutôt qu'un poste fixe. Lors d'un CDEN Collèges, le représentant d'une organisation syndicale nous a félicités pour le travail que nous réalisions en faveur du numérique et de la mise en place des visioconférences. Peut-être considérait-il que ce n'était pas le cas à l'Education – je dis cela avec un petit sourire aux lèvres, que vous ne percevez peut-être pas sous mon masque !

Voilà les réponses que je pouvais vous apporter sur le numérique au collège. Que souhaiteriez-vous que nous fassions différemment ou en plus, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Lors du conseil d'administration du collège de FELLETIN qui s'est tenu il y a quinze jours, des représentants du corps enseignant nous ont dit qu'ils auraient aimé être mieux concertés lors de la phase de déploiement des tablettes. Je ne peux en dire plus, parce qu'ils n'en ont pas dit plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous prendrons contact avec M. CAZIER qui pilote ce déploiement aux côtés de M. CARRIOU. Il faut aussi féliciter le DASEN. Le déploiement a été le même sur l'ensemble du territoire creusois. Peut-être, avec la crise sanitaire qui a modifié les contacts, le déploiement a-t-il varié ? Je ne puis vous apporter de réponse précise. Nous reviendrons vers vous s'agissant du collège de FELLETIN.

J'en viens à votre question concernant le patrimoine et les crédits y afférents. La proposition d'inscription est de 80 000 € parce que cette enveloppe nous paraît suffisante au regard des demandes qui nous sont parvenues. Pour autant, vous le savez, nous disposons d'une ligne de dépenses imprévues, mobilisable tant en fonctionnement qu'en investissement. Si des demandes supplémentaires nous étaient adressées, nous ouvririons de nouvelles autorisations ou des crédits de paiement. C'est ce qui se pratique régulièrement, sur ce sujet et sur d'autres, lors des réunions de Commission Permanente. La situation financière du Conseil départemental nous le permet.

Les demandes déposées l'an dernier expliquent ce montant de 80 000 €. Mais si de nombreux dossiers de demande de financement arrivaient au Conseil départemental, je m'engage à vous les présenter, comme nous le faisons, en toute transparence, et à mobiliser les crédits nécessaires. Cela vous convient-il ? Il ne me semble pas utile de faire des affichages quand nous savons que les crédits ne seront pas consommés.

M. LEGER. – Je ne pense pas que, dans ce département, en quatre ou cinq ans, il y ait eu un désamour des élus et des communes pour le patrimoine. Nous l'observons régulièrement : les

manifestations organisées par la Fondation du patrimoine, les inaugurations de travaux d'une église, font partie de celles qui remportent un vif succès, en particulier dans les plus petites communes, car les habitants sont attachés à leur patrimoine. Ils le sont, pas nécessairement parce qu'ils auraient une vision passéiste, mais parce qu'ils ont compris tout l'intérêt touristique, économique et autres du patrimoine.

Je ne dispose d'aucun élément pour le vérifier mais, à mon avis, si vous n'êtes pas autant sollicités que fut un temps, c'est que nos communes ont intériorisé le fait que le Département s'était désengagé de ces chantiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que des éléments vous échappent, notamment les crédits Leader, fortement mobilisés au cours du programme qui s'achève. D'ailleurs, je crois savoir que, dans l'est du Département, les GAL, groupes d'acteurs locaux, sollicitent une remobilisation de financements sur la ligne Rénovation du patrimoine. En effet, dans le cadre des crédits non consommés, comme cela s'est déjà produit et risque de se reproduire, ces crédits importants – DETR plus Leader – ont permis à de nombreux dossiers d'être bien accompagnés et financés. Peut-être avez-vous connaissance d'une commune qui n'aurait pas mobilisé ces financements. En tout cas, aujourd'hui, les crédits européens sont aisément mobilisables ; c'est ce qui explique que le Conseil départemental soit moins sollicité.

Rappelons également, car c'est tout à notre honneur, que nous avons toujours continué de verser une subvention à la Fondation du patrimoine, à hauteur de 20 000 € quand la Haute-Vienne et la Corrèze y mettaient un terme. En fait, nous ne percevons pas cela comme une subvention, mais nous reconnaissons l'intérêt et le travail accompli par cette fondation et ses représentants qui, dans le département de la Creuse, savent soutenir les projets des collectivités ainsi que les projets privés dont ils ont connaissance.

Je sais votre appétence pour les anglicismes, monsieur LEGER. Je n'ai pas fait exprès d'utiliser le terme de *hotspot*, j'ai simplement repris celui employé dans le document qui nous a été transmis. C'est le mot employé en Nouvelle-Aquitaine au sein du comité que nous avons sollicité pour valider le nouveau plan de gestion. Ce sont eux qui l'ont utilisé, pas moi, mais je transmettrai votre remarque à ceux qui l'ont rédigé !

Quant aux circuits courts, parlons-en ! Je rappellerai pour commencer qu'Agrilocal n'était qu'un outil, il ne mettait pas en œuvre de véritable démarche ou politique en la matière. Agrilocal est un outil numérique qui permet de mettre en relation des offres et des demandes. Nous l'avions clairement expliqué au moment où nous vous avons proposé de ne plus adhérer à cette plateforme-outil. Nous avions mis en regard le coût de l'adhésion, de 11 000 €, et le coût de la commande passée par cette plateforme, de quelques milliers d'euros à peine et qui se réduisait à peau de chagrin. C'étaient des décisions clairvoyantes.

Pour autant, nous sommes restés présents auprès des collectivités qui souhaitaient avancer sur ces questions, tout comme auprès de la Chambre d'agriculture qui représente les producteurs locaux. Je me souviens de réunions houleuses où des invectives totalement injustifiées étaient adressées à certaines collectivités. Les consulaires avaient répondu à un appel à projets lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, mais rien n'avait réellement changé.

Puis, un nouvel appel à projets a été lancé à l'échelle nationale ou régionale dans le cadre des plans alimentaires territoriaux. L'Agence a alors proposé aux collectivités,

notamment aux intercommunalités, de travailler sur la formalisation d'un Plan alimentaire territorial départemental. Je vous avoue que je ne suis pas la démarche personnellement, mais des intercommunalités, des acteurs du monde agricole et des coopératives travaillent, y compris sur la question que soulevait M. DUMONTANT de la consommation de viande locale, pour essayer de trouver les solutions pertinentes.

Mais, depuis cinq ou dix ans que nous le pensons, nous n'en serions pas encore à dire aujourd'hui qu'il faudrait que les collectivités qui produisent des repas chaque jour se fournissent en produits locaux si c'était si simple. Si ce n'est pas encore mis en place, c'est que le problème est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Cela nécessite un processus intégré qui travaille autour de la production, de la transformation, de la logistique, de l'envie, mais aussi des moyens des consommateurs et de ceux qui organisent la préparation des repas en direction des consommateurs. Comme vous, je m'étonne de ne pas voir de circuits courts dans le département. Que font les agriculteurs et qu'attendent ceux qui distribuent des repas chaque jour ? Je n'ai pas entendu dire qu'il s'agisse d'un problème de moyens financiers. Certains, je le sais, ont réussi le pari et sont tout très près d'atteindre les objectifs fixés par la loi en termes de consommation de produits issus de l'agriculture locale de produits bio.

La démarche du PAT est une démarche concertée qui, je l'espère, aboutira à un projet qui, enfin, répondra à ces objectifs. Mais nous n'avons pas la main sur tout. Je note, au travers de vos interventions, que vous souhaiteriez que le Conseil départemental en fasse plus, mais il ne peut intervenir à la place des autres collectivités. Ce n'est pas le Conseil départemental qui fait la commande publique dans les EHPAD, les collèges ou des écoles primaires... Voyez-vous, monsieur DUMONTANT, nous pouvons être dans l'intention et l'accompagnement, mais au bout d'un moment, celui qui en charge de faire doit agir !

Cela rejoint l'intervention de Mme MARTIN : dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, ce n'est pas le Département qui porte les micro-crèches. En revanche, il accompagne les démarches afin d'atteindre des objectifs qui sont partagés.

Monsieur DUMONTANT, vous souhaitiez reprendre la parole, je vous en prie.

M. DUMONTANT. – Sauf erreur de ma part, madame la Présidente, pour ce qui est des collèges, nous avons la responsabilité du financement et du choix des mets qui peuvent être opérés en étroite collaboration avec les gestionnaires. Vous me contredirez peut-être mais, pour donner un exemple très concret, cela me fait mal au cœur quand je vois des hamburgers servis aux élèves avec une viande qui n'est pas originaire de la Creuse. Je pense que nous pouvons tous partager ce point de vue au regard de la qualité de la production réalisée par nos éleveurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes tous d'accord, mais...

M. DUMONTANT. – Je parle des collèges, pas de ce qui se passe chez M. Tout-le-monde.

Mme LA PRESIDENTE. – ... vous le savez bien, car nous avons déjà soulevé la question à propos des infirmiers scolaires, la problématique est la même s'agissant des gestionnaires de collège. Le Conseil départemental accorde des moyens dans le cadre d'une DGF qui, lors des dialogues de gestion, n'a pas été contestée. Les fonds de réserve de certains collèges sont même

supérieurs à ce qui leur est demandé. S'il s'agissait d'une question de moyens financiers, à mon avis, il n'y aurait aucun problème – même nous, en tant que Département, pourrions apporter plus de moyens. La question est bien plus complexe et je vous réaffirme que nous n'avons pas autorité à décréter quel est le menu et quels sont les produits utilisés dans les collèges. Ce n'est pas le Conseil départemental qui commande, ce sont les gestionnaires et Principaux de collège sur lesquels nous n'avons pas autorité. Fort heureusement d'ailleurs !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour compléter la réponse de Mme la Présidente, lors des dialogues de gestion, nous avons expliqué aux gestionnaires et aux Principaux notre volonté d'avoir des circuits courts, mais nous nous heurtons à des difficultés assez récurrentes de la part de nombreux gestionnaires qui redoutent de ne pas être fournis dans les délais, etc. Je pense que cela pourra se mettre en place, mais il faudra du temps pour que nous soyons écoutés et entendus.

M. DUMONTANT. – Je finis, si vous le permettez ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr !

M. DUMONTANT. – Sur ce point, nous sommes tous d'accord et je connais parfaitement, comme vous, la manière dont les gestionnaires s'approvisionnent. Je soulève seulement cette question parce que, comme vous l'avez parfaitement dit, nous tenons malgré tout quelques cordons de la bourse.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas le problème, aucun collège ne nous a demandé une augmentation de son budget pour acheter des produits issus de l'agriculture locale.

M. DUMONTANT. – J'en terminerai, car nous allons poursuivre et je vais laisser la parole aux autres. Je respecte tout à fait votre action. Toutefois, et c'est un avis personnel, le Conseil départemental n'en fait pas suffisamment en la matière. Je respecte votre action. En revanche, je suis pleinement conscient de la situation. C'est la raison pour laquelle j'ai repris la parole, car je n'apprécie pas que l'on me fasse passer pour celui qui ne connaît pas. Vous connaissez sûrement mieux que moi la question, mais je sais aussi comment cela fonctionne.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour être efficace, puisque vous dites que le Conseil départemental n'en fait pas suffisamment, que devrions-nous faire ? Avez-vous une proposition, monsieur DUMONTANT ? Je suis prête à l'entendre.

M. DUMONTANT. – Il en est une toute simple déjà. L'an dernier, un syndicat d'éleveurs est venu devant le collège pour une journée de présentation de leurs produits. Peut-être pourrions-nous organiser des tables rondes pour inciter les gestionnaires à rencontrer et discuter avec ces

éleveurs qui produisent une viande de grande qualité et pour que plus d'achats soient effectués auprès d'eux. Cela commence par là.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne voudrais citer ni le collège ni la petite ville, mais que dire lorsque les agriculteurs mettent en avant une transformation de lait dans ledit collège – cela concernait une entreprise de plus de cinquante salariés – et que, pour quelques centimes, le Principal de l'époque refuse de passer commande donnant la préférence à un groupement ? Je ne peux pas menacer ce Principal de baisser sa dotation de fonctionnement. Peut-être serait-ce la solution : menacer ceux qui en ont les moyens et ne les mobilisent pas pour consommer des produits locaux de baisser leur dotation.

Arrêtons donc de prendre des postures qui risquent de mettre en danger les bonnes intentions du Conseil départemental et des collectivités, à moins que vous m'indiquiez que le Conseil départemental a refusé d'abonder les budgets de certains collèges qui sollicitaient des crédits supplémentaires pour s'approvisionner en produits issus des circuits courts ou en viande locale.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Il est de plus en plus difficile de penser circuits courts dans d'autres collectifs, tels que les hôpitaux ou les EHPAD. Dernièrement, dans tous les conseils d'administration des EHPAD, ont été votées des adhésions à un groupement, comme le GHT – groupement hospitalier de territoire. Même si ce n'est pas exactement celui-ci, il s'agissait d'un groupement régional de Nouvelle-Aquitaine qui paraissait pratiquement obligatoire.

Si les circuits courts avaient pu avoir un avenir, pas seulement dans nos écoles mais aussi dans nos hôpitaux et nos EHPAD, je pense qu'aujourd'hui, c'est bien fini ! Il ne faut pas se voiler la face, il y a très peu d'avenir pour une telle démarche.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – J'avais une simple remarque à formuler sur les dialogues de gestion. Guy AVIZOU et moi-même avions demandé l'an dernier à y être invités et à participer pour mutualiser nos actions au collège Martin NADAUD. Cette année, nous n'y avons pas participé parce que nous n'avons pas été invités ni même informés de la date à laquelle il se tenait.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous présente mes excuses, parce que mon intention a toujours été de faire participer tous les conseillers départementaux en fonction des collèges installés sur leur circonscription.

M. MARSEILLEX. – Il en a été de même pour moi.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ferons remonter vos remarques à la Direction de l'Education. Je vous présente toutes mes excuses, ce n'était pas intentionnel.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – En complément des différentes interventions sur les circuits courts et nos collèges, à titre personnel, j'interviens dans les deux collèges du canton de GOUZON, et ce sont deux manières différentes de travailler.

A CHENERAILLES, le gestionnaire est très impliqué, depuis plusieurs années, dans l'alimentation en produits locaux, en circuit court, avec des fournisseurs bien identifiés. J'interviens toujours dans ce sens, en CA ou lors des réunions de rentrée, en incitant à avancer dans cette direction. La situation est totalement différente à PARSAC. Je ne jette la pierre à personne, mais je citerai un exemple car j'ai bien failli en tomber de ma chaise. C'était il y a moins de deux ans. Nous avons un chantier d'insertion, les Jardins de Saintary, situé à côté de PARSAC qui aurait permis un circuit court, mais l'on ne s'approvisionnait pas auprès de ce chantier que, par ailleurs, nous soutenons et finançons très largement. Je n'ai pas su où se situait le blocage.

Ce n'est donc pas si simple. Ce n'est pas seulement une histoire de coûts, mais aussi une histoire de volonté, volonté des parents et de l'ensemble des intervenants, d'intégrer plus de produits locaux. Cela demande peut-être aussi à certains chefs cuisiniers de modifier leurs habitudes, leur organisation et leur méthode. Mais nous devons travailler en ce sens car j'ai sous les yeux l'exemple de ces deux collèges, le collège Simone VEIL où nous avons bien progressé, et un autre où l'évolution est plus difficile.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Des expérimentations sont lancées sur les circuits courts, mais ne sont pas toujours communiquées. Ainsi, une session de formation a été organisée il y a deux ans avec les chefs cuisiniers des collèges auxquels les gestionnaires avaient été associés. Etaient présents des agriculteurs, des producteurs locaux et la Chambre d'agriculture. Cela a permis de mettre en relation tous ces acteurs. Ensuite, certains s'en emparent, d'autres pas.

A cet égard, madame la Présidente a raison, nous n'avons pas à nous immiscer dans leur fonctionnement. Nous tentons de jouer au mieux notre rôle de facilitateur, mais la mayonnaise ne prend pas toujours.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose qu'Eric MATHE nous fasse un point sur le Projet alimentaire territorial.

M. MATHE, Directeur de l'intervention territoriale. – Le Projet alimentaire territorial porté par l'Agence A2.3 est en pleine émergence. Aucun acteur n'a en main toutes les clés pour régler l'organisation de flux des circuits courts. Il est possible certes de progresser, mais pas sans les autres. La construction collective est donc un préalable.

Nous avons obtenu une labellisation au travers des financements nationaux pour conduire collectivement cette démarche. Cela nous a offert la possibilité de disposer, au

1er septembre, d'une chargée de mission, Perrine PUYBERTHIER, qui a commencé par dresser l'inventaire et organiser le réseau des acteurs pour construire la stratégie et, parallèlement, avancer sur un certain nombre d'actions, parmi lesquelles le volet de la restauration à domicile. Dans la mesure où le Département est directement impliqué dans cette problématique *via* les collèges, les premières missions qu'elle conduit sont orientées vers les équipes de direction et de restauration des collèges.

Le service Coordination des collèges du Conseil départemental avait déjà bien engagé la démarche. L'objectif affirmé pour les semaines et mois à venir est de coconstruire un plan alimentaire qui soit commun aux collèges. Chacun d'entre eux peut très bien avancer individuellement sur la question, mais une mutualisation des énergies est indispensable. Nous cherchons donc à les faire travailler ensemble, à les amener à adopter des pratiques collectives, sans heurter leur pratique habituelle afin de ne pas freiner les bonnes volontés. Le travail de Perrine PUYBERTHIER est facilitant de ce point de vue. Notre service Coordination collèges a pris la pleine mesure du projet et, aujourd'hui, c'est en binôme que les équipes de direction et de restauration sont associées au processus.

Mme LA PRESIDENTE. – Plutôt que d'utiliser une plateforme numérique qui, théoriquement, devait fonctionner seule et permettre à ceux qui produisent et à ceux qui consomment d'être en relation, notre stratégie a été d'ouvrir ce poste de chargé de mission qui coordonne et motive les acteurs dans cette dynamique pour avancer. Je l'espère, en tout cas !

La question la plus épineuse, vous l'avez dit, monsieur DUMONTANT, est celle de la viande. Certes, des éleveurs produisent de la viande dans ce Département, mais nous connaissons tous les questions sous-jacentes, celles de l'engraissement, de l'abattage et de la première transformation, car une vache n'arrive pas devant un collège pour qu'un chef cuisinier la découpe en morceaux ! C'est très compliqué, et il aurait été facilitant que chaque collège élabore ses menus quasiment sur l'année pour déterminer les produits disponibles issus de nos de l'agriculture locale creusoise, susceptibles de pouvoir être consommés. Je me souviens de M. SIMONNET s'agaçait, car nous ne sommes jamais parvenus à obtenir des volumes. Le Conseil départemental ne peut pas faire à la place des gestionnaires de ces questions de restauration. C'est vraiment le marasme !

Nous aurions pu tourner le dos, considérant que c'était le problème de ceux qui font des repas au quotidien. Mais non, nous continuons à penser qu'il est important d'élaborer un Projet alimentaire territorial grâce à cette chargée de mission en qui nous mettons beaucoup d'espoir, dont le profil devrait permettre des avancées mais je ne peux rien certifier.

J'en viens à la question relative au bilan du Plan de santé. Ce plan a été lancé cet été, c'est-à-dire il y a moins de six mois. De mémoire, deux étudiants internes en médecine nous ont demandé de signer une convention, un kinésithérapeute également pour la bourse d'étude, deux infirmières qui ont obtenu leur diplôme universitaire de télémédecine, une infirmière qui débute sa formation d'infirmier en pratique avancée, IPA, pour deux ans puisqu'il s'agit d'un cycle de master universitaire. Nous avons également accompagné un dentiste et, me semble-t-il, des étudiants en orthoptie et orthophonie.

Je rappelle que les étudiants en médecine signent une convention par laquelle ils s'engagent à s'installer et à exercer dans le Département.

Pour ce qui est de la communication, nous avons travaillé avec les Conseils de l'Ordre des professions de santé dans le département qui ont validé ce plan que nous leur avons présenté, leur laissant le soin de le diffuser à leurs adhérents. Je me suis rendue récemment chez un dentiste à GUERET, qui considérait que nous avions bien fléché les outils, en particulier l'aide financière de 10 000 € pour l'installation d'un fauteuil pour les dentistes.

Toutefois, ces éléments sont évolutifs. Si d'autres idées vous viennent, n'hésitez pas à nous en faire part.

Madame CAZIER, je vous remercie de poser la question du covoiturage. La compétence mobilité est désormais confiée à la Région et aux intercommunalités. Pour autant, dans le cadre de ce qui est proposé aux intercommunalités par la Région, la DIR, hors Agglo puisque l'Agglo a la compétence, a proposé aux intercommunalités de signer des contrats de mobilité avant le 31 mars prochain. Le Conseil régional a exposé sa stratégie auprès des intercommunalités du département de la Creuse. Le Vice-président régional en charge des mobilités, M. LAGRAVE, m'a sollicitée et nous avons longuement échangé à ce sujet. Il propose que le Conseil départemental soit éventuellement cosignataire de ce contrat de mobilité. Nous pourrons ainsi, je l'espère, travailler avec la Région sur sa stratégie mobilité en Creuse et cofinancer avec la Région et les EPCI, si elles prennent la compétence, des aires de covoiturage, des bornes de rechargement des véhicules électriques et tout autre sujet portant sur les mobilités.

S'agissant du déploiement du numérique, Hélène FAIVRE, qui nous rejoindra cet après-midi, pourra vous apporter des précisions. Je peux cependant confirmer que 2025 est l'objectif prévisionnel du déploiement de la fibre qui fait consensus au sein de DORSAL. Il y a deux ou trois ans, nous bouclions à peine le Jalon 1 et nous ne parlions pas de moyens financiers tels que nous les présentons aujourd'hui. Il n'était pas question de déploiement, mais de financements : nous avons reçu un financement exceptionnel de 10 M€ de l'Etat pour accélérer le processus. Puis, comme l'indiquait M. LOZACH, la Région a proposé que la Creuse et six autres départements acceptent de s'inscrire dans un format NATHD afin de vendre un plus grand nombre de prises à des opérateurs. Dans ce secteur éminemment concurrentiel, au vu du faible nombre de prises du département de la Creuse, nous aurions été contraints d'accepter ce qui nous était proposé, alors que le nombre de prises de ces sept départements nous permet d'être commercialisables. Ce réseau NATHD est placé sous le pilotage de la Région ; quand des besoins apparaissent, en termes de capitalisation ou de recapitalisation... nous en avions déjà parlé l'an dernier, puisque nous sommes engagés dans cette démarche depuis cette époque. Les propositions de la Région nous ont paru tout à fait intéressantes. C'est la raison pour laquelle nous avons donné notre accord.

Ai-je oublié des questions ?...

Mme MARTIN. – Celle sur l'apprentissage.

Mme LA PRESIDENTE. – Armelle MARTIN et l'apprentissage !

Je vais donner la parole à Mme LALANDE sur ce sujet.

Mme MARTIN. – Étant donné la diversité des métiers au sein de la collectivité, nous pourrions donner l'exemple, surtout en cette période où les jeunes se heurtent à de réelles difficultés. Je travaille régulièrement avec les missions locales et la situation est vraiment compliquée.

Mme LALANDE, Directrice des ressources humaines. – Nous avons plusieurs contrats d'apprentissage...

Mme MARTIN. – Quatre !

Mme LALANDE, Directrice des ressources humaines. – Peut-être plus puisqu'en janvier, nous accueillerons un nouveau jeune en contrat d'apprentissage en cuisine. Nous avons également des contrats d'apprentissage au niveau Master Pro. De manière générale, nous répondons favorablement aux demandes qui nous sont soumises.

Mme LA PRESIDENTE. – Les demandes remontent à Thierry GAILLARD et moi-même chaque fois qu'il s'agit de stage, de contrat en alternance ou d'apprentissage, quand les services concernés acceptent de recevoir ces apprenants. Pour notre part, nous avons toujours porté intérêt à ces demandes et donné notre aval. Toutefois, nous n'avons pas reçu beaucoup de demandes. Peut-être est-ce aux organismes de formation, dans le cadre de l'accompagnement de leurs apprenants, de s'adresser plus souvent aux collectivités telles que les nôtres. Je ne sais pas.

Mme MARTIN. – Notre collectivité pourrait aussi communiquer dans leur direction.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans un département comme le nôtre, chacun sait que nous sommes le deuxième employeur, et cela dépend aussi des métiers.

Lorsque des jeunes suivent leur formation dans le cadre de l'action sociale, ils nous adressent parfois des demandes. Leur domaine d'étude joue forcément un rôle. Pour certains qui venaient de loin, nous sommes allés jusqu'à proposer des solutions de logement.

Mme MARTIN. – Je ne suis pas sûre que la collectivité publique soit bien ciblée. Lorsque l'on parle de contrat d'apprentissage, on pense davantage à l'artisanat ou à des secteurs de ce type. Je me demande s'il ne serait pas intéressant, y compris avec d'autres collectivités, de faire savoir que nous pouvons être le terrain de contrats d'apprentissage pour de nombreux métiers et de nombreuses qualifications.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, nous pouvons en effet accentuer ou améliorer la communication en ce sens.

Le débat fut nourri. Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous invite à me donner acte de la présentation de ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il est treize heures trente, je vous propose de faire une pause.

La séance est suspendue.

Suspendue à treize heures trente, la séance est reprise à quatorze heures quinze.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je vous indique que M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à Mme Marie Thérèse VIALLE.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la deuxième commission – Action sociale.

PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA

RAPPORT N°CD2020-12/2/13

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce premier rapport concerne un sujet abordé ce matin en introduction par Mme la présidente : le Plan d'action pour l'emploi des bénéficiaires du RSA, auquel nous ne pouvons que souscrire. Dans la période que nous traversons, il est en effet important de soutenir les plus fragiles, ceux qui perçoivent le revenu de solidarité active et qui rencontrent des difficultés pour retrouver une place sur le marché du travail.

Lors de la Commission Permanente du 13 novembre dernier, nous avons décidé de prolonger, sur l'année 2021, les opérations du Pacte territorial d'insertion, le PTI, qui nécessitaient de l'être. Pour l'essentiel, elles visent à permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'en retrouver le chemin par l'acquisition des prérequis qui leur manquent.

En 2021, la situation de l'emploi devrait connaître une dégradation sensible en raison de la crise sanitaire, du second confinement et de ce qui nous attend dans les semaines à venir. Pour que les bénéficiaires du RSA se voient proposer un emploi, il nous a paru indispensable de mobiliser des moyens exceptionnels, en nous appuyant à la fois sur l'aide du Fonds social européen, FSE, et sur la mobilisation de fonds propres de notre collectivité.

Ce Plan d'action pour l'emploi des bénéficiaires du RSA a été conçu en s'appuyant sur les actions lancées par l'Etat dans le cadre du Plan de relance, complétées d'un renforcement de l'insertion par l'activité économique qui est, à nos yeux, un moyen indispensable pour reprendre le chemin de l'emploi. Ce plan, travaillé lors d'une réunion qui s'est tenue début octobre, a été mené en partenariat avec les services de l'insertion par l'activité économique, la

Direccte, représentant l'Etat, les groupements d'employeurs, la Confédération des petites et moyennes entreprises, la CPME, et les chambres consulaires.

Il vous est proposé de mobiliser environ 630 000 € en 2021, répartis comme suit :

- le renforcement de l'engagement à réaliser des Parcours emploi compétences, pour un montant prévisionnel de 72 000 € ;
- la mise en place d'un CIE, contrat d'initiative emploi, pour 30 400 € ;
- des aides complémentaires à celles de l'Etat pour les contrats de professionnalisation, de 90 000 € ;
- un partenariat avec la CPME de la Creuse pour promouvoir les actions menées par le Département ainsi que la plateforme *JOB23* ;
- une subvention de 1 000 €, augmentée de 150 € par contrat signé *via* la CPME, dans la limite totale de 2 500 € ;
- l'élargissement des modalités d'intervention du Fonds d'insertion professionnelle, le FIP, pour soutenir la reprise d'activité dans les domaines de la vêture et de la mobilité, pour 20 000 € ;
- et la publication d'un appel à projets début 2021 en faveur de la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle, financé par le Conseil départemental à hauteur de 152 000 €, visant à renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique et à soutenir la création d'une coopérative d'activité et d'emploi pour sécuriser les projets d'activités non salariées.

En annexe, vous disposez du règlement intérieur, de précisions sur ces contrats ainsi que de la convention conclue avec la CPME. La finalité est bien de mettre les moyens pour que les personnes en difficulté puissent reprendre, grâce à l'insertion, le chemin de l'emploi.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce plan permet d'attribuer, aux côtés de l'Etat, des postes supplémentaires dans les structures d'insertion par l'activité professionnelle.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – A la lecture de ce plan d'action, j'ai constaté que nous travaillerions essentiellement avec les GEC. A ma connaissance, en Creuse, nous disposons de deux GEC, l'un orienté vers le bâtiment et l'autre vers l'agriculture. Ce sont donc plutôt dans ces secteurs que les contrats de professionnalisation seraient conclus, mais d'autres secteurs pourraient-ils être concernés ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Nous n'en avons que deux, qui avaient d'ailleurs rencontré quelques difficultés. Pourtant, grâce à ces deux GEC et à toutes les structures qui travaillent dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, comme les ateliers des chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et autres, nous concourons à permettre aux personnes en grande difficulté de se rapprocher et, peu à peu, de reprendre le chemin de l'emploi.

Mme MARTIN. – Dans la partie concernant les contrats de professionnalisation, il s'agirait essentiellement de contrats relevant des champs d'action des deux GEC, c'est-à-dire l'agriculture et le bâtiment ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour apporter quelques compléments d'information, dans le cadre du Plan territorial d'insertion, nous sommes déjà en relation avec ces deux GEC qui, de leur côté, ont rassemblé les offres d'emploi non pourvues. L'idée est d'aller plus loin en soutenant la démarche d'un point de vue financier, en accord avec l'Etat, afin de flécher des actions plus pragmatiques et ne pas rester dans le général, sachant que le monde de l'entreprise, du bâtiment et des travaux publics et agricole est déjà organisé.

Mme MARTIN. – Ils sont également très compétents en termes de recrutement. Mon propos était seulement de savoir si c'étaient bien ces deux secteurs d'activité qui étaient visés.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – C'est bien ce qui est mentionné.

Mme MARTIN. – Un contrat de professionnalisation dans un autre domaine ne pourrait-il pas être concerné ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si, il le serait dans le cadre du PTI.

Mme MARTIN. – Tous les contrats de professionnalisation seraient conclus dans le cadre du PTI, et particulièrement dans ces deux GEC.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que nous proposons aujourd'hui est un renforcement des actions. Comme vous le savez, le PTI prend fin à la fin de l'année. Dans le cadre de la renégociation du FSE plus, nous nous sommes donné le temps, grâce à un avenant que nous avons voté en Commission Permanente, de prolonger les actions du PTI au moins durant le premier semestre de l'année 2021.

Au regard de la crise économique qui va s'amplifier et qui aura des impacts non négligeables dans le département de la Creuse, en accord avec l'Etat, nous avons ciblé très en amont des actions concrètes qui pourraient donner plus de force à cette organisation du retour à l'emploi dans le cadre des structures d'insertion par l'activité économique.
.

Mme MARTIN. – Ce sont des bonifications des dispositifs de droit commun ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est cela : nous en faisons plus par rapport à notre PTI initial.

Mme MARTIN. – Deuxième question, qu'est-ce qu'une coopérative d'activité et d'emploi ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Une coopérative d'activité et d'emploi est une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de regrouper des entrepreneurs au sein d'une même structure afin de mutualiser leurs expertises et divers supports. La coopérative d'activité et d'emploi – ou CAE – permet, notamment, à un porteur de projet de tester son activité en tant qu'entrepreneur salarié, en bénéficiant d'une rémunération et de la couverture sociale d'un salarié.

La CAE apporte l'appui administratif pour la tenue de la comptabilité, le calcul et le versement du salaire, les obligations réglementaires, sociales et comptables. Nous avons constaté une certaine fragilité dans les projets de contrat d'engagement réciproque conclus avec les travailleurs indépendants. Cette CAE serait comme un laboratoire avant de se lancer totalement, afin d'éviter les échecs, malheureusement trop souvent constatés.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai commencé à travailler avec les services sur le bilan du PTI. Le chiffre-clé de l'année 2018 est de 125,7 ETP, plus de 380 personnes étant ainsi passées par cette structure. Les autres chiffres sont en cours de mise à jour dans le cadre des SIAE. Le cheminement vers l'alternance a démarré en dernière phase du PTI. Enfin, soulignons la mise en place de chantiers-écoles pour des emplois qui font défaut dans le département, dans le cadre des SAAD, les structures d'aide à domicile.

Nous essayons d'avoir une vision très concrète. Nous connaissons bien aujourd'hui le public d'usagers éloignés de l'emploi, pour lequel nous avons mis en place des actions correctrices. Nous nous attachons également à étudier la nature des emplois non pourvus et à y remédier en instaurant des dispositifs d'accompagnement du public concerné.

Mais ne nous voilons pas la face, nous savons tous que de bénéficiaire de RSA, on ne revient pas, dès le lendemain, en emploi, dans quelque structure ou entreprise que ce soit. Ce cheminement est un long processus ; il faut résoudre un certain nombre de problématiques bien connues liées à la santé, à la mobilité, à la nécessité de passer par des ateliers linguistiques, etc. Ce plan permet de les accompagner dans des structures adaptées qui les amènent progressivement vers l'emploi.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Pour ce qui est des parcours emploi compétences, l'augmentation du nombre de contrats répond pleinement à ce que nous souhaitions, par une prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap par les établissements sociaux et médicosociaux. L'expérience acquise sous d'autres formes de contrat laisse à penser que nous pourrons pleinement réussir dans ces domaines d'intervention grâce à ces établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'aurez compris, il s'agit d'actions très concrètes, au moment où les difficultés sociales sont là. Il n'est pas question pour nous d'abandonner ni ces politiques ni notre devoir d'accompagner les plus fragiles.

Je vous propose donc :

- d'adopter le Règlement intérieur ci-annexé fixant les modalités d'intervention des actions détaillées dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec la CPME de la Creuse et d'attribuer à cette dernière un financement maximum de 2 500 €, composé d'une subvention de 1 000 € et d'un complément de 150 € pour chaque contrat signé par l'intermédiaire de la CPME. *(Adopté à l'unanimité).*

AIDE A L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

RAPPORT N°CD2020-12/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Nous proposons que le Conseil départemental soutienne les propriétaires dans l'amélioration de leur logement, d'une part, en les accompagnant sur le plan technique, social, financier et administratif au travers des deux programmes d'intérêt général, d'autre part, en leur apportant une aide aux travaux : aide à la sortie d'insalubrité pour les propriétaires dits très modestes, en complément de l'aide de l'Anah et représentant 20 % du montant HT des travaux plafonné à 50 000 €, soit une aide maximum de 10 000 € ; et activation de l'APA et de la PCH – prestation de compensation du handicap – pour les propriétaires réalisant des travaux nécessaires à leur maintien à domicile.

Il vous est proposé, de manière exceptionnelle, de soutenir ces publics très modestes qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique. Ces dossiers rencontrent parfois des difficultés à aboutir, faute de cofinancements suffisants. Une étude des situations bloquées menée par le service de l'habitat a montré qu'une aide de 5 000 €, dans la limite du reste à charge, permettrait de résoudre la majorité de ces dossiers.

Vingt à trente dossiers ont été sélectionnés, les plus modestes, représentant une enveloppe allant de 100 000 € à 150 000 €. Nous aidons des personnes qui sont vraiment en grande difficulté à débloquer ces situations pour améliorer leur habitat. Quand il s'agit de sorties d'insalubrité ou d'habitat très dégradé, ce n'est pas rien. De plus, développer cet axe de rénovation énergétique rejoint le soutien de l'activité économique, car l'impact de ces travaux sur les entreprises et l'économie du département n'est pas négligeable. Depuis le démarrage de ce programme, trente-huit dossiers de sortie d'insalubrité ont été soutenus concernant trente-cinq propriétaires occupants et trois propriétaires bailleurs, pour un montant de 311 000 €. L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat a réalisé un travail fourni pour élaborer et financer l'ensemble de ces dossiers.

Permettez-moi également de faire un focus sur le fonds d'avance que nous avons créé à la mise en place de ces deux programmes. Ce fonds d'avance a démontré toute sa pertinence, puisqu'il permet aux particuliers en difficulté financière de ne pas faire l'avance des subventions et de régler les différents paiements aux artisans. Depuis les années 2016-2020, le portage par ce fonds avoisine les 800 000 €. Ce sujet est donc d'importance. Cette proposition revêt un caractère exceptionnel et permettra d'aider de vingt à trente foyers creusois.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous signale qu'ayant quitté l'Assemblée, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE

Je vous propose :

- de mettre en place une aide en direction des propriétaires très modestes qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique, telle que détaillée dans la fiche ci-annexée ;
- d'adopter ladite fiche, qui sera ajoutée au règlement des aides départementales. *(Adopté à l'unanimité).*

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2021/2026

RAPPORT N°CD2020-12/2/15

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je l'ai expliqué ce matin, nous abordons là un sujet extrêmement sensible, qui a mobilisé de nombreuses personnes au sein des équipes du Conseil départemental sous la houlette de Sophie BAYEUL et Patricia LANSAY.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Il vous est proposé d'adopter le Schéma départemental de protection de l'enfance pour la période 2021-2026. Je vous rappelle que le précédent, adopté en 2009, couvrait la période 2010-2015. Lui avait succédé, en 2016, un Schéma territorial de service aux familles, cosigné avec la CAF et l'Etat, qui couvrait la période 2016-2021.

Avant la projection du PowerPoint, je vous rappelle que ce schéma s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes réglementaires : la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que l'article L312-4 du Code de l'action sociale et des familles rendent obligatoires les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale. Ainsi, le Schéma de protection de l'enfance est établi pour cinq ans.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

La Présidente du Conseil départemental est le chef de file de la protection de l'enfance, réaffirmée par la dernière loi du 14 mars 2016 comme étant une politique publique, et l'élaboration du Schéma de protection de l'enfance est une obligation pour le Département.

Cette loi du 14 mars 2016 s'articule autour de plusieurs axes majeurs qui s'inscrivent dans la continuité de la loi de 2007 : le développement de la prévention, l'amélioration du repérage des situations de danger et de l'évaluation des informations préoccupantes et la prise en compte du point de vue de l'enfant et de ses besoins tout au long de ce parcours de protection.

Nous nous retrouvons dans un contexte inédit pour les Conseils départementaux, en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Pour n'en donner qu'un seul exemple, je citerai celui des mineurs non accompagnés – MNA – dont la prise en charge repose essentiellement sur les

Départements. Nous connaissons également un contexte partenarial évolutif, en raison de réponses inadaptées ou déficitaires. A cet égard, nous connaissons tous les problématiques existant en psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, impactant les prises en charges éducatives complexes. La législation réformée par la loi de 2016 concerne les assistants maternels et familiaux, ASFAM, ainsi que les dispositions pour l'adoption.

Notre organisation départementale s'appuie sur la Direction Enfance Famille Jeunesse, qui se décline avec la PMI, au rôle essentiel, l'aide sociale à l'enfance, également primordiale dans la protection de l'enfant, et nos UTAS, structures de proximité sur l'ensemble du territoire, proches des Creusois, dont nous avions maintenu les forces lors de la restructuration pour assurer cette politique de prévention.

Ce schéma vise à : simplifier le mode de traitement des informations préoccupantes ; relever le défi de renouvellement des assistants familiaux, principale modalité d'accueil dans notre Département, parmi lesquels doivent intervenir des départs à la retraite ; rechercher l'innovation en développant un projet pour l'enfant, qui doit être au cœur de cette politique de prévention et de protection ; et faire évoluer les outils. En ce qui concerne les priorités, je citerai la protection des enfants de moins de six ans et l'anticipation de la majorité des jeunes accueillis. Dans le cadre de l'appel à projets du Plan de lutte contre la pauvreté, une des actions socle était de lutter contre les sorties sèches de l'ASE.

Dans le dossier qui vous a été remis, vous est présentée la loi du 14 mars 2016, avec ses trois seuils d'intervention : le repérage, la protection administrative et la protection judiciaire. Le rôle de l'ASE est expliqué. Ce service du Département est chargé d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille qu'à tout détenteur de l'autorité parentale. Il convient d'organiser des actions collectives dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ; de mener en urgence des actions de prévention en faveur des mineurs relevant de la protection de l'enfance ; de pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation en collaboration avec leur famille ou représentant légal ; de mener, à l'occasion de ces interventions, des actions de prévention des situations de danger à l'égard de mineurs ; de veiller à ce que les liens d'attachement de l'enfant noués avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ; de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur long terme ; de veiller, dans l'intérêt de l'enfant, au maintien des liens d'attachement noués avec ses frères et sœur.

Les enjeux pour la Creuse, partagés par tous les Départements, sont de faire face à l'évolution d'un public aux troubles psychiques croissants, aux problématiques du manque de suivi des enfants scolarisés en primaire en prévention, à l'accueil des MNA qui pose de sérieuses questions, nous y reviendrons en fin de présentation, au besoin de réponses souples, réactives, centrées sur l'enfant plutôt que sur des successions de recours à des dispositifs variés.

Comparativement aux autres Départements toutefois, le cloisonnement demeure un frein à la pleine efficience d'une coopération vertueuse avec les familles, et notre Département perd également en réponse de soins de proximité depuis des années, ce qui ne permet plus un accès aisé pour les familles aux professionnels aux compétences indispensables. Le taux de signalement et de mesures judiciaires reste plus élevé depuis des décennies, alors que les besoins des familles sont identiques à ceux des départements comparables, ruraux et précaires.

Au début de l'élaboration de ce schéma, nous avons voulu savoir pourquoi la Creuse était le premier Département en nombre de mesures d'enfants placés.

Nous devons également revoir ces modes de coopération et mode d'accompagnement auprès des familles en difficulté, interrogés en écho aux attentes de la loi de 2016 qui prône une approche *via* les besoins fondamentaux. Je ne reviendrai pas sur la prévention qui demeure un élément fort et indispensable de ce travail dans le registre de la parentalité, tout ce qui peut permettre de positionner les parents, en pleine mobilisation, à chaque étape de l'éducation de leurs enfants.

Ce nouveau schéma a été élaboré avec la participation de l'ensemble des partenaires et acteurs de la Creuse, des professionnels du Conseil départemental et des enfants, en trois phases.

Durant la première phase, réalisée entre le mois de mars et le mois d'avril 2020, pendant la période de confinement, nous avons posé le diagnostic des dispositifs départementaux, traité les données et mené près de vingt entretiens.

La deuxième phase, entre le mois de mai et le mois de juin 2020, a permis une analyse réalisée sur la base de groupes de travail, professionnels et partenaires, avec le retour des questionnaires qui avaient été adressés aux enfants et aux parents. Je tenais à signaler que nous avons reçu un nombre significatif de retours d'enfants, moins des parents, mais l'importance du retour des enfants que l'on place au cœur de ce nouveau schéma est frappante.

La troisième phase, de juillet à octobre 2020, a été celle des propositions d'action puis de la rédaction de ce schéma par des groupes de travail, menée avec les partenaires institutionnels et associatifs du Conseil départemental qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance, afin de favoriser l'émergence d'une culture commune autour d'un document coconstruit reprenant des objectifs partagés.

Ce projet de schéma a été soumis aux services de l'Etat et à Mme la Préfète dont nous avons reçu un retour favorable.

Pour répondre aux enjeux du Département de la Creuse en matière de protection de l'enfance, quatre grands axes se sont dégagés de ces groupes de travail. Je n'entre pas dans le détail des fiches action, que vous retrouvez dans le document.

- Le premier s'attache à définir les modes de coopération entre les différents acteurs réunis autour de l'enfant – je vous invite à vous reporter aux fiches de la page 51 à 56, comme « Créer un Observatoire départemental de la protection de l'enfance » ou « Elaborer le plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance » et bien d'autres.
- Le second est la prévention auprès des parents et des enfants, décliné dans les fiches de la page 57 à 64, dont la « Création d'un réseau prévention » ou « Développer les coordinations locales » ;
- le troisième axe est l'accueil et la protection de l'enfant. Les fiches action de cet axe sont celles de la page 65 à la page 74, chacune reprend le fondement réglementaire, les enjeux stratégiques, les pilotes de l'action, les partenaires, la mise en œuvre, le calendrier et l'évaluation. Je citerai « Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant » ou « Construire le projet de l'enfant à partir des besoins fondamentaux ». Nous retrouvons bien les idées dont je vous parlais en introduction.

- Le quatrième et dernier axe s'intéresse au parcours de l'enfant et à son insertion. Les fiches action sont données de la page 75 à la page 87, comme « Veiller au respect du parcours de l'enfant », « Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles », « Créer des places d'accueil parents-enfants » – ce que nous souhaitons réaliser avec le CDEF – mais aussi « Préparer le placement de l'enfant » et « Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité ».

Au total, trente-six fiches action découlent de ces axes dont l'objectif est de diversifier le plus tôt possible les solutions pour les enfants et les parents. La prévention, c'est agir en amont pour agir au plus tôt. Pour ce faire, il convient de créer des dispositifs de placement à domicile ; d'éviter le recours aux mesures faute de réponse sanitaire en facilitant l'accès au soin par la mobilité ; de soutenir l'accueil familial, grâce à la spécialisation d'un accueil thérapeutique ou d'un accueil d'urgence – nous travaillons à positionner des ASFAM dans ces deux domaines, notamment pour les nourrissons ; de soutenir la parentalité, en faisant notamment évoluer le CDEF en centre parental, puisque le CDEF ne répondait pas au besoin affirmé qu'est l'accueil des futurs parents mineurs et des parents mineurs et leurs enfants de moins de trois ans.

S'agissant des parcours, il convient d'éviter les ruptures de parcours, en anticipant sur l'autonomie des jeunes dès 16 ans. Parmi toutes ces fiches, vous constaterez qu'une stratégie est prévue pour rendre le jeune autonome dès cet âge, et le préparer à cette sortie qui se fait à dix-huit ans, par une commission dédiée aux cas complexes.

L'installation de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, avec la participation des enfants, sera effective dès le début de l'année 2021. Une personne chargée, entre autres, de cette mission sera recrutée.

le Plan de contrôle départemental des établissements sociaux et médico-sociaux, EMS est une obligation légale depuis 2020. Nous l'avons mis en œuvre depuis septembre. Lors de sa visite, le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien TAQUET, avait bien souligné l'importance des contrôles des EMS qui, si vous vous en souvenez, faisaient suite à la diffusion de reportages assez difficiles pour toutes les structures qui accueillent les jeunes qui nous sont confiés, mais aussi pour les services de l'ASE et les assistants familiaux.

Les actions de ce Schéma départemental de la protection de l'enfance sont planifiées et leur suivi organisé. La mise en œuvre des orientations déclinées dans le plan d'action suppose un pilotage et l'utilisation d'outils permettant le suivi régulier des travaux engagés. Vous disposez d'un schéma explicatif. En termes de suivi, nous avons souhaité, avec Mme la Présidente et Mme QUERIAUD qu'un comité de pilotage du schéma se réunisse périodiquement. Nous connaissons tous des schémas, nous en avons vu d'autres. Celui-ci me paraît très intéressant et offre des réponses pertinentes à la compétence prioritaire du Conseil départemental qu'est la protection de l'enfance. Il faut qu'il vive et soit suivi, que l'on ne le ressorte pas d'un tiroir au bout de quatre ou cinq ans ! Ce comité de pilotage se réunira une fois par semestre en présence de nos partenaires : PJJ, DDCSPP, MSA, ARS – Agence régionale de santé – CAF, Education nationale, associations en prévention et protection de l'enfance – dont la CNAPE, la Convention nationale des associations de protection de l'enfant –, centres hospitaliers de GUERET et SAINT-VAURY et l'Association des Maires de la Creuse.

S'agissant de la mobilisation de l'organisation départementale, je citerai l'aide sociale à l'enfance, l'aide éducative à domicile, ou AED, exercée par les UTAS, les services d'accueil et d'accompagnement familial ainsi que les structures telles que la maison d'enfants

à caractère social, la MECS de BOSGENET, les lieux de vie, le CDEF et les assistants familiaux qui sont l'une de nos forces de frappe dans ce domaine puisque 153 ASFAM travaillent pour le Département. Je n'oublie pas les services de la PMI et des UTAS qui demeurent les clés de la prévention dans notre Département ; la PMI présente un réel intérêt face au manque de professionnels de santé que nous évoquions ce matin, mais nos UTAS également, car ce sont des structures de proximité qui maillent le territoire creusois dans son ensemble.

Pour faire un point sur les moyens et sur les mesures d'accompagnement ou de placement, le budget de l'aide sociale à l'enfance a évolué depuis 2016, passant de 13 M€ à plus de 16 M€ en 2020. Cette progression se confirme année après année, mais derrière elle, s'en profilent d'autres, auxquelles nous avons tenté de répondre avec nos moyens. En cinq ans, nous constatons une hausse importante de l'accompagnement, soit 15 % d'enfants supplémentaires accompagnés, et une augmentation de 25 % des enfants qui nous sont confiés, même si, cette année, avec l'effet du confinement, nous comptions 441 enfants au 30 novembre. Ce nombre sera donc légèrement inférieur, ce qui est une bonne nouvelle, mais il reste significatif et à 17 % de plus s'agissant des mesures à domicile.

Le tableau des placements, l'évolution des AED et des actions éducatives en milieu ouvert témoignent de l'activité de la protection de l'enfance.

En 2018, année marquée par le transfert de la compétence du transport scolaire à la Région, nous avons conservé la compétence du transport des élèves en situation de handicap.

L'augmentation des MNA montre une progression de 2017, 2018 et 2019 pour atteindre, au 30 novembre 2020, le nombre de 69 MNA.

Je tiens également à appeler votre attention sur un sujet que j'évoquais précédemment : favoriser l'autonomie des jeunes qui nous sont confiés à leur adolescence, avant leurs dix-huit ans. Près de 70 % des jeunes confiés à l'ASE arrivés à leur majorité sont suivis en contrat jeune majeur, CJM. Je fais partie de ceux qui ont défendu le maintien de ces contrats qui sont, à mes yeux, un élément fort. La Creuse était l'un des rares départements à avoir maintenu ces CJM qui représentent certes un coût, mais témoignent surtout de notre volonté d'accompagner ces jeunes.

Nous assistons à une évolution des profils des enfants confiés à l'ASE. Nous avons parlé de troubles psychiques et de problèmes de handicap. Un travail a été mené ces dernières années entre la Direction Enfance, Famille, Jeunesse et la MDPH sur l'ensemble de ces problématiques et pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis en lieux de vie et d'accueil.

J'ai souhaité que l'on dresse un bilan des moyens et de la politique de recrutement. Pour répondre aux besoins nouveaux, sans cesse en augmentation, le Conseil départemental a déployé, depuis 2015, une politique de recrutement dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, à l'ASE et à la Direction des actions sociales de proximité. Une équipe spécialisée dans le traitement de l'information préoccupante a été créée, composée de 3 ETP de travailleurs sociaux, un demi-ETP d'infirmière et un demi-ETP de psychologue. Cela a permis de décharger les équipes de prévention de la mission d'évaluation des informations préoccupantes qui peuvent, ainsi, se consacrer exclusivement aux missions de prévention et d'accompagnement des familles. A cela s'ajoutent un ETP de technicien de l'intervention sociale et familiale, TISF, et un demi-ETP d'éducateur jeune enfant, EJE.

L'équipe de l'ASE a également été renforcée depuis cinq ans par quatre ETP de travailleurs sociaux, un ETP de psychologue et un ETP de référent administratif des enfants placés.

Nous avons besoin de toutes ces forces en présence et de l'ensemble de nos agents.

Enfin, j'y faisais allusion, nous avons réalisé deux créations de postes. La première était réclamée depuis longtemps par les assistants familiaux ; nous avons répondu en désignant une responsable du réseau des assistants familiaux. Cette personne est en fonction depuis le 2 décembre. Cela répond à une demande forte des assistants familiaux pour mener leur mission. La semaine dernière, en Commission Permanente, nous avons adopté le *Guide des Assistants familiaux* qui reprend leurs missions, leurs responsabilités et leurs droits. Nous complétons notre accompagnement et notre soutien aux ASFAM en désignant cette responsable, qui travaillait depuis vingt ans à l'ASE, et qui m'a indiqué combien elle était toujours aussi mobilisée par ce métier. La seconde personne qui prendra ses fonctions au début janvier est la responsable des établissements, des services du Pôle Enfance et de l'Observatoire départemental de prévention de l'enfance.

Je pense avoir dit l'essentiel. Le document dont vous disposez reprend ce Schéma départemental de protection de l'enfance 2021-2026 pour les cinq ans à venir. Je salue le travail qui a été mené, la mobilisation des personnels du Conseil départemental, de nos partenaires, et des enfants, touchants, avec leur remontée de questionnaire.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, assisté de Mme QUERIAUD parce que, comme je le disais, je ne suis pas un technicien de la protection de l'enfance.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour ce travail qui était primordial au regard des chiffres que vous nous avez présentés. Il traduit un véritable questionnement d'un Département tel que le nôtre, très rural, sur la nécessité d'engager toujours plus de d'actions et d'accorder toujours plus de moyens pour la protection de l'enfance en danger.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d'abord, je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce schéma. Il me semble que sur la nécessité de toujours mieux prendre soin des enfants de ce Département, nous ne pouvons que nous rejoindre. Cela a été dit par M. MORANÇAIS et rappelé par les lois successives, la prévention est au cœur de ce Schéma. J'observe qu'une augmentation des moyens humains est prévue. Des efforts ont déjà été réalisés, les graphiques l'ont bien montré.

Si j'entre un peu dans le détail, ne voyez derrière mes questions aucune forme de critique, même déguisée, car que, comme le disait M. MORANÇAIS, lorsque l'on n'est pas spécialiste du domaine de l'enfance, on n'est pas à même de tout connaître dans les moindres détails, tant s'en faut.

Dans le domaine de la prévention, vous souhaitez accroître les moyens. Tant mieux ! J'observe que, pour tout le département, une seule sage-femme est en lien avec la PMI – au centre hospitalier de GUERET, me semble-t-il, qu'*a priori*, il n'y a qu'un demi-poste d'infirmière pour évaluer les situations des enfants à risque de danger. Peut-être que dans ce domaine, soit des efforts ont déjà été faits, soit vont-ils l'être, mais vous préciserez. C'est une question extrêmement ouverte, n'y voyez aucune tentative de critique.

Dans ce domaine de la prévention, n'est-il pas possible de rendre systématique une visite dans les 15 jours après le retour de la maternité, comme cela se fait dans d'autres départements ? Nous savons, en effet, que c'est dans ces premiers jours qu'une maman peut être en grande difficulté.

Toujours en matière de prévention, 70 % des enfants signalés au procureur ont entre trois et quinze ans. J'imagine que leurs problèmes ne sont pas apparus à l'âge de trois ans. Ne serait-il pas possible de mieux prendre en compte les situations avant l'âge de trois ans – tant qu'il est encore temps, ai-je envie de dire, puisque nous savons bien que plus les situations sont prises en charge avec retard, plus les risques que ces situations perdurent sont importants ?

Puisque c'est un axe établi dans le Schéma, qu'en est-il de la nécessité que l'enfant soit toujours mieux représenté ? On m'a expliqué que, lorsque le juge des enfants recevait une famille dont l'enfant avait été placé, les parents avaient le droit d'être représentés par un avocat, mais pas l'enfant qui était, au mieux, représenté par un professionnel. Je ne me permettrais pas de remettre en cause le travail de ce professionnel, mais dès lors qu'il y a un avocat d'un côté, pourquoi n'y en a-t-il pas un de l'autre systématiquement ?

Enfin, ne serait-il pas possible d'aller plus loin dans la collaboration entre toutes les institutions qui gravitent autour de l'enfant – leur nombre complexifie parfois les situations – et mettre la PMI au cœur de toutes les collaborations, réflexions et actions engagées ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce dernier point soulevé par M. LEGER sur la collaboration entre les différents professionnels, nous l'avons étudié bien en amont du Schéma. Il était souhaitable que des réunions et des commissions se tiennent pour travailler sur des situations et des cas. Mme QUERIAUD pourra l'expliquer puisqu'elle a mis en œuvre cette collaboration. Dès son arrivée, elle a repris cette stratégie partenariale, car ce qui nous rassemble tous est l'intérêt de l'enfant et d'éviter certaines orientations qui, parfois, nous interpellaient, comme nous l'avons constaté pendant ces mois de travail sur le Schéma,

Madame QUERIAUD, je vous cède la parole pour répondre à M. LEGER.

Mme QUERIAUD. – Je vais reprendre les questionnements au fur et à mesure.

Nous n'avons en effet qu'une sage-femme au niveau départemental. Dans le cadre de la contractualisation stratégique de prévention et protection de l'enfance, nous sommes en discussion avec les services de l'Etat – la DDCSPP et l'ARS – pour renforcer l'équipe de la PMI en sage-femme. Il faut préciser qu'aujourd'hui, nous réalisons plus de 70 % des bilans de santé au titre de la petite enfance et la prévention de l'enfance par les services de PMI. C'est un taux très élevé par rapport au taux moyen national. Notre objectif est de parvenir à réaliser

100 % de bilans de santé, en particulier à l'occasion de la visite systématique qui intervient dans les quinze jours après la sortie de maternité. Cela fait partie des fiches action que nous inclurons dans la contractualisation, et devra se traduire par des moyens humains nouveaux – en l'occurrence, de sage-femme.

Le demi-ETP d'infirmier au titre des informations préoccupantes est un poste pérenne depuis le mois de mai. Un renfort supplémentaire permet d'atteindre un ETP. Ce poste en renfort a été prolongé, le temps pour le service de l'ASE, notamment au travers de ce schéma, de formaliser la procédure départementale de prévention de l'enfance en danger avec la mise en place d'une commission départementale des informations préoccupantes – CDIP – et de la commission de recueil des informations préoccupantes – CRIP. Ces deux instances n'existent pas aujourd'hui. Tel sera l'objectif d'ici à la fin juin 2021. Cette nouvelle organisation devrait voir renforcer l'équipe qui s'occupe du traitement des informations préoccupantes.

Nous nous appuierons sur des renforts jusqu'à ce que nous formalisions la procédure départementale, qui se concrétisera également par un protocole départemental conclu avec les différents acteurs – Procureur de la République, Juge des enfants, Protection judiciaire de la jeunesse et Education nationale.

Au sujet des 70 % de signalements au Procureur de la République, comme vous l'avez constaté, ce document comporte un volet préalable à la protection, celui de la prévention. C'est un axe fort puisque nous sommes persuadés que pour bien ou mieux protéger, il faut commencer par la prévention. Cette prévention passe aussi par des actions, que nous présentons dans le schéma, autour de la prévention primaire ou du soutien à la parentalité. Nous sommes en train de construire ces actions avec les acteurs de la petite enfance, notamment la CAF, pour approfondir le soutien à la parentalité. Tout est transversal mais un autre axe fort, essentiel, qui n'existe pas aujourd'hui dans le département, sera de faire évoluer le Centre départemental de l'enfance en centre parental. C'est une action pour les cinq prochaines années, répondant ainsi à une obligation de la loi de 2016. A ce jour, une jeune maman mineure, enceinte ou qui vient d'accoucher, et qui a besoin d'être protégée avec son enfant ne peut pas être accueillie par le Centre départemental de l'enfance car, s'il prévoit l'accueil des jeunes mineurs, il n'envisage pas l'accueil parental. L'aide sociale à l'enfance est obligée de trouver des réponses hors département. Or, pour les enfants de moins de trois ans, plus nous serons dans la prévention des parents – voire au moment de la conception –, plus nous verrons diminuer le nombre de signalements.

Quant à ce taux de 70 % de signalements, pour avoir échangé avec M. le Procureur de la République sur ce thème afin de comprendre pourquoi le département de la Creuse était toujours en haut de la liste, il semblerait que l'une des réponses est qu'il n'existe pas un panel d'offres de service ou de réponse diversifiée dans l'accompagnement aux enfants et aux parents. Nous sommes sur la prévention et l'Action éducative en milieu ouvert, AEMO, et, quasiment, tout de suite après, le placement. Entre les deux, aucune mesure ne peut être mise en œuvre ainsi que cela existe dans d'autres départements. Comme le disait à juste titre M. le Procureur, lorsqu'une information préoccupante arrive sur son bureau, il ne prend pas de risque ; il place.

Nous avons donc prévu des fiches action relatives à la mise en place du placement éducatif à domicile, qui est une mesure parmi d'autres, mais qui permettra de diminuer le nombre de placements du Procureur de la République par défaut de réponses intermédiaires.

Vous parliez de mieux représenter la parole de l'enfant et évoquiez le fait que les parents peuvent venir accompagnés d'un avocat lors d'une audience devant le Procureur et surtout devant le juge des enfants. Lorsque l'enfant est placé, il est sous notre responsabilité. C'est donc le Département qui représente l'enfant à cette audience. Selon la situation de l'enfant, parfois très complexe, le Département peut se faire représenter par un avocat. En ce cas, les enfants s'inscrivent dans des procédures bien spécifiques, par exemple, lorsque l'enfant doit être protégé parce qu'il est confronté à des situations de décès, de violences très graves, auxquels cas un procureur ou un juge désigne un administrateur *ad hoc*. C'est cet administrateur qui peut demander la désignation d'un avocat. Il s'agit de procédures très particulières. Dans une situation classique, selon les cas, surtout pour les audiences à la cour d'appel de Limoges, nous faisons appel à un avocat pour nous représenter et, donc, porter la parole de l'enfant.

Je ne reviens pas sur la collaboration entre les partenaires. M. MORANÇAIS en a parlé. De ma place, je peux simplement dire que, depuis un an, depuis le 10 janvier, j'ai eu à animer des réunions de travail avec l'ensemble des acteurs pour lancer cette préfiguration de la rédaction du Schéma : il ne manquait aucun acteur autour de la table. Le premier à être présent, qui pourtant est bien occupé, était M. le Procureur de la République. Je voudrais vous rapporter sa lecture et celle des juges des enfants qui ont eu la primeur du schéma : ils étaient satisfaits de ce travail préparatoire. La feuille de route qui a été fixée devrait permettre d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des enfants et, bien évidemment, des familles car, même si la famille est déficiente, nous ne pouvons pas travailler sans elle.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Il est regrettable que la presse soit partie, car ce dossier est sans doute le plus important de la journée. Le tableau est noir, les chiffres vraiment très mauvais, et ce n'est pas un gage d'optimisme pour l'avenir de la Creuse puisque ces enfants deviendront bientôt des adultes... et ceux-là resteront, je pense.

A mon sens, la situation ne s'améliorera pas sans une amélioration de l'organisation de la santé mentale dans le département. Cela me paraît essentiel. L'actualité du centre hospitalier de SAINT-VAURY, qui couvre tout le département de la Creuse à travers ses satellites, ne me rassure pas. Le déficit de médecins spécialisés sur ce site de SAINT-VAURY, mais aussi sur l'ensemble du département, est un facteur primordial. La pédopsychiatrie est absente alors que nos besoins sont grands – les chiffres le montrent. Cette problématique aurait pu faire partie intégrante du Plan particulier pour la Creuse, car il faut prendre ce problème à bras-le-corps. Il y a de quoi être inquiet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je rejoins vos propos. Nous avons signalé que l'accompagnement psychologique, psychiatrique et pédopsychiatrique nous fait défaut dans le département. Cela n'a pas fait l'objet d'un dossier dans le PPC mais, lors de la visite d'Adrien TAQUET, le 31 janvier dernier, une réunion a été organisée sur ce sujet avec des représentants des CHS – le Centre Esquirol et celui de SAINT-VAURY, qui est le CH de proximité ; le

Secrétaire d'Etat a affiché une volonté très claire, considérant que la situation n'est pas satisfaisante et nécessite des moyens pour faire face aux besoins. En matière de politique de prévention, nous savons combien de jeunes et de très jeunes attendent d'être pris en charge. De nombreux responsables étaient présents, tous ont reconnu qu'œuvrer en ce sens était une évidence. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de retombées. Mme QUERIAUD a encore échangé avec l'ARS à ce sujet. Mais je rejoins M. BAYOL : c'est un réel problème pour notre département. Nous indiquons, dans nos axes, que le travail doit être réalisé le plus en amont possible et la prise en charge intervenir le plus jeune possible, alors que l'on sait que les listes d'attente sont de plusieurs mois.

Madame QUERIAUD, pouvez-vous nous faire part des échanges avec l'ARS ?

Mme QUERIAUD. – Dans le cadre non pas du PPC, mais de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, nous sommes en relation avec l'ARS en ce qui concerne le déficit en pédopsychiatres. Nous n'allons pas y répondre rapidement, encore moins le Conseil départemental. Mais à partir de ce constat, il faut trouver des solutions différentes, notamment travailler avec le Centre Esquirol de LIMOGES par téléconsultations et télémédecine afin d'apporter un minimum de réponses et cibler les enfants, notamment ceux accompagnés par le Centre départemental de l'enfance ou par les assistants familiaux, afin que les forces vives de pédopsychiatrie du Centre Esquirol puissent être mobilisées selon des *process* auxquels nous réfléchissons actuellement.

Nous espérons aussi bénéficier de cette enveloppe Stratégie de prévention et de protection de l'enfance des moyens pour soutenir le Centre d'action médico-sociale précoce, le CAMSP, et éventuellement le Centre médico-psycho-pédagogique, le CMPP, puisque, là aussi, les listes d'attente sont longues alors que les situations demandent une réponse urgente dès qu'une situation est identifiée. Cela n'apportera de réponse à toutes les problématiques, mais nous nous efforçons de trouver des solutions différentes pour répondre au mieux aux besoins.

M. BAYOL disait que les chiffres étaient ce qu'ils étaient dans le département. Ils traduisent une réalité départementale mais, ramenés à l'échelle nationale, le département de la Creuse se situe dans la moyenne nationale, une situation qui devrait trouver des réponses. Lorsqu'un jeune sort l'aide sociale à l'enfance, il pourrait être intéressant également de souligner et d'apporter les témoignages des enfants : 170 enfants et adolescents ont répondu au questionnaire, exprimant avec leurs mots que, sans le soutien et l'accompagnement de leur assistant familial ou de leur éducateur, ils n'auraient pas d'avenir. Être accompagnés leur a donné l'opportunité d'aller à l'école, de suivre une formation. C'est ainsi que le taux de réussite, d'obtention de diplômes, et de réponse à la sortie de l'aide à l'enfance est élevé.

De plus – cette information étant récente, elle n'a pas été reprise dans ce rapport –, nous venons de recruter un coordonnateur de parcours. En effet, l'entretien obligatoire des dix-sept ans nous oblige à continuer de renforcer l'équipe de l'ASE pour que cet entretien soit effectif pour tous les jeunes et préparé avec l'ensemble des acteurs.

M. BAYOL. – C'est l'ARS qui le prône mais je rencontre tout de même quelques difficultés à croire que l'aide du Centre Esquirol sera d'un grand secours, car ce centre connaît, lui aussi, des problèmes de recrutement médical et ne parvient pas à seconder le CHS de SAINT-VAURY pour faire face à toutes les absences. C'est la réponse de l'ARS, mais je n'y crois pas du tout.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes forcément marqués par le diagnostic qui nous est présenté, mais nous en connaissions déjà la teneur, nous qui sommes très présents dans nos territoires. Le constat est que la société a évolué dans toutes ses composantes, qu'elle ne sait pas apporter de réponse à l'accompagnement des enfants en termes d'équité, de chance de grandir au mieux, et que, malheureusement, ici comme ailleurs mais ici aussi, dans un département parfois idéalisé dans ses relations familiales et ses relations à l'autre, nous en sommes loin car, avec les moyens dont nous disposons, les réponses que nous pourrons apporter ne seront jamais satisfaisantes.

Pour autant, nous devons agir avec ce dont nous disposons et continuer d'explorer toutes les pistes possibles. La téléconsultation, que ce soit dans le domaine de la protection de l'enfance ou dans d'autres domaines, nous fait peur, mais nous sentons que nous allons devoir nous y résoudre, même si cela bouleverse ce que nous attendons de la société, tout du moins pour les habitants des territoires ruraux que nous sommes. Il est parfois plus sage de renoncer à ce que nous n'obtiendrons pas. Je n'aime pas parler ainsi mais, dans un département comme le nôtre, cette question de l'accès aux soins est primordiale l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, sans accepter de baisser les bras, nous devons accompagner et mettre en place des solutions nouvelles, aller vers ce qui se dessine ailleurs. Cela ne sera jamais satisfaisant, mais le nombre de médecins formés en France depuis deux ou trois décennies reste insuffisant, et nous nous prenons cette réalité en pleine face. Nous n'en sommes pas responsables, les Creusois non plus, et personne ne saurait en être tenu pour responsable. Il nous faut faire avec les moyens dont nous disposons, faire toujours plus, en sachant que nous n'obtiendrons jamais une pleine et entière satisfaction.

Ces questions de protection de l'enfance nous font toucher du doigt quelque chose de fondamental : des institutions et des collectivités ont à protéger des enfants. La vraie question de fond est de savoir pourquoi de plus en plus d'enfants sont à protéger dans un département comme le nôtre. Nous ne sommes pas en Seine-Saint-Denis ou dans le Nord – je ne veux désigner personne, mais comprendre ce qui s'est passé. Je ne dis pas que de telles situations n'existaient pas auparavant. Nous pourrions rappeler de nombreuses situations difficiles. Mais que s'est-il passé, alors qu'aujourd'hui, nous avons un accès à l'éducation renforcé ? A l'époque de nos grands-parents, on ne demandait pas aux enfants s'ils voulaient aller à l'école : à douze ans, ils allaient travailler. Je m'interroge souvent sur cette question de savoir où notre société a failli. Pourquoi notre système n'a-t-il pas été capable d'apporter de quoi mettre en place un cheminement parental adéquat autour de nos enfants – de notre futur, finalement ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Vous avez raison, madame la Présidente. Le constat est là ; dans notre département, petit département hyper très rural, je ne suis pas certain que l'accompagnement soit le même que dans des départements dotés d'une population plus nombreuse, et ce malgré l'important travail de maillage, de couverture et de repérage des professionnels de nos UTAS, que je salue.

Mais rien n'est parfait. Nous cherchons à nous améliorer. Vous l'avez vu, nous renforçons des points stratégiques, ainsi que le socle. Nous avons été retenus et des moyens nous seront alloués pour consolider certains aspects de cette politique de prévention et de

protection de l'enfance. Mais le manque de professionnels de santé dans ce domaine est très préjudiciable au travail que nous avons à mener envers les plus jeunes, notamment en matière de prévention. Même si nous mettons les moyens et si nos équipes sont sur le terrain, le manque de professionnels de santé et l'attente qui en résulte sont très préjudiciables à l'accompagnement de ces jeunes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je reviens sur un détail en rapport avec la teneur des propos que nous venons d'entendre, lourds de sens et d'interrogations. Il m'a semblé que vous parliez du recrutement de demi-ETP d'EJE. Je ne sais si le Département est confronté aux mêmes difficultés que l'Agglo pour le recrutement de ces professionnels mais, puisqu'il s'agit de demi-ETP, je pensais qu'en mutualisant les forces, nous pourrions peut-être proposer des postes à temps complet à des jeunes du territoire, ou venus d'ailleurs. Cette solution pourrait permettre de pérenniser l'emploi.

Puis, vous penserez sans doute que je suis têtue, mais POLARIS m'a signalé que nous pourrions recevoir des EJE en apprentissage à partir de la rentrée prochaine. Pour un jeune Creusois bachelier, ce dispositif pourrait représenter une solution et une chance de rester dans le département tout en pérennisant l'emploi dans le département. Mais peut-être n'est-ce qu'un rêve.

Mme LA PRESIDENTE. – Pas du tout. Nous avons justement reçu une demande d'un jeune dans le cadre de ses études. Lorsque nous recevons des demandes de stage d'étudiants dans le domaine de l'aide sociale, nous sautons bien évidemment sur l'occasion pour les attirer dans le département, leur faire connaître le fonctionnement de la collectivité au Pôle de Cohésion sociale et, éventuellement, les faire circuler sur le territoire en fléchant les postes sur lesquels nous rencontrons des difficultés de recrutement.

Quant au poste en demi-ETP, Mme QUERIAUD pourra compléter ma réponse, mais il s'agit de recrutement intéressant la cellule spécifique d'accompagnement des informations préoccupantes. Ce n'est pas pour autant que seules ces personnes sont affectées à l'accompagnement de la protection de l'enfance.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Pour pallier les difficultés de recrutement, il est évident qu'un poste à temps complet est plus attractif qu'un demi-poste. Mais Mme QUERIAUD va vous répondre.

Mme QUERIAUD. – L'idée de Mme MARTIN est intéressante. Nous avons nous-mêmes enclenché la mutualisation des compétences car, quel que soit l'employeur, il est compliqué aujourd'hui de recruter des professionnels, que ce soit dans le secteur social ou de la santé.

Nous avons donc engagé la démarche sur ces métiers. Nous l'avons fait, par exemple, avec la MSA, puisque nous avons besoin d'un temps partiel pour le poste de médecin

au Centre de vaccination PMI et que la MSA est aussi dans l'attente d'un temps partiel de médecin. Après des réunions de travail qui se sont déroulées en fin d'été et à la rentrée de septembre, nous envisageons un appel à candidature, qui serait lancé par la MSA ou le Département, peu importe, précisant que ce poste sera mutualisé avec un autre acteur, afin de rendre l'emploi attractif dans notre département. Nous ne pouvons qu'être favorables à votre suggestion.

J'ai également des contacts avec POLARIS au sujet des stages. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous faisons le maximum pour accueillir des stagiaires. La question de l'apprentissage des EJE est primordiale pour nous, mais c'est le cas partout en France. Nous accueillons également des stagiaires à l'ASE ou au CDEF, voire dans les établissements ou services de la protection de l'enfance, comme l'AECJF – Association Education Creuse Jeunes Familles –, les lieux de vie et d'accueil ou autres. Nous avons évoqué avec la Directrice de POLARIS une prise de contact avec le Département afin d'améliorer encore ces dispositifs d'apprentissage et d'accueil des stagiaires.

Mme MARTIN. – Toute la difficulté pour ces jeunes est la sélection, puisqu'ils doivent entrer sur la plateforme que vous connaissez tous, qui n'est pas simple d'utilisation. Il me semble qu'un module préparatoire pour valoriser son cursus sur cette plateforme serait le bienvenu afin que ces jeunes puissent accéder à cette formation d'EJE. Cela intéresse également d'autres collectivités que le Département. Mon intervention allait dans le sens d'une mutualisation puisque, comme pour les médecins, il faut gérer la pénurie.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous retenons cette proposition avec beaucoup d'intérêt.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je ne reviens sur les propos qui viennent d'être échangés et auxquels nous ne pouvons qu'adhérer, sur un sujet aussi sensible et face au tableau noir de la situation de l'enfance en Creuse. En l'occurrence, le Département a réalisé un travail considérable pour tenter d'y faire face. En deuxième commission, nous évoquions dernièrement la possibilité qui sera accordée au Procureur de la République et à la Justice de disposer de solutions intermédiaires entre les actions à domicile et le placement, ce qui paraît extrêmement intéressant.

A la lumière de tous ces éléments, je m'interroge sur un point. A voir notre réaction en tant qu'élus, qui est tout à fait légitime parce que nous avons conscience que ces dossiers sont délicats, je tiens à saluer, à mon tour, le personnel qui travaille sur ces dossiers. Comme le disait M. MORANÇAIS, il ne doit pas être facile d'être confronté au quotidien à des situations de placement, y compris lorsque, le samedi ou le dimanche soir, on est le seul interlocuteur.

Ma question s'adresse à Mme la Présidente et à M. MORANÇAIS. Vous qui êtes au plus près de ces services, quelle est la situation du personnel au sein de l'ASE et de la PMI ? Même si nous savons que ce sont des professionnels engagés et investis dans leur mission, je voudrais que vous me rassuriez, au risque de paraître un peu naïf : comment vont-ils ?

Je sais que les équipes de l'ASE ont connu un fort *turn over*. Je voulais profiter de la présentation de ce Schéma pour avoir un point sur la situation de ces services. N'y voyez nulle critique mais, face à un tel tableau, je pense que même les plus motivés doivent s'interroger sur leur mission.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Vous avez raison, M. DUMONTANT, de saluer le travail réalisé par les professionnels au quotidien sur des situations qui, parfois, empêcheraient de dormir le simple citoyen, voire les élus que nous sommes.

L'ASE a effectivement connu des changements. L'équipe est désormais stabilisée et renforcée. Nous l'avons dit en présentant ces recrutements supplémentaires. Nous le constatons au travers de leur investissement et de leur participation très active à l'élaboration de ce schéma. Il semblait tout à fait normal qu'eux et leurs partenaires qui travaillent sur ces difficultés, soient au cœur de la réflexion et nous présentent des propositions.

Pour ce qui est du service de l'ASE, un chef de service est arrivé voilà quelques mois. Il remplit pleinement ses fonctions, il est très investi, très professionnel. L'équipe a été partiellement renouvelée, elle est désormais stabilisée et pleinement investie dans ses missions.

Parallèlement, nos assistants familiaux, qui sont aussi des salariés du Département, nous ont demandé de disposer d'un document posant leurs missions, leurs droits et leurs devoirs, reprenant tout l'aspect réglementaire. Ils ont un référent, qui vient de prendre ses fonctions.

Je trouve que nous avons progressé de manière significative au sein de ce service, qui est sûrement l'un des plus en tension, puisque ces équipes travaillent 24h/24h et 7j/7j. Durant les week-ends et les soirées, ils peuvent aller/ sont susceptibles de récupérer un enfant dans une situation difficile. Même si ce sont des professionnels formés, avertis et pleinement impliqués, ces situations ne sont pas faciles à affronter tous les jours. J'ai noté un investissement très fort de la part de ces équipes, qui ont été rajeunies. A l'inverse, la personne qui a été promue référente des assistants familiaux a travaillé vingt ans à l'ASE, bénéficiant d'un réel acquis d'expérience. J'ai apprécié son dynamisme et sa volonté lorsqu'elle m'a proposé d'être candidate à ce poste, pour être la référente et jouer le rôle d'interface.

La situation est aujourd'hui stabilisée. Nous n'avons pas d'alerte sur le fonctionnement du service. Toutefois, vous le savez bien, nous sommes dans un monde du travail et de l'emploi qui connaît partout un *turn over* parfois assez fort. S'il est positif que les personnes veuillent changer de métier, évoluer et progresser, il est malgré tout nécessaire de conserver un noyau dur pour assurer ces missions.

Pour répondre précisément à votre question, aujourd'hui, le service fonctionne normalement, et dispose de tous les moyens pour mener à bien ces missions difficiles.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens également à revenir sur la démarche, l'an dernier, de certaines structures et associations qui accompagnent les droits à la protection de l'enfance, démarche qu'elles ont engagée à juste titre. Lors d'interviews à la radio, des acteurs du département ont dénoncé des dysfonctionnements. Entendre dire que des choses ne vont pas ne

me pose aucun souci, bien au contraire. A mes yeux, cela nous rend encore plus vigilants, nous permet de questionner les services et de vérifier qu'il n'y a pas de faille dans notre système. Il est toutefois regrettable que ces démarches interviennent sous le couvert de l'anonymat, ce qui nous empêche d'échanger les points de vue et de discuter avec ces associations, structures ou personnes.

Au-delà, je m'inquiète également de recevoir dans la boîte mail de la Présidence des messages de parents à qui l'autorité parentale a été retirée. Lorsque leurs enfants sont confiés à des assistants familiaux ou à l'aide sociale à l'enfance – et donc au Conseil départemental –, ce n'est pas de notre fait, mais sur décision de justice. C'est donc une décision que prend la justice française au regard d'éléments qui l'autorisent à opérer ces placements – d'ailleurs, plus que d'un placement, je parlerai d'une mise en protection de l'enfant car ces termes, selon moi, sont plus adaptés.

Comme par hasard, lorsque ces sujets sont révélés au grand jour, que ce soit en Creuse ou ailleurs sur le territoire national, vous n'imaginez pas le nombre de parents qui viennent nous expliquer que le travailleur social de l'ASE n'a pas fait son métier, qu'il est méchant, ou qui nous reparlent de la méchante dame de la DDASS qui a retiré ces enfants à leurs parents. Ce discours, nous l'entendons aussi parce que ces parents auxquels est retirée la garde de leurs enfants présentent un profil psychologique particulier ou certains manquements. Peu importe, je ne porte pas de jugement, mais je m'appuie sur des constats. Ils ont aussi le droit de s'exprimer parce qu'un abus pourrait effectivement survenir, mais nous sommes vraiment extrêmement vigilants, parce que de telles situations se sont déjà produites, susceptibles d'engendrer des réactions graves envers des enfants, des assistants familiaux ou des travailleurs sociaux, réactions qui pourraient aller au-delà des menaces. Aussi, chaque fois qu'un agent de la collectivité subit des menaces, quelles qu'elles soient, verbales ou physiques, nous l'accompagnons et l'incitons à déposer plainte. Il n'est pas question de transiger ou d'excuser une quelconque menace portée à l'encontre de nos travailleurs sociaux dans l'exercice de leurs missions. C'est une ligne de conduite forte. Les choses sont cadrées de telle façon que nous puissions continuer à agir.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Tout à fait, madame la Présidente. Il faut tenir compte du profil des parents. À la suite de certaines communications et de reportages diffusés au plan national, des familles, qui ont, certes, des droits, ont essayé de revenir sur des décisions de justice, et nous ont écrit. En la matière, la plus grande prudence est de mise car ces décisions de justice sont prises sur des faits avérés, malheureusement. Cela peut, en effet, être difficile pour nos professionnels – d'où l'évolution constatée de leur métier face au positionnement et à la réaction de nombreux parents. Mais la première mission et la première responsabilité demeurent de protéger ces enfants en danger.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne demande la parole ?...

Je vous remercie de l'implication que vous avez tous manifestée dans le cadre de ce débat et de la lecture minutieuse que vous avez faite de ce Schéma départemental. J'espère qu'il ne restera pas au stade de projet, et que l'Assemblée départementale l'adoptera.

Je vous propose :

- de valider les orientations et objectifs détaillés dans le présent rapport relatif au Schéma départemental de protection de l'enfance 2021-2026, ainsi que la méthodologie proposée pour sa déclinaison et son suivi ;
- d'adopter le projet de schéma ci-annexé. (*Adopté à l'unanimité*).

TRANSFORMATION DU CDEF, CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE, EN SERVICE NON PERSONNALISE DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2020-12/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Le CDEF a été érigé en établissement public départemental par arrêté du Président du Conseil général en date du 17 novembre 1987. Le Conseil départemental de la Creuse a manifesté sa volonté de dissoudre cet établissement. Il en a informé les membres du Conseil d'administration du CDEF, qui ont autorisé la Directrice à signer les actes de transfert de propriété par délibération du 14 octobre 2020.

Une délibération du Conseil départemental doit donc dissoudre l'établissement public afin d'intégrer le CDEF dans le Département sous la forme d'un service non personnalisé. L'ensemble des biens, droits et obligations, affectés au fonctionnement du CDEF doivent être transférés au Conseil départemental, en même temps que la délibération prononçant la dissolution de l'établissement public. Les biens affectés au fonctionnement de l'établissement peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et qu'ils relèveront de son domaine public.

Les biens immobiliers, deux immeubles, sont détenus en propriété par le CDEF. L'un d'eux avait été transféré au CDEF, le 20 juillet 1994, par le Département avec une clause de retour en cas de dissolution du CDEF ; il s'agit de l'ensemble bâtimentaire sis au 9 avenue Mendès-France, à GUERET. L'autre est la maison individuelle appelée Vill'ado, sise au 17 rue de Verdun, à GUERET, acquise par le CDEF le 15 juin 2007.

Par sa délibération du 25 septembre 2020, l'Assemblée délibérante du Conseil départemental a donné compétence à la Commission Permanente du Conseil départemental pour approuver les actes nécessaires au transfert des biens et des droits du CDEF. Par délibération du 13 novembre 2020, la Commission Permanente a approuvé le transfert des biens immobiliers, autorisé la Présidente du Conseil départemental à préparer les actes nécessaires à ce transfert et le Vice-président à signer les actes de transfert. Mme la Présidente devra recevoir et authentifier l'acte de mutation immobilière de la Vill'ado et faire procéder à son enregistrement au service de la Publicité foncière.

Le Conseil départemental est informé que le capital restant dû pour acquérir la Vill'ado est d'un montant de 158 666,71 €, avec des annuités de 9 333,33 € à prendre en charge jusqu'en octobre 2037.

L'immeuble sis 9 avenue Mendès-France à GUERET avait été transféré sous la forme administrative. Le Département a continué d'assumer le remboursement de l'emprunt auprès de l'établissement prêteur et l'établissement public lui reversait le montant des échéances. Ce transfert peut donc être traité comme une mise à disposition, il n'est pas nécessaire de rédiger un acte de transfert.

Par délibération du 13 novembre 2020, la Commission Permanente a pris acte du retour en pleine propriété de cet immeuble à compter de la cessation d'activité de l'établissement public le CDEF.

Il convient d'approuver l'ensemble des actes effectués et de transférer les biens immobiliers au Département à compter de la date d'effet de la dissolution de l'établissement public le CDEF.

Le Conseil départemental doit également approuver la reprise du bail en cours, d'une durée de cinquante ans portant sur dix places de parking, conclu avec la ville de GUERET, qui a été examiné en Commission Permanente la semaine dernière.

L'ensemble du mobilier affecté au fonctionnement du CDEF sera transféré au Département de la Creuse. Il en ira de même de l'ensemble des droits et obligations du CDEF. Cela se traduit, entre autres, par la création d'un budget annexe. Le Budget Primitif 2021 du CDEF sera donc voté en février prochain au même titre que l'ensemble des budgets de la collectivité.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 a renouvelé l'habilitation du CDEF de la Creuse pour cinq ans. Celle-ci sera transférée au Département à la dissolution de l'établissement public. Il en ira de même du transfert du personnel employé par l'établissement public CDEF, qui relève du statut de la fonction publique hospitalière. Le Comité technique d'établissement – CTE – est composé de représentants du personnel ; il est obligatoirement consulté sur l'ensemble des projets de délibération du conseil de surveillance. Le CTE a été consulté le 13 octobre 2020 ; le Règlement intérieur de l'établissement sera supprimé en même temps que l'établissement public. Le rapport a été adopté à l'unanimité. Les délégués du personnel du CDEF, qui assument les missions habituellement dévolues au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ont été informés lors de cette même réunion. Le Comité technique et le CHSCT du Conseil départemental ont été consultés. Le transfert des emplois sera assuré par la création de quarante-trois emplois permanents au sein de la collectivité, conformément au tableau des emplois qui vous a été présenté ce matin.

Enfin, une nouvelle instance, la Commission de surveillance, doit être créée. Elle est appelée à donner son avis sur le régime intérieur, sur les budgets, les comptes et les actes relatifs à l'administration des biens du CDEF. Elle se compose de trois représentants du Conseil départemental élus par l'Assemblée, de trois représentants des services publics ou d'organismes privés concourant à l'action sanitaire et sociale, désignés par Mme la Préfète et d'une personnalité reconnue pour l'intérêt qu'elle porte à l'action sanitaire et sociale, désignée par Mme la Préfète.

Les trois représentants du Conseil départemental composant la Commission de surveillance doivent être élus par l'Assemblée départementale.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit d'un processus dont nous parlons depuis plusieurs mois.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Tous les éléments vous ont été présentés, dont les avis des instances représentantes. Cette transformation du CDEF a été actée la semaine dernière lors de son dernier conseil d'administration. Nous avons l'espoir, nous en prenons en tout cas l'engagement, que ce rapprochement parvienne à gommer les quelques aspérités dont nous avions à connaître entre l'ASE et le CDEF. Comme cela vous a été exposé lors de la présentation du Schéma départemental de protection de l'enfance, l'idée est de rassembler les acteurs, en particulier ceux qui sont « à notre main », l'ASE et le CDEF.

Je vous propose :

- d'approuver la dissolution du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille à effet du 31 décembre 2020 et son intégration dans un service départemental à compter du 1er janvier 2021 et l'exercice de ses compétences par le Conseil départemental ; (*Adopté à l'unanimité.*)
- d'acter le transfert du CDEF au Département, des biens immobiliers cadastrés section BS n° 252 et 406 et BO n° 196, décidé par délibération N°CP2020-11/3/16 de la Commission Permanente du 13/11/2020, à compter du 1er janvier 2021, et de l'ensemble des autres biens affectés à son fonctionnement ; la cession au profit du Département du bail par lequel la Ville de GUERET a consenti la location au CDEF de la parcelle cadastrée section BO N°287, rue Mendès France à GUERET – sous réserve d'une décision favorable de la Commission permanente qui examinera ce dossier le 11/12/2020 ; la création d'un budget annexe « CDEF » appliquant la nomenclature comptable M22 « Autres », à compter du 1er janvier 2021 – sous réserve de l'adoption du rapport spécifique qui vous est présenté à cette même séance ; (*Adopté à l'unanimité.*)
- d'approuver le transfert des droits et obligations du CDEF au Département à compter du 31 décembre 2020 ; le transfert de l'habilitation préfectorale délivrée au CDEF par arrêté du 26 août 2016 ; la reprise des emplois du CDEF au tableau des emplois du Département de la Creuse à compter du 1er janvier 2021 – cf. rapport « Adaptation des emplois » présenté à cette même séance, prévoyant à ce titre la création de quarante-trois au sein du Département ; de désigner les trois représentants du Conseil départemental composant la Commission de surveillance. *(Adopté à l'unanimité.)*

Il nous faut également procéder à la désignation de trois membres pour constituer la Commission de surveillance. Mme Marie-Thérèse VIALLE et M. Patrice MORANÇAIS souhaitaient en faire partie. Avez-vous une autre candidature à proposer, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – Je propose la candidature de Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose de procéder au vote pour la désignation de Mmes GALBRUN et VIALLE et M. MORANÇAIS en tant que membres de la Commission de surveillance. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous remercie. Une page se tourne tandis que s'en écrit une nouvelle.

Nous abordons l'examen des rapports de la troisième commission – Attractivité du territoire.

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE DEROGATOIRE : COLLEGES DE SAINT-VAURY, D'AUZANCES ET MARTIN NADAUD ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 VENTILATION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)

RAPPORT N°CD2020-12/3/17

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Il s'agit de conclure à titre dérogatoire des conventions d'occupation précaire, ou COP, avec des personnels non-membres de la communauté éducative du collège concerné.

Ainsi, le Conseil d'administration du collège Louis DURAND de SAINT-VAURY, réuni le 29 septembre 2020 propose au Département de renouveler l'attribution d'un logement de fonction vacant de type F1 d'une superficie de 28,65 m², à Mme Catherine PERON, cadre de santé au Centre hospitalier spécialisé La Valette de SAINT-VAURY, moyennant une redevance mensuelle de 109,42 € hors charges, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Le Conseil d'administration du collège Martin NADAUD de GUERET, réuni le 12 octobre 2020, propose au Département d'attribuer, par une COP du 1er novembre 2020 au 31 août 2021, à Mme Cécilia DUFOUR, juriste au Conseil Départemental de la Creuse, un logement de fonction de type F4, d'une superficie de 78,85 m² moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 200 €, charges non comprises.

Le Conseil d'administration du collège d'AUZANCES, réuni le 5 novembre 2020, propose au Département d'attribuer à Mme Claire LEGUILLON, éducatrice de jeunes enfants, titulaire rattachée à l'UTAS d'AUZANCES, un studio d'une superficie de 27,57 m² moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 152 € charges comprises.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je profite de ce rapport pour renouveler ma proposition de constituer un groupement d'achats ou de commandes pour tout ce qui concerne les contrôles dans les établissements et les collèges.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous y avons pensé depuis quelque temps déjà. Nous avons travaillé avec Mme DEFEMME sur une commande groupée pour la fourniture d'EPI à nos agents. Nous avons également mis en place un groupement d'achats pour les questions de télécommunications, d'abonnement internet, etc. L'objectif des démarches que nous avons

entreprises jusqu'à présent est d'aller plus loin, mais nos autres propositions en ce sens ne reçoivent pas d'écho. En cette matière également, nous ne pouvons pas imposer, seulement proposer. C'est ce que nous nous employons à faire.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Il vous est proposé :

-d'attribuer, à titre dérogatoire, ces concessions de logement qui viennent de vous être présentées ;

-de m'autoriser, en conséquence, à signer les conventions d'occupation précaire correspondantes ;

-d'accepter la nouvelle répartition des logements affectés par nécessité absolue de service proposée par le Conseil d'administration du collège Martin NADAUD de GUERET, et de modifier en conséquence le tableau général de ventilation des concessions de logements dans les collèges par nécessité absolue de service. *(Adopté à l'unanimité.)*

RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE LA PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DE GOUZON/ETANG DES LANDES »

RAPPORT N°CD2020-12/3/18

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Depuis février 2005, le Département a été désigné maître d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de GOUZON/Etang des Landes ». L'Assemblée départementale du 15 décembre 2015 a confirmé le renouvellement de sa maîtrise d'ouvrage, qui a été validée à l'occasion d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 23 novembre 2017, au cours duquel j'ai été élu Président de ce COPIL.

La maîtrise d'ouvrage arrivant à échéance, le Département peut présenter à nouveau sa candidature pour trois ans. Dans cette hypothèse, il est nécessaire de désigner un conseiller départemental à la présidence.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Avant de procéder au vote, je vous signale qu'ayant quitté l'Assemblée, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN.

Je vous propose :

- de renouveler, à l'issue de la maîtrise d'ouvrage actuelle, la candidature du Département auprès de l'Etat pour assurer une nouvelle maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de GOUZON/Etang des Landes » ;
- de présenter la candidature d'un élu du Conseil départemental à la présidence du Comité de pilotage de ce site – la mienne, sauf si autre candidature est présentée ;

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE DES GORGES DE LA TARDES ET DE LA VALLEE DU CHER

RAPPORT N°CD2020-12/3/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces. Le Département est propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 qui se situent, pour être précis, sur les communes de CHAMBONCHARD et d'EVAUX-LES-BAINS. Il est, en outre, maître d'ouvrage du site et, dans ce cadre, il organise les réunions du comité de pilotage, qui est présidé par Mme VIALLE, si je ne m'abuse.

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, l'Assemblée départementale a validé l'adhésion du site à la charte Natura 2000. Il s'agit de renouveler l'adhésion pour une durée de cinq ans. Cette adhésion n'entraîne aucune contrepartie financière, mais ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est effectivement Mme VIALLE qui suit cette charte pour le Conseil départemental.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose :

- de renouveler l'adhésion du Département, pour une durée de 5 ans, à la charte Natura 2 000 du site des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher, annexée ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la présentation du futur Plan de gestion 2020-2027 de la Réserve naturelle de l'Etang des Landes, qui a été validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine. Le bilan du précédent plan est accessible en annexe par un lien internet.

PLAN DE GESTION 2020-2027 RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG DES LANDES

RAPPORT N°CD2020-12/3/20

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons la présentation du futur Plan de gestion 2020-2027 de la Réserve naturelle de l'Etang des Landes, qui a été validé par le Conseil scientifique

régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine. Je vous signale que le bilan du précédent plan est accessible en annexe par un lien internet.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je vais vous présenter une synthèse de ce rapport. Il n'en demeure pas moins que ce Plan de gestion a nécessité un travail considérable de toutes les équipes, en partenariat avec les services de l'Etat et l'ensemble des parties prenantes de ce plan de gestion.

Au terme du précédent Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, un nouveau plan de gestion devait être élaboré pour la période 2020-2027. C'est le troisième plan de gestion depuis le classement du site en 2004. Comme l'indiquait Mme la Présidente, il a reçu un avis favorable du Conseil scientifique le 6 août 2020 et a été approuvé à l'unanimité par le Comité consultatif de la Réserve le 1er octobre 2020. Avant d'être arrêté par Mme la Préfète, il est soumis ce jour au Conseil départemental.

La période couverte par le précédent Plan de gestion a été marquée par une forte progression des connaissances scientifiques : plus de 2 100 espèces sont aujourd'hui recensées. L'évaluation patrimoniale qui constitue le cœur du nouveau plan a permis de confirmer l'intérêt majeur de ce site, de niveau national. Ainsi, 372 espèces à statut sont inventoriées, dont une soixantaine constitue des enjeux qui dépassent très largement le cadre de l'ancienne Région Limousin. La flore et l'avifaune sont des richesses majeures du site. L'intérêt de la Réserve provient de la diversité et de la rareté des milieux naturels aquatiques et palustres qui s'expliquent par les caractéristiques de l'étang, d'une centaine d'hectares, peu profond, aux berges en pentes douces et au fonctionnement hydrologique original, doté d'un bardage naturel en fonction des saisons.

L'agriculture, la pisciculture, l'éducation à l'environnement et le tourisme sont les différentes facettes qui constituent les principales activités sur ce site.

A partir du diagnostic écologique et socio-économique, le Plan de gestion propose sept enjeux intégrateurs, concernant la richesse des milieux aquatiques, la compatibilité de la fréquentation avec le patrimoine naturel et l'intégration locale et départementale de la réserve dans son économique écosystème.

L'évaluation du précédent Plan de gestion 2014-2018 a montré la pertinence globale des actions engagées : partenariats passés avec trois éleveurs, gestion piscicole, programme d'animation et d'éducation à l'environnement, s'appuyant sur les nombreux atouts qu'offre la Maison de la Réserve.

En termes de volumétrie, près de 80 % des opérations prévues ont été réalisées ou partiellement réalisées. Celles qui ne l'ont pas été relèvent de la thématique scientifique qui a été impactée par une réduction du marché de l'assistance assurée désormais par le CEN, Conservatoire des espaces naturels. En conséquence, tous les résultats positifs du Plan de gestion 2020-2027 s'inscrivent bien dans la continuité des précédents plans. Les opérations de gestion des milieux et des espèces sont reconduites et l'activité pédagogique et scientifique inhérente à la gestion d'une réserve est maintenue.

En outre, le nouveau Plan de gestion intègre la nécessité de travailler sur le changement climatique dans la gestion et la communication du site. Des discussions sont en cours pour une étude prospective avec la Chambre d'agriculture. Il met l'accent sur une valorisation des services écosystémiques rendus par la Réserve. Il vise également à favoriser une large adhésion au projet localement en prévoyant des rencontres régulières avec le Conseil municipal de LUSSAT et des activités de proximité.

Les moyens humains proposés sont stables sur la période 2020-2027, de même que l'autofinancement du Département. La dotation annuelle de l'Etat reste stable, à hauteur de 85 000 €, ainsi que la subvention FEDER que nous recevons depuis quelques années pour toutes les prestations scientifiques, d'éducation à l'environnement et d'accueil du public.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

La gestion piscicole préconise une pêche-vidange de l'Etang, qui n'est d'ailleurs jamais totale, tous les deux ans. Nous mesurons son effet sur l'élimination des poissons-chats, des écrevisses américaines et d'autres espèces. Elle doit avoir lieu théoriquement à l'automne-hiver 2021. J'espère que quiconque aurait la preuve que le changement climatique et les étés extrêmement secs que nous connaissons seront de rigueur pendant de nombreuses années le ferait savoir à celui, quel qu'il soit, qui présiderait dans le futur à la destinée du Département afin qu'il prenne la décision de poursuivre ou de supprimer ces vidanges, voire d'interdire la pêche.

N'y voyez aucune moquerie ou critique des commentaires que j'ai pu entendre ici ou là. Toutefois, je précise que ce n'est pas la vidange qui a occasionné le manque d'eau de dans l'étang il y a deux étés, mais les travaux qui ont été réalisés à la suite de la vidange, à la demande des riverains. Je me suis déplacée à plusieurs reprises pour régler des différends lorsqu'il était reproché aux agents de la réserve de ne pas accomplir leur travail et de laisser déborder les eaux dans les champs avoisinants. Cette situation extrêmement conflictuelle durait depuis plusieurs années et il a fallu trouver un consensus. Des travaux nous ont été proposés, qui ont nécessité de ne pas remonter le niveau d'eau après la vidange, car je ne connais pas encore d'entreprise de maçonnerie qui sache effectuer des travaux de maçonnerie dans l'eau.

D'autres vidanges sont à venir, probablement dès l'automne-hiver 2021, à moins que l'équipe de la Réserve, en qui nous avons toute confiance, nous informe que les risques seraient supérieurs aux bénéfices en termes de gestion piscicole.

Je vous propose :

- de prendre acte de la richesse biologique de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes et de l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion 2014-2018 ;
- d'adopter le nouveau Plan de gestion 2020-2027 de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, que vous retrouvez dans le fascicule spécial consultable en version dématérialisée.*(Adopté à l'unanimité.)*

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'ESCURO
CPIE DES PAYS CREUSOIS

RAPPORT N°CD2020-12/3/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Les actions que mène le Département en matière d'éducation à l'environnement l'ont amené à formaliser un partenariat avec l'association l'Escuro – CPIE des Pays creusois, depuis 2012. Nous proposons une nouvelle convention cadre triennale 2021-2023, puisque nous arrivions à échéance de la dernière convention. Elle nous permettra de poursuivre les actions d'éducation à l'environnement en précisant les axes d'intervention à développer et le soutien financier du Département.

Avec Marie-Thérèse VIALLE, nous avons rencontré le Président et les agents du CPIE pour discuter du contenu de cette convention-cadre : ils continueront de travailler sur les axes précédents, notamment l'accompagnement des collégiens sur ces questions, mais ils développeront également la thématique de l'eau.

Cette convention cadre triennale serait accompagnée par des conventions d'application annuelles qui préciseront pour chaque exercice le programme d'actions à réaliser par l'association ainsi que le soutien financier et matériel apporté par le Département. Celui-ci se situe à hauteur de 18 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans la presse ce matin, un très bel article portait sur la démarche diagnostic-gestion de haies durables dans le département. Je vous rappelle que nous accompagnons la candidature du CPIE qui a été lauréat de cet appel à projet national.

Avez-vous des questions sur cette convention de partenariat que, je pense, l'Assemblée va approuver dans son ensemble ?...

Je vous propose :

- d'approuver le projet de convention-cadre 2021-2023 à intervenir entre le Département et l'association l'Escuro – CPIE des Pays creusois pour le renouvellement d'un partenariat dans le domaine de l'éducation à l'environnement, conformément au document en annexe ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention-cadre ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour examiner les conventions annuelles d'application, dans le respect de la convention-cadre 2021-2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES
À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ANNÉE 2020

RAPPORT N°CD2020-12/3/22

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je reviens sur trois points. Tout d'abord, dans le cadre de cette programmation, il est prévu, au titre de la DM3, une augmentation des autorisations de programme en assainissement à hauteur de 170 000 €, qui serait prise sur les autorisations de programme de l'alimentation en eau potable, pour un même montant de 170 000 €, afin de répondre aux demandes formulées.

Ensuite, une correction doit être apportée concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 647 € à la commune de VIDAILLAT pour la réalisation d'une étude préalable sur les périmètres de captage. Le montant de cette subvention doit être ramené à la somme de 1 446 €.

Enfin, le troisième point, le plus important de ce rapport, est la proposition de programmation pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'eau potable, vingt-quatre dossiers ont été présentés et vous sont soumis. Je rappelle qu'un appel à projet a été lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les réseaux fuyards, et que des fonds ont été engagés à cette fin. Le Département de la Creuse a été un élève modèle en la matière, certainement le meilleur du périmètre de l'Agence puisque de nombreuses collectivités ont répondu à cet appel à projet et ont procédé au renouvellement de canalisations fuyardes. Cela permet d'améliorer les rendements, ce qui est une excellente chose. Conformément à son règlement, le Département vient en complément de ces aides, mobilisant pour sa part une aide complémentaire de 266 265 €. Pour information, les travaux sur les réseaux fuyards représentent vingt kilomètres de réseau.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions sur les autres projets qui vous sont présentés dans le rapport et qui concernent des travaux de sécurisation, de neutralisation et de désinfection.

Au total, la programmation s'élève à 701 750,93 €.

Voilà pour la partie relative à l'eau potable.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je formulerai deux remarques. Tout d'abord, 1,3 M€ est affiché dans le budget, mais il existe une réelle différence entre les taux de consommation des dernières années, entre ce qui est réellement consommé et les montants inscrits au budget. Ainsi, au BP 2019, était inscrit 1,3 M€ et 456 000 € ont été consommés.

Comme je l'ai indiqué en première commission, nous avons assisté au Conseil syndical du Lac de Vassivière mercredi après-midi. Le dossier sur l'assainissement semble enfin sortir des limbes. Il représente *a priori* un investissement de 8,1 M€, dont une part somme toute assez réduite au regard du total sera demandée au Conseil départemental, puisque 276 000 € seraient attendus du Département de la Creuse, et le double de la Haute-Vienne.

Il est à noter que le premier coup de pioche est prévu pour le mois de septembre et la part minime demandée aux communes riveraines ; ainsi, GENTIOUX ne paiera rien, ROYERE-DE-VASSIVIERE devra verser 30 000 € et FAUX-LA-MONTAGNE 90 000 €. Il s'agit d'une opération importante pour le Lac de Vassivière qui se fait à moindre coût pour les communes riveraines. J'espère que le Département sera au rendez-vous de ce cofinancement. Cela n'apparaît pas dans les financements à venir, mais il est vrai que ce plan de financement n'a été établi que la semaine dernière. Nous en avons informé Mme la Présidente et l'avons autorisée seulement cette semaine à lancer un appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour information, j'ai eu une visioconférence hier après-midi avec Mme DERVILLE, Vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Présidente du Comité syndical du Lac de Vassivière. Plus que le programme d'assainissement, c'est le programme de développement et de devenir du site qui m'intéresse. J'avais également échangé longuement avec M. ROUSSET sur la vision et les moyens que souhaite déployer la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela dépendra-t-il du Plan de relance ou du CPER ? Nous ne savons plus trop quel sera le cadre, mais l'Etat affiche au titre du PPC un montant de 15 M€ pour rénover les logements autour du lac. Nous avons longuement échangé sur le sujet.

Cependant, sur la question de l'assainissement, j'avais interrogé et nous avons fait un retour en arrière : les communes ont l'obligation de mettre en place un système d'assainissement collectif, celles autour du Lac, celles situées en Creuse, celles en Haute-Vienne, et les autres. Il n'existe pas de règles spécifiques parce que des communes auraient confié leur assainissement collectif à un syndicat. Il n'existe pas d'autres règles que celles qui s'appliquent à tous ceux, communes et intercommunalités, qui auraient pris ces compétences. Nous serons donc vigilants à éviter tout favoritisme et à ce que toutes les communes ou intercommunalités qui portent des programmes d'assainissement collectif puissent prétendre au même taux d'aide. Ce principe d'équité est essentiel.

Monsieur LEGER, puisque vous avez assisté au Comité syndical, j'espère que ce point a bien été rappelé et que les élus creusois savent faire preuve de discernement à ce sujet quand ils participent au Comité syndical au nom des collectivités qu'ils représentent. Le Conseil départemental doit veiller aux intérêts des communes – comme n'a pas manqué de le faire par le passé et continue de le faire le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Je souhaitais le rappeler à propos de cette question de gestion du lac.

Par ailleurs, vous affirmez que cela ne coûte pas cher aux communes. En tout cas, cela ne doit pas coûter plus cher à la commune de ROYERE-SUR-VASSIVIERE qu'à celle d'AUZANCES ou autres. Nous savons comment s'articule la question du transfert de compétences pour les intercommunalités et combien ce transfert est difficile. S'il n'est déjà pas facile de transférer une compétence à une intercommunalité ou à un syndicat, la véritable question est de savoir quels moyens financiers ont été transférés.

Ainsi, lorsque le Conseil départemental de la Creuse transfère, par obligation, la compétence Transports à la Région, chaque année, il lui verse quelque 6 M€. Lorsqu'une commune ou une intercommunalité, peu importe, transfère une compétence – en l'occurrence, l'assainissement collectif – au syndicat du Lac de Vassivière, quels moyens financiers sont transférés pour que cette compétence soit assurée par l'intercommunalité ou, en l'occurrence, par le syndicat mixte ?

M. LEGER. – Tout d'abord, Creuse Grand Sud n'a pas la compétence d'assainissement collectif ; la question ne s'est donc pas posée. La répartition des compétences entre les communes et le Lac de Vassivière s'établit sur la même base que celle qui a été fixée à la création du syndicat, qui s'appelait alors le SYMIVA.

En ce qui concerne Creuse Sud-Ouest, je ne sais pas exactement ce qu'il en est, mais il me semble que la comcom n'a pas non plus la compétence.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas tant une affaire de transfert de compétences que de transfert de moyens.

M. LEGER. – Mais la question ne s'est pas posée.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous me donnez la réponse que j'attendais : on a transféré au Lac de Vassivière la compétence sans transférer aucun moyen.

Je suis maire d'une commune. Demain, je transfère mon école ou ma salle de sport à l'intercommunalité et, s'il y a des travaux, je ne veux pas en entendre parler ; je laisserai l'intercommunalité prendre tout en charge !

Je soulève ce problème pour le Lac de Vassivière, car vous savez très bien que c'est un point capital, qui est également soulevé par d'autres collectivités au sein des intercommunalités. Fort heureusement, l'assainissement collectif, tant en investissement qu'en fonctionnement, est un budget autonome. En est-il bien ainsi au sein du syndicat ?

M. LEGER. – Oui, il s'agit d'un budget autonome. Il y a trois budgets : un budget général, un budget assainissement et un troisième dont le titre m'échappe.

Mme LA PRESIDENTE. – S'il s'agit d'un budget autonome, cela signifie que l'investissement et le fonctionnement s'opèrent uniquement sur ce budget et qu'il n'y a pas de participation financière du Comité syndical lui-même. Donc, quand le Département de la Creuse comme la Région versent une participation au Comité syndical, celle-ci ne peut pas servir à l'investissement et au fonctionnement de mesures d'assainissement collectif.

M. LEGER. – Bien évidemment, ce n'est pas le budget annexe de l'assainissement qui permettra de financer tout cela. Les sommes sont trop faibles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce dossier traîne depuis vingt ans.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourtant une obligation réglementaire.

M. LEGER. – En tout cas, le plan de financement a été validé auprès des services de l'Etat. Je m'en réjouis.

Vous dites qu'il faut s'intéresser plus globalement au plan de développement touristique autour du Lac de Vassivière. Personne ne dit autre chose – pas plus le Président de Région que les autres. Tous veulent faire du Lac de Vassivière un *hotspot* touristique de la Nouvelle-Aquitaine. Mais l'assainissement est la base de ce projet. Depuis plusieurs étés, des cyanobactéries interdisent parfois la baignade ; or, sans baignade, les vacanciers restent une journée et repartent. Si nous ne traitons pas ce problème d'assainissement, tout le reste ne sera qu'une coquille vide, et nous aurons de jolis hébergements sans personne à l'intérieur. Les cyanobactéries font peur, interdisent la baignade et véhiculent une mauvaise image quand vous prétendez défendre l'image d'une nature préservée. Chaque été, de plus en plus de retenues d'eau sont polluées par ces cyanobactéries. Apparues dans l'Est, me semble-t-il, elles finiront bientôt par toucher toute la France.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela signifie que, potentiellement, nous devons considérer notre intervention de la même façon. Ainsi, quand la commune de LUSSAT veut réaliser l'assainissement collectif, il est question, là aussi, de protéger la qualité des eaux, de la même façon qu'à GUERET. C'est une question de fond que j'ai soulevée, dont Sandrine DERVILLE s'est également saisie, et que nous allons examiner de façon plus précise.

J'évoque ce sujet parce que le Conseil départemental de la Haute-Vienne a quitté le syndicat. Je ne tiens pas à ce que notre participation financière au syndicat pour la protection des eaux d'un haut lieu tel que celui-ci serve à financer des travaux dans des communes de la Haute-Vienne.

M. LEGER. – Ce n'est pas le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Je voudrais que cela soit très clair.

M. LEGER. – Cela a été clair puisqu'un plan de financement a été établi station par station. Les engagements financiers sont proportionnés au montant des travaux réalisés à l'endroit où ils sont prévus. Nous avons craint il y a quelques années que la Creuse paie deux, voire trois fois son dû. Nous pouvons être rassurés.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme DERVILLE doit me faire parvenir les documents, mais je tenais à le préciser afin que nous soyons en phase sur cette question des assainissements qui répondent à des politiques structurelles de notre collectivité, et sur la question du plan de développement et d'avenir du site du Lac de Vassivière.

Je laisse la parole à Thierry GAILLARD pour répondre à la question portant sur la sous-consommation des crédits, qui s'explique très facilement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – En effet. Je peux confirmer que, depuis trois ans, nous n'avons refusé aucun dossier de demande de subvention éligible dans le cadre du règlement départemental d'alimentation en eau potable. Toutes les demandes formulées ont été satisfaites. Nous n'avons pas eu à prononcer de refus puisque les autorisations de programme que nous avions prévues permettaient largement de couvrir les demandes.

En l'absence d'un schéma, de nombreux projets n'émergeaient pas parce qu'ils n'étaient pas financés par l'Agence de l'eau. Nous savons aujourd'hui qu'au cours des prochaines années, de nombreux dossiers seront pris en considération. J'en citerai un d'importance concernant le syndicat d'AHUN pour la réfection ou la création d'une nouvelle station qui sera pris en compte dès l'année prochaine, qui représente au bas mot 3 à 4 M€.

Mais s'agissant de l'eau potable, il n'y a pas de problème : toutes les demandes ont été satisfaites.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens sur le Lac de Vassivière. Je comprends tout à fait ce que vous avez dit, madame la Présidente, mais il s'agit d'un sujet décisif pour l'avenir de ce site. Si l'on appréhende l'assainissement de Vassivière comme un rapport de forces entre collectivités et un problème de compétences, nous n'avancerons pas. Le dysfonctionnement remonte au moins à quarante ans ; il me semble même qu'il existait déjà un syndicat avant le Syndicat mixte de Vassivière, le SYMIVA auquel M. LEGER faisait allusion. Il s'agissait d'un syndicat de promotion touristique, qui assumait une compétence en matière d'assainissement. C'est à se demander comment cela était passé pour le contrôle de légalité.

Nous vivons donc sur l'héritage d'une erreur commise il y a quarante ans. Nous savons pertinemment que les petites communes rurales de la périphérie du lac n'ont pas les moyens financiers pour avancer sur ce dossier. L'enjeu est essentiel en termes de développement local et, plus largement, en termes d'accueil touristique en Creuse, car le Lac de Vassivière est le premier équipement touristique de la Région Limousin. L'histoire ne repassera pas les plats, comme on dit.

L'apport du Plan particulier pour la Creuse – nous le voyons écrit noir sur blanc – est le fléchage de l'Agence de l'eau. A mon avis, il ne faut pas trop titiller l'Agence de l'eau ; sinon, les 5,5 M€ d'apport de l'Agence – ce qui n'est pas rien ! – risqueraient de partir ailleurs. Saisissons donc cette opportunité car, si la qualité de l'eau du Lac de Vassivière ne s'est pas améliorée d'ici à cinq ans, nous n'aurons plus beaucoup d'atouts à faire valoir dans notre Département en termes d'accueil touristique.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez tout à fait raison. C'est mon *leitmotiv* depuis plusieurs années lorsque nous assistions avec M. SIMONNET à des comités syndicaux qui ressemblaient plus à des foires d'empoigne qu'à un conseil syndical qui bâtissait des projets, ce qui était ce que nous attendions. Nous demandions seulement à connaître le projet et nous souhaitions que cela soit officiellement déconnecté matière de communication, car les riverains, les acteurs

économiques et ceux du tourisme n'étaient vraiment pas satisfaits de la gestion qui prévalait dans ces années 2015 et 2016.

Nous avions donc seulement demandé de travailler sur un projet de développement et d'aménagement du site et d'avoir une vision prospective de son devenir en termes d'accueil et de promotion touristique en lien avec la nature, etc. Les événements ont pris une autre tournure avec l'arrivée de Mme MEYER, la directrice mandatée par la Région pour cadrer et remettre en ordre la gestion de ce syndicat. Je sais que sa tâche a été particulièrement ardue, dans un contexte parfois menaçant.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que soit proposée une feuille de route. Grâce à la Région Nouvelle-Aquitaine et à Mme DERVILLE, nous disposons désormais d'un document programmatif. A mes yeux, si l'assainissement des eaux rejetées dans le lac est primordial, le sujet n'est pas tant celui-là que celui du développement du site. Il me paraît donc intéressant de déconnecter le volet très technique, financier, afin que la situation soit très claire et transparente, et partagée entre les deux Départements qui accompagnent leurs communes.

M. LEGER. – Le Lac de Vassivière est le seul organisme dont je suis parti en claquant la porte il y a quelques années. C'est vous dire ! Je suis plutôt du style à essayer d'ouvrir les portes.

Mme LA PRESIDENTE. – La situation s'est grandement améliorée sous la direction de Mme MEYER. Elle a été largement soutenue, mais je tiens à rappeler son engagement et la qualité de son travail, travail qui se poursuit avec Mme DERVILLE et le nouveau directeur.

Sur le sujet de l'alimentation en eau potable, les crédits de paiement inscrits et la programmation proposée correspondent aux dossiers qui étaient prêts à être financés et sont remontés auprès du Conseil départemental, même si nous avions provisionné les centaines de milliers d'euros nécessaires pour répondre à toutes les demandes, y compris celles qui n'ont pas abouti.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'est la raison pour laquelle nous avons pu cofinancer des dossiers soutenus par l'Agence de l'eau et que nous pouvons vous proposer, dans le cadre de la décision modificative, ce transfert d'autorisations de programme de 170 000 € de la partie Alimentation en eau potable à la partie Assainissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable, deuxième tranche, annexé au présent rapport, qui s'élève à 701 550,93 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – S'agissant de l'assainissement, la programmation s'élève à un montant global de 663 989,44 €. Le dossier le plus important concerne la commune de

FELLETIN. Je vous le rappelle, c'était un dossier de précontentieux européen qui devait être traité en urgence. Les autres dossiers retenus vous sont communiqués dans le rapport. Enfin, par souci de clarté, nous vous avons également présenté les projets qui n'ont pas été retenus en 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce volet relatif à l'assainissement ?...

Je propose :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'assainissement annexé au présent rapport, qui s'élève à 663 989,44 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous est ensuite proposé :

- de ramener le montant de la subvention accordée à la commune de VIDAILLAT pour la réalisation d'une étude préalable PPC, par délibération n° CD2017-05/5/28 du 19 mai2017, de 1 647,00 € à 1 446,75 € ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

PARTICIPATION AUX CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES : CHAVANON 2 ET PETITE CREUSE 2

RAPPORT N°CD2020-12/3/23

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le Département est toujours cosignataire des contrats territoriaux milieux aquatiques. Nous vous en présentons deux : le premier concerne le Sud Est Creusois et le bassin versant du Chavanon ; le second le bassin versant de la Petite Creuse.

Ces contrats établis avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, principaux partenaires, sont respectivement d'une durée de cinq et de six ans. Ils permettent aux EPCI signataires à compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – d'engager des travaux de restauration des milieux aquatiques durant les périodes 2021 à 2025 et 2021 à 2026, conformément aux objectifs du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse, ou SDGMA 2017-2021.

Le Conseil départemental de la Creuse est sollicité pour être signataire de ces contrats qui succèdent aux deux précédents. Le contrat territorial du Chavanon est coordonné par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, le contrat territorial de la Petite Creuse par le Syndicat mixte du bassin de la Petite Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Il vous est proposé :

- de valider le fait que le Conseil départemental soit cosignataire de ces deux contrats ;
- d'approuver le projet de Contrat de Progrès Territorial de Chavanon ;
- d'approuver le projet de Contrat Territorial du Bassin versant de la Petite Creuse aval ;
- de m'autoriser à signer ces contrats ainsi que tous les documents relatifs à leur exécution ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces contrats ;
- de m'autoriser à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;
- de m'autoriser à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROPOSITION DU DEPARTEMENT DE DEVENIR SOCIETAIRE DE LA SA RAILCOOP

RAPPORT N°CD2020-12/4/26

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, rapporteur. – Il vous est proposé que le Département devienne sociétaire de la SA Railcoop. Il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif, SCIC ; elle obéit donc à une obligation d'équilibre économique et doit conserver 57,5 % de son résultat pour développer son objet social. Il s'agit d'une coopérative ; donc, une personne égale une voix en assemblée générale.

Cette société nous intéresse dans la mesure où elle a pour projet de créer des plateformes de proximité et des lignes de transport ferroviaire régulières, en particulier la ligne BORDEAUX-LYON. Une première ligne test serait créée entre FIGEAC et TOULOUSE à la mi-2021 et, *a priori*, en juin 2022, l'axe BORDEAUX-LYON serait mis en service. Par la suite, d'autres projets ont été notifiés à l'autorité de régulation : LYON-METZ *via* DIJON et NANCY, et TOULOUSE-RENNES *via* LIMOGES.

Nous avons rencontré virtuellement les porteurs du projet. Nous avons été séduits par leur démarche. Vous comprendrez aisément que nous considérions qu'en termes d'aménagement et de développement de notre territoire cela représente une réelle opportunité. Nous vous proposons donc d'en devenir sociétaire. Les sociétaires sont réunis en cinq collèges : salariés, partenaires techniques et financiers, collectivités locales, bénéficiaires personnes morales et bénéficiaires personnes physiques. Assez naturellement, nous nous inscririons dans le collège des collectivités locales. Notre engagement se calculerait au prorata du nombre d'habitants et, en achetant 593 parts à 100 €, il s'élèverait à un total de 59 300 €, soit 0,50 € par habitant.

Ce dossier ne se borne pas au seul aspect des transports, mais concerne plus largement celui des mobilités et du développement de notre territoire. Nous vous proposons donc que le Département devienne sociétaire de cette société, en espérant qu'elle tienne ses promesses et que la ligne BORDEAUX-LYON soit rouverte dès 2022, ce qui serait une excellente nouvelle.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle en outre qu'apparemment, serait également retenue une programmation de 7 460 000 € pour la ligne SAINT-SULPICE-GUERET-MONTLUÇON dans le volet Transports du Plan de relance. Ce projet intéresse donc également l'usage à venir de cette ligne.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous sommes tous très attachés à la ligne BORDEAUX-LYON et à toute réflexion sur la mobilité et le développement du territoire, bien évidemment. Nous sommes attachés également à l'ESS, l'économie sociale et solidaire – donc, favorable à la SCIC.

Mais ce n'est pas fait car j'ai lu qu'il faudrait apporter un investissement de 4,5 M€ pour pouvoir exploiter la ligne BORDEAUX-LYON et que, pour rentabiliser cet investissement – il ne s'agit pas nécessairement d'investissement sur les infrastructures – il faudrait transporter 600 000 voyageurs par an, soit un flux de 2 000 voyageurs par jour. Moi aussi, j'espère que cela va marcher !

Mme LA PRESIDENTE. – S'agit-il de la programmation annoncée par Railcoop ?

M. LEGER. – Pour ne rien vous cacher, j'ai « google-isé » Railcoop, et j'ai lu un article sur la nécessité d'aborder 4,5 M€ avec un équilibre trouvé à 600 000 voyageurs par an. Je ne peux vous en dire plus, n'étant pas spécialiste de ces questions. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai google-isé cette société.

Mme LA PRESIDENTE. – Qu'avez-vous fait, dites-vous ?

M. LEGER. – Disons que j'ai fréquenté un moteur de recherche d'origine étrangère ! Aurais-je fait une gaffe, ou devrais-je plutôt dire une Gafa ? *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Le montant maximal de participation des collectivités est bloqué à 750 000 €. Les collectivités publiques ne peuvent pas être le seul et unique partenaire dans le cadre de la constitution de cette SCIC. Nous avons évoqué ce sujet avec le Département voisin de l'Allier parce que, eux comme nous, savons les difficultés des régions à travailler de façon partenariale sur cette liaison transversale. C'était déjà un souci du temps des Régions Limousin et Auvergne, cela en est encore un aujourd'hui, entre Lyon et Bordeaux. Alain ROUSSET

auquel j'en ai parlé s'est montré intéressé, tout comme les Métropoles de BORDEAUX et de LYON, qui comptent devenir également sociétaires de cette SCIC.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est un projet innovant, original et sympathique...

M. FOULON. – Sympathique !

M. LOZACH. – Oui parce que, quand on connaît la philosophie qui guide l'économie sociale et solidaire, voir ses acteurs s'intéresser à l'exploitation de lignes ferroviaires, c'est plutôt attirant et sympathique. Cette initiative est très complémentaire de l'action menée sur l'autre axe par l'association Urgence Ligne POLT.

Cette association a pris la forme d'une SCIC. Le Département a déjà adhéré à des SCIC, par exemple la SCIC de l'Arban qui réalise un travail d'accompagnement des collectivités, là aussi sympathique, dans le sud du département.

Nous voterons tout à l'heure ce rapport. Mais il est vrai que demeurent des incertitudes et des coûts sur ce projet parce qu'il s'agit d'une start-up qui doit chercher son modèle économique. Pour démarrer, il lui faut *a minima* une capitalisation de 1,5 M€ ; aujourd'hui, elle est de moitié, à 750 000 €. Il reste encore de la marge. Pour l'instant, la ligne BORDEAUX-LYON est fermée. Depuis 2014, seul le trajet BORDEAUX-MONTLUÇON est couvert. Ce serait bien de pouvoir la rouvrir, d'autant que c'est un projet qui s'intéresse également à la desserte de villes petites et moyennes et à la desserte des espaces ruraux.

J'ai toutefois une question à poser. Je ne sais si vous avez la réponse ni, si tel est le cas, quand vous l'avez eue. J'ai longuement discuté avec les responsables de la SCIC et la question centrale de leurs préoccupations était de savoir si la Région Nouvelle-Aquitaine allait s'engager car, pour mettre la ligne en circulation pour le milieu de l'année 2022, ils devaient commencer à acheter le matériel. Or celui-ci doit être commandé avant la fin de l'année 2020...

M. FOULON. – Il faut faire des avances.

M. LOZACH. – Ils attendaient donc un engagement de la part d'Alain ROUSSET, à savoir : si le modèle économique ne fonctionnait pas, si la ligne n'était pas rentable, bénéficiaire, voire excédentaire, la Région s'engagerait à racheter le matériel roulant. Il y en a pour 11 M€. Ce n'est une demande totalement insensée puisque la Région a besoin de matériel roulant pour ses lignes TER. Aussi je voulais savoir si l'exécutif régional s'était engagé à soutenir ce projet de Railcoop.

Enfin, je reprends le terme de « sympathique » pour dire qu'il aurait été également plus sympathique de voir le Conseil général, la Ville de GUERET et l'Agglomération du Grand GUERET, voire une chambre consulaire comme la CCI, adhérer quasi simultanément à la

SCIC. Cela aurait donné l'image d'un soutien venant de l'ensemble du département de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison.

Lors de la dernière visioconférence puisque nous ne pouvions pas nous réunir autrement, il me semble que la question du matériel avait évolué. Au regard des commandes à effectuer, il ne serait plus question d'acheter du matériel neuf pour démarrer, mais d'utiliser des matériels fabriqués dans d'autres pays européens ou d'adopter une solution intermédiaire en rachetant du matériel d'occasion à la région Occitanie, me semble-t-il. La démarche a donc évolué.

Quant à présenter un front commun, c'était bien l'intention. J'en avais échangé rapidement avec Eric COREEIA, le Président de l'Agglo, qui n'en avait pas entendu parler. Pour autant, je ne pouvais aller vers l'Agglo et la Ville de GUERET sans avoir obtenu préalablement votre validation. J'attendais donc de connaître votre sentiment et d'avoir votre autorisation d'engager cette démarche. Vous l'avez compris, le modèle financier imaginé jusqu'à présent est, pour les collectivités qui adhèrent à cette SCIC, un montant de 0,50 € par habitant. L'Agglo et la Ville de GUERET ne pourraient y consacrer que quelques milliers d'euros, l'idée n'étant pas de leur faire porter financièrement plus qu'elles ne pourraient, mais de les engager dans la démarche par une participation à la marge.

En fait, avec 0,50 €, nous atteindrions un maximum de 60 000 €. Peut-être pourrions-nous modifier la délibération en ce sens. Je vous en propose donc une nouvelle qui consisterait à approuver le fait que le Département devienne sociétaire de Railcoop et à donner délégation à la Commission Permanente pour l'évolution de ce dossier, en posant une participation maximale à hauteur de 0,50 € par habitant et de 60 000 € maximum. Je présenterai à nouveau ce dossier en Commission Permanente après avoir rencontré la Ville de GUERET et l'Agglomération du Grand GUERET.

M. LEGER. – Ce serait parfait.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc :

- de donner un accord de principe :
  - pour que le Département devienne sociétaire de Railcoop ;
  - pour une prise de participation au capital de la SCIC Railcoop, à hauteur de 60 000 € maximum – en inscrivant les crédits nécessaires au budget 2021 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier, notamment pour arrêter les modalités définitives de cette prise de participation. *(Adopté à l'unanimité.)*

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N°CD2020-12/1/24

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il vous est soumis la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2020 qui intègre des redéploiements et des ajustements de crédits ainsi que des recettes nouvelles. Son montant ressort à 132 516 €, dont 64 952 € en investissement et 67 564 € en fonctionnement.

Les principaux ajustements et inscriptions sont déclinés dans le détail par fonction dans le rapport. Je me bornerai donc à relever principales informations pour chacune d'entre elles.

La fonction 0 concerne essentiellement des travaux sur les bâtiments du Conseil départemental, des études, travaux et abonnements informatiques. Avez-vous des questions à ce sujet ?...

Pour ce qui est de la fonction 2, Enseignement, vous retrouvez les différents mouvements concernant les travaux et les études dans les collèges ainsi que l'acquisition de matériel informatique.

La fonction 3, Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, recouvre des travaux réalisés sur les bâtiments du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE, de l'Agence A2.3 et des Archives. Un supplément de subvention est prévu pour Creuse Oxygène, d'un montant de 20 000 €.

Pour ce qui est de la fonction 5, Action sociale, je reprends plusieurs éléments. Pour les lieux de vie et d'accueil qui ont été très sollicités ces derniers mois, nous prévoyons un montant de 320 000 €. Pour les MNA, les 8 000 € supplémentaires prévus seront consacrés aux frais d'alimentation et d'habillement. Le total des allocations compensatrices à tierce personne s'élève à 140 000 €, et nous ajoutons 30 000 € pour la MDPH. Enfin, pour les allocations RSA, il est nécessaire de prévoir un ajustement de 153 882 €.

En parallèle, pour le transport d'élèves en situation de handicap, la ligne budgétaire est réduite de 360 000 € du fait de la Covid-19, mais également parce que nous avons changé de prestataire, ce qui a réduit le coût. Nous désinscrivons également 85 000 € par rapport à ce qui avait été prévu au titre de la loi CRETON, car les dossiers seront présentés en 2021. Il en va de même pour la subvention PDI, puisque nous dégageons 170 000 € sur la ligne budgétaire dédiée aux contrats aidés. Nous n'avons pas eu d'appel de fonds en raison des reliquats de l'année dernière et des actions reconduites sans financements nouveaux, puisque la Covid-19 a bloqué les réalisations.

La fonction 6, Réseaux et infrastructures, concerne essentiellement la voirie et les réaffectations de crédits ainsi qu'un transfert de 170 000 € dont nous avons parlé précédemment entre l'AEP et l'assainissement.

Pour ce qui est de la fonction 7, Aménagement et environnement, il s'agit essentiellement de travaux sur les bâtiments de l'Etang des Landes et en forêt départementale.

À la fonction 9, Développement, la subvention de 50 000 € au GDS - Groupement de développement sanitaire – est un sujet que nous avons déjà abordé en Commission permanente. Une augmentation de 100 000 € est également prévue pour le Laboratoire

départemental d'analyses, ce qui porte la délégation de service public, DSP, à un total de 640 000 €. Enfin, nous abondons de 52 310 € la ligne budgétaire pour le groupement d'intérêt public, le GIP Traces de Pas, ce qui porte notre participation à 134 810 €.

L'équilibre de tous ces mouvements est assuré par un prélèvement de 256 921 € sur la ligne « dépenses imprévues », que nous avions inscrite en fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Thierry GAILLARD a évoqué de Traces de pas. Avons-nous des informations supplémentaires sur ce projet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous avais informés que, ce printemps, nous avions signé avec M. MUGUAY, qui était encore à l'époque Maire de la commune de LA SOUTERRAINE, la donation faite au GIP Traces de pas. L'Etat ayant quitté le GIP, seuls la commune et le Conseil départemental en restaient membres. Nous avons travaillé en interne en fixant un cap clair et précis qu'il a été difficile de tenir, face à cette menace qui s'est avérée puisque la congrégation a fini par révoquer sa donation, pour que celle-ci soit transférée à la commune et au Conseil départemental. Les deux collectivités ont alors trouvé un accord pour en être propriétaires et se répartir les espaces.

Le GIP avait toutefois contracté des emprunts, dont je n'ai plus en tête le montant exact, mais il restait à rembourser plus de 1 M€. La commune de LA SOUTERRAINE et le Département – qui, finalement, formaient le GIP – ont négocié un rééchelonnement de la dette, qui portait sur plusieurs emprunts. Nous avions convenu d'une participation que les deux collectivités verseraient au GIP, et que nous vous avions d'ailleurs présentée en séance. Nous remboursons donc la dette mais, au moins, nous le faisons pour des bâtiments dont nous sommes propriétaires. Le GIP s'éteindra le jour où la dette sera apurée.

Mme MARTIN. – Quelle est la destination de ce bâtiment ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la partie revenant au Conseil départemental, alors que 3 M€ de travaux avaient été réalisés sur l'ensemble du bâtiment, il restait encore un programme d'aménagement nécessitant quelque 800 000 €. Cela m'avait fait bondir, je trouvais cela inadmissible parce que le bâtiment est en très bon état. Donc, pour l'instant, nous sommes dans une phase de travaux, car il faut encore installer le wifi, créer des connexions et des séparations de réaménagement intérieur. Il reste tout de même encore des travaux de l'ordre de 300 000 € à 400 000 € à financer.

Progressivement, les services s'installeront, je ne sais pas précisément à quel rythme. La PMI est déjà présente puisque la consultation « Nourrissons » se déroule déjà dans le bâtiment. Le Schéma des usages des agents des UTAS et UTT est réalisé. L'aménagement de l'accueil est en cours, et l'UTAS et l'UTT devraient s'installer.

Cependant, en raison de la crise sanitaire mais pas seulement, l'UTAS de LA SOUTERRAINE reçoit de nombreux usagers. Les conditions n'étant pas optimum pour l'accueil durant la crise sanitaire, en attendant le transfert et pour ne pas surcharger les espaces, nous louons un local en face de l'UTAS, qui n'a pas nécessité d'aménagement, si ce n'est l'installation d'une connexion wifi.

Mme MARTIN. – Je voulais seulement avoir confirmation que l'UTAS et l'UTT devaient occuper cet espace.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, ce bâtiment nous coûte assez cher pour que nous ne l'utilisions pas !

Mme MARTIN. – A quel horizon pourraient-elles s'installer ?

Mme LA PRESIDENTE. – Les derniers travaux nécessaires sont prévus en 2021.

Avez-vous d'autres questions ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'ai reçu les réponses à pratiquement toutes mes questions hier en commission et Thierry GAILLARD vient de répondre à la dernière sur la déprogrammation du PDI. Je n'ai donc pas de question, mais souhaitais exprimer une inquiétude : je suis très inquiet de voir passer la dotation d'équilibre au Laboratoire de 225 000 € en 2015 à 640 000 € aujourd'hui. J'ai le sentiment que nous sommes entrés dans une spirale infernale de soutien financier au Laboratoire qui va nous mener je ne sais où puisque, *a priori*, nous ne contrôlons plus rien. Année après année, nous assistons à une progression exponentielle de la dotation d'équilibre.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez compris que, dans le cadre d'une convention, nous versions une dotation de près de 250 000 € au GDS de la Creuse. Conformément à cette convention, le GDS appliquait des tarifs minorés aux agriculteurs adhérents qui confiaient leurs analyses au LDA de la Creuse.

Le GDS souhaite désormais fonctionner différemment. La subvention a donc été diminuée de 190 000 €. Notre intention est d'opérer directement les ristournes aux agriculteurs creusois qui confieront leurs analyses au LDA. La ristourne ne passera plus par le GDS mais impactera directement les tarifs du Laboratoire. C'est la raison pour laquelle nous accordons, en dotation d'équilibre, une subvention plus élevée au Laboratoire.

En outre, comme cela a été présenté en Commission Permanente, il est proposé d'engager une nouvelle action, de lutte contre la maladie des muqueuses. Une convention signée avec le GDS vise à contrôler cette nouvelle pathologie, si elle venait à apparaître dans notre Département, en réalisant des tests sur les jeunes animaux, nouveau-nés. Nous anticipons.

M. LEGER. – Puis-je poser une dernière question ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Bien évidemment.

M. LEGER. – Vous dites que cela s'explique par un fonctionnement différent du GDS. Mais sur cette dotation de 640 000 €, le GDS participe à hauteur de 190 000 €. Restent 450 000 €. Combien coûtera effectivement cette nouvelle action ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut ajouter 50 000 €. Je vous renvoie à la première ligne, page 350.

M. LEGER. – Une fois ôtées la part du GDS et la prévention de cette maladie des muqueuses, le différentiel sur la dotation d'équilibre apportée au Laboratoire passe tout de même du simple au double entre 2015 et 2020... Mais M. le Directeur du Laboratoire me fait signe qu'apparemment, je me trompe.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BARREAUD.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental d'analyses. – Si vous comparez les chiffres de 2015 et ceux d'aujourd'hui, il faut prendre en considération que, depuis l'exercice 2017, l'ensemble des personnels qui travaillent au Laboratoire est rémunéré sur le budget annexe du Laboratoire alors qu'en 2015, une partie était prise en charge au titre du budget principal de la DEATL, l'ancienne Direction de l'environnement, de l'assistance technique et du Laboratoire d'analyses. Certains personnels travaillaient au Laboratoire, mais étaient rémunérés sur le budget principal. Cette rémunération était estimée à 270 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER, d'avoir appelé notre attention sur ce point que j'avais oublié.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental d'analyses. – En complément, si nous apportons une aide de 50 000 € cette année pour l'action déléguée au GDS, il faut prendre en compte le fait que le GDS travaille par des campagnes qui durent de septembre à septembre.

La subvention annuelle serait donc de 100 000 € ; pour cette somme, ce sont 400 000 € de recettes supplémentaires générées pour le Laboratoire d'analyses supplémentaires. Même si les dépenses s'élèvent à 100 000 € plus 70 000 € de coût technicien pour les réaliser et 55 000 € de réactifs et de consommables, soit 225 000 € de dépenses, avec des recettes à hauteur de 400 000 €, nous enregistrons 173 000 € de recettes nettes. Le bilan de l'opération me semble intéressant, tant pour les éleveurs que pour le Laboratoire département d'analyses.

Mme LA PRESIDENTE. – Les choses sont ainsi rappelées. En tout cas, nous avions demandé une plus grande transparence de l'organisation financière.

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur cette Décision Modificative n° 3 ?...

Je vous propose de passer aux votes.

J'invite l'Assemblée :

- à voter une subvention de 20 000 € à l'association Creuse Oxygène ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à voter d'une subvention de 50 000 € au GDS Creuse ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à voter une dotation de service public au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 100 000 € ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à voter une participation complémentaire au GIP MDPH de 30 000 € ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à voter une participation complémentaire au GIP Traces de pas à hauteur de 52 310 €, le montant sur l'exercice 2020 s'élèvera donc à 52 310 € en plus des 22 500 € déjà votés au budget primitif 2020, sachant que les loyers ont déjà été réglés à hauteur de 60 000 €. La contribution globale pour 2020 représentera donc 134 810 € ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à voter une AMO d'un montant de 44 300 €, pour accompagner la mise en conformité de la collectivité au RGPD ; *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à m'autoriser à signer les conventions en tant que de besoin ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- à vous prononcer sur l'actualisation et le vote des autorisations de programme concernant la voirie, les bâtiments et la Direction de l'Environnement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la Décision Modificative n° 3, sur le Budget principal, concernant l'ensemble des crédits inscrits par fonction à la présente Décision Modificative, détaillés dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	abstention
90 – Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	- 28 500 €	16	14	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	49 500 €	30	0	0	-			
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	46 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 86 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	24 000 €	30	0	0	-			
92 – Opérations non ventilées								
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières	- 5 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	64 952 €	30	0	0	64 952 €	30	0	0
TOTAL	**64 952 €**	**16**	**14**	**0**	**64 952 €**	**30**	**0**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	abstention
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	28 700 €	30	0	0	-			
Chapitre 932 : Enseignement	15 750 €	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	1 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	82 850 €	30	0	0	-			
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active (RSA)	- 25 501 €	30	0	0	25 500 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 36 984 €	30	0	0	29 116 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 100 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	183 310 €	30	0	0	-			
94 – Opérations non ventilées								
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	15 178 €	30	0	0	-			
Chapitre 943 : Opérations financières	37 400 €	30	0	0	-			
Chapitre 945 : Provisions	21 682 €	30	0	0	12 948 €	30	0	0
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 256 921 €	30	0	0	-			
TOTAL	**67 564 €**	**30**	**0**	**0**	**67 564 €**	**30**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**132 516 €**	**16**	**14**	**0**	**132 516 €**	**30**	**0**	**0**

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux propositions concernant le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La Décision Modificative du Laboratoire départemental d'analyses consiste en un redéploiement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, une inscription de recettes à hauteur de 9 100 € ainsi qu'en des écritures d'ordre sur la section d'investissement pour constater la cession de biens.

Son montant ressort à 18 351 €, dont 9 251 € en investissement et 9 100 € en fonctionnement. Le détail figure dans le rapport.

Article	*Libellé*	*Dépenses*	*Recettes*
	Investissement		
2183	Matériel de bureau et informatique	9 251 €	
2188	Matériel de laboratoire *(opération d'ordre)*		9 251 €
	TOTAL	*9 251 €*	*9 251 €*
	Fonctionnement		
60681	Produits pharmaceutiques, réactifs	- 22 000 €	
61558	Entretien bâtiment	2 100 €	
6156	Maintenance	20 000 €	
6181	Formation	- 9 000 €	
6182	Documentation	1 000 €	
6183	Autres prestations de service	13 000 €	
6226	Honoraires	2 000 €	
6228	Frais d'analyses	- 4 500 €	
6257	Réceptions	500 €	
6262	Télécommunications	- 1 500 €	
6336	Cotisations CNFPT	- 2 000 €	
64111	Personnel titulaire	1 800 €	
64112	Personnel non titulaire	17 700 €	
6414	Indemnités et avantages divers	- 11 000 €	
6451	Cotisations URSSAF	- 5 000 €	
6453	Caisses de retraite	- 1 000 €	
64531	Contributions RAFP	- 700 €	
6458	Autres organismes sociaux	200 €	
6541	Créances admises en non-valeur	- 251 €	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	- 1 500 €	
675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	9 251 €	

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ce budget annexe ?...

Je vous propose de voter :

- la décision modificative de l'exercice 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, qui se traduit par 9 100 € de dépenses supplémentaires en investissement et 9 251 € en fonctionnement. *(Adoptée à l'unanimité.)*

- l'inscription d'une dotation complémentaire de service public d'un montant de 100 000 € ; *(Adoptée à l'unanimité.)*

- l'application d'une augmentation générale de 1,5 % sur les tarifs d'analyses du LDA, sur l'ensemble du catalogue, à compter du 1er janvier 2021. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORT N°CD2020-12/1/25

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au second temps spécifique de notre séance, puisque nous abordons le débat d'orientations budgétaires. Je ne vais pas vous lire le fascicule dans son intégralité, puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance avec attention. Je rappellerai globalement qu'il s'agit du sixième débat d'orientations budgétaires présenté par notre majorité qui nous conduira, selon les débats et discussions que nous aurons ainsi que les modifications que vous nous proposeriez d'y apporter, à la proposition d'un sixième budget, celui de l'année 2021, que nous vous proposerons en février.

Je tiens à préciser que les indicateurs financiers de l'an dernier ont été améliorés. Ce ne sont pas les indicateurs de Valérie SIMONET ou de Thierry GAILLARD, mais ceux qui ont cours à l'échelle nationale et qui ont été validés dans le cadre d'une étude rétrospective et prospective que nous avions menée l'an dernier avec la Direction régionale des finances publiques, de Bordeaux. Ces indicateurs se sont améliorés malgré une perte de 6,5 M€ de DGF et une augmentation des dépenses sociales qui, tout au long de ces dernières années, n'ont jamais cessé de croître. Ce n'est pas pour autant que de le dire serait une analyse péjorative, je pense au contraire que nous pouvons être fiers de ce que nous avons pu maintenir, voire accroître dans ce domaine qui est la priorité du Conseil départemental de la Creuse, comme de tous les Conseils départementaux.

Les investissements, hors remboursement de la dette, se sont maintenus. Pour un Département comme le nôtre, je rappelle que nous disposons de routes en bon état, que des investissements ont été réalisés dans les bâtiments du Conseil départemental, dont les collèges – Laurent DAULNY pourrait vous en parler mieux que moi. Nous avons également engagé le long processus de déploiement de la fibre, mais nous avons surtout assuré les financements au-delà de ce jalon 1. C'était loin d'être assuré il y a un an et, aujourd'hui, non seulement le financement des 80 000 prises qui doivent être installées dans le département hors Agglo est bouclé, mais nous avons également pu proposer des fonds d'avances remboursables pour répondre aux difficultés qui nous été remontées pour une, voire éventuellement pour plusieurs intercommunalités. C'est un enjeu partagé entre le Conseil départemental et les territoires. Hélène FAIVRE a été notre fer de lance et Thierry GAILLARD – et je pense aussi à Gérard

GAUDIN – s'est penché sur le volet financier, car notre collectivité devait absolument garantir que ce déploiement puisse se faire sur tout le territoire.

Dans le cadre des programmes d'eau et d'assainissement, des aides à l'investissement ont été ouvertes aux collectivités et syndicats qui portent ces programmes en collaboration avec les Agences de l'eau. Des aides aux Intercommunalités et aux Communes ont été mises en place ainsi que bon nombre d'engagements pour de nouveaux projets. Vous avez pu le constater dans les annexes, puisque cela s'inscrivait dans le cadre des documents que nous avions à vous transmettre.

A ce propos, je vous invite à conserver ces annexes pour avoir des réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser sur le budget, en février. Ces éléments ne s'arrêtent pas aujourd'hui, ils vous permettront de continuer à réagir. Ce n'est pas sans avoir eu une gestion raisonnée et raisonnable des emplois et des compétences, en veillant – c'était le mot d'ordre – à une qualité de service aux usagers. Le tableau des emplois a connu des modifications, que nous vous avons proposées régulièrement.

Enfin, je rappelle que le contexte macro-économique dans lequel nous vous proposons ces orientations budgétaires en cette fin d'année est un contexte lié à la crise sanitaire que nous avons connue en 2020 et à ses conséquences à venir.

Nous le savons maintenant, la loi de finances a définitivement acté le fait que nous ne percevrons plus de taxes directes : plus de foncier bâti, plus de taux à moduler, à augmenter ou à diminuer. J'entendais M. LEGER dire que nous avions augmenté les impôts mais, depuis 2016, aucun élu au sein de cette Assemblée – et je cible les trente Conseillers qui composent – n'a jamais proposé de les diminuer. Personne ne m'a proposé d'équilibrer le budget, de renoncer à des recettes et, de fait, de renoncer durablement à des dépenses de fonctionnement ou à des investissements.

Les dotations, nous l'espérons, seront maintenues en 2021. La péréquation entre les Départements sera conservée au moins en 2021 – c'est certain. Le Comité des finances locales a libéré des réserves de fonds de DMTO à la demande des Départements de France – je portais la parole de l'ADF lors de cette séance. Pour 2021, le fonds de sauvegarde est annoncé à hauteur de 250 M€ et le fonds de stabilisation pour compenser les restes à charge des AIS qui augmentent, même en dehors de cette période de 2020, passerait de 115 M€ en 2019-2020 à 200 M€ en 2021. La question des critères de répartition nous laisse espérer que nous pourrons accéder à ce fonds, mais rien n'est assuré puisque, en termes d'indicateurs, pour en bénéficier, est principalement prise en compte l'évolution du reste à charge sur le RSA. Vous imaginez bien qu'en France, les grands Départements périurbains ont vu croître leurs dépenses de RSA de manière exponentielle, et plus encore cette année, si j'en juge par ce que notre Conseil départemental doit voter comme augmentations de dépenses.

Reste toutefois un élément paradoxal, mais extrêmement réjouissant : alors que de nombreux Départements expliquent qu'ils ont perdu énormément de recettes sur les droits de mutation à titre onéreux au cours de l'année 2020, pour notre part, nous n'aurions rien perdu, voire nous aurions perçu légèrement plus ! Nous le savons, cela correspond à cette nouvelle image de campagne rêvée. Cela tient, bien sûr, à la communication qui a été faite en particulier par Creuse Tourisme qui avait anticipé ce mouvement, mais également à la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé qui, avec le projet Tolkien, a donné à AUBUSSON et à l'ensemble de la Creuse un retentissement qui est allé bien au-delà des réseaux de

communication nationale. Je pourrais aussi citer La Vallée des Peintres et tant d'autres projets d'attractivité portés sur notre territoire, comme le déploiement de la fibre, car nous avons bien compris que là où la fibre, le Haut débit ou encore l'ADSL étaient possibles, des urbains sont venus s'installer durant ces périodes de confinement, pour retrouver la vie dans leurs résidences secondaires. Enfin, comme je le soulignais précédemment, j'ai pu sans surprise constater que beaucoup des personnes qui sont venues s'installer estimaient que les routes départementales étaient en bon état, contrairement à ce qui se passe dans d'autres territoires.

Tout cela explique que nous ayons connu une vague de population nouvelle pendant quelques mois dans notre département et que des familles aient acheté des biens immobiliers. Il est vrai que le prix de ces biens étant demeuré assez faible, cela incite à acheter plus facilement et plus rapidement. En tout cas, cela a produit des effets importants qui nous ont conduits à ne pas demander au Gouvernement, alors que c'était une possibilité qui nous était offerte, des parts d'avances sur recettes en DMTO puisqu'en fait, nous avons eu plus de DMTO que nous ne l'espérions.

Les recettes que nous ciblons tout particulièrement, c'est le passage de la dotation générale d'équipement, DGE, vers le format DSID – Dotation de soutien à l'investissement des départements – qui comprend une part fixe et une part départementale liée aux projets que nous portons. Cette DSID est, pour nous, une manne financière. Sur les investissements, cette dotation est supérieure à ce que nous recevions au titre de la DGE. Cela nous a aidés pour les opérations de la RD 941. Que ce soit pour la dernière tranche des travaux de « La Clide » et de « La Seiglière » ou, cette année, sur le virage à La Faye sur la commune de LA POUGE, nous avons pu flécher des crédits d'Etat pour des interventions sur des routes départementales alors que, je le rappelle, la Région Nouvelle-Aquitaine n'intervient plus sur les axes routiers – en tout cas, sur l'axe routier qui nous intéresse le plus en termes de développement, à savoir la RD 941.

Il me semble que des échanges sur ce sujet sont intervenus ce matin entre M. GAILLARD et M. LEGER.

La dette s'est accrue, certes, mais comme celle de toutes les collectivités qui ont continué à emprunter. Pour ne pas accroître une dette, il n'y a pas de recette miracle : il suffit de ne plus emprunter ! Là encore, je m'interroge sur les années précédentes, mais aussi pour l'année à venir ; cette question fait partie du débat aujourd'hui. Nous envisagions de réduire le montant de l'enveloppe d'emprunt, aux alentours de 12 M€, au regard de la capacité d'autofinancement que nous avons dégagée. Cependant, si vous déclarez, mes chers collègues, que nous sommes trop endettés et que nous devrions faire aucun emprunt cette année, donnez-m'en la consigne et nous travaillerons en ce sens avec les services du Conseil départemental, mais d'autant moins d'emprunt, d'autant moins d'investissements par rapport à l'année précédente ! Toutefois, vous aurez constaté que, si la dette s'accroît, elle s'est bien moins accrue ces cinq dernières années que lors du mandat précédent. Je le précise, puisque cette question a été évoquée.

Les avances remboursables, je l'ai dit, s'adressent aux EPCI pour ce qui concerne la fibre.

Les indicateurs sont toujours importants à rappeler. Comme je l'expliquais ce matin, ils nous permettent de construire un budget 2021 dans une situation qui reste encore confortable grâce à une capacité d'autofinancement retrouvée puisque, de 2014 à 2019,

l'épargne brute passe de 7 M€ à 18,9 M€, le taux d'épargne de 4,13 % – en deçà du seuil limite de 7 % – à 10,6 %, et la capacité de désendettement de 12,5 années à 5,3 années.

Cependant, dès 2021, les prévisions de recettes stagnent. Si elles sont bien celles que nous espérons, elles représenteront à peine un petit 0,86 %, marquant un fort ralentissement par rapport à la progression que nous avons connue précédemment. Même sans avoir augmenté le taux depuis 2016, les bases faisaient que nous bénéficiions d'une manne financière supplémentaire chaque année.

J'évoquais la bonne surprise que nous avions eue quant à l'évolution des DMTO par rapport à d'autres Départements. La question est de savoir si le taux de progression se maintiendra en 2021 et si notre département ne subira pas plutôt l'effet Covid-19 en 2021. De même, nous nourrissons quelques inquiétudes quant à la recette de CVAE puisque ce qui a été vendu cette année ne se revendra pas l'année prochaine. Si nous entrions dans une phase plus critique qui engendre des difficultés d'entreprise et des licenciements, j'imagine que les Français épargneraient plutôt que venir acheter des maisons en Creuse.

Nous avons près de 178 M€ de recettes prévisionnelles, comme en 2020, dont la progression est détaillée dans le fascicule sur le DOB.

Avant que j'aborde les dépenses, souhaitez-vous intervenir ?...

M. LEGER. – Non, vous pouvez poursuivre.

Mme LA PRESIDENTE. – Je poursuis donc.

En prévision de dépenses, nous avons clairement affiché que nous souhaitons atteindre deux objectifs : une augmentation des dépenses qui, nous l'espérons, sera limitée au plafond de 1,35 % que nous imposait le fameux Contrat de Cahors, qui a été mis en *off* pour l'année 2020 – et fort heureusement, au regard de la participation des collectivités concernées, car les Conseils départementaux ne sont pas les seuls à participer. Pour l'année 2021, par prudence, nous tâcherons tout de même de rester en deçà de ce taux d'évolution en dépenses. Nous ne savons pas ce que nous réserve le Gouvernement l'an prochain et, après tout, nous avons connu tant de surprises !

Nous vous avons rapidement présenté les investissements dans leur globalité. Vous disposez de l'évolution de la dette, dans son remboursement en intérêts et en capital.

Les équipements départementaux représenteraient quelque 13,6 M€, dont 1,6 M€ d'investissement pour les collèges et un peu plus de 9,5 M€ pour les routes départementales. Nous prévoyons des programmes concernant les autres bâtiments. Si nous pouvions obtenir des financements nouveaux dans le cadre du Plan de relance pour la rénovation thermique et énergétique des collèges, nous flécherions autant que nécessaire des fonds en direction de ces programmes, puisque c'est la définition même du Plan de relance : réaliser des investissements sur les deux années, 2021 et 2022.

Les équipements départementaux représentent près de 5 M€. Comme d'habitude, monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS, sur l'enveloppe globale de

6,9 M€ que nous allouons au SDIS, lorsque vous serez dans la phase préparatoire du budget du SDIS, il vous reviendra de nous dire si des modifications doivent être apportées dans la répartition entre la dotation fonctionnement et la dotation d'investissement. Je pense que vous êtes déjà en train d'y travailler avec les élus du conseil d'administration et Mme le colonel.

Des subventions sont fléchées vers la culture, le patrimoine et le sport, mais également vers la Cité de la Tapisserie, dont nous vous avons rappelé le programme de financement contractualisé avec la Région et la Communauté de communes Creuse Grand Sud. Des aides supplémentaires sont prévues également pour le Conservatoire départemental de musique, où un travail est engagé entre le Directeur et nos partenaires sur une situation qui se dégrade et nous interroge. Toutes les possibilités restent ouvertes, mais il faut savoir que certaines autres écoles de musique voient venir vers eux de nouveaux élèves quand, apparemment, ils quittent ou viennent en moins grand nombre vers notre Conservatoire départemental. Nous avons parlé de mutualisation à plusieurs reprises au cours de cette journée ; c'est également une orientation que cherche à travailler le Directeur du Conservatoire avec nos services.

Concernant l'action sociale, sur laquelle Patrice MORANÇAIS a présenté le rapport spécifique, nous insisterons sans doute, dans le nouveau Schéma sur l'autonomie que nous vous présenterons en février, sur la question de la domotique et de l'usage du numérique chez les personnes âgées ou en situation de handicap, que ce soit à leur domicile ou dans les établissements. Il s'agit d'un important volet qui s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public, et sur lequel travaille Mme BUNLON. Avec cette crise sanitaire, nous avons vu tout ce qui pouvait être utilisé pour rompre l'isolement. Bien évidemment, ce sont des questionnements que nous avons par rapport aux personnes âgées qui restent à leur domicile.

Vous retrouvez les aides PALULOS et Habitat. Concernant l'eau et l'assainissement, la programmation vous a été donnée. DORSAL vous a été expliqué. M. LOZACH avait demandé un complément de clarification, relevant que les tableaux étaient plus clairs. Je partage son point de vue, car je m'emploie souvent à demander que des rapports soient revus – n'est-ce pas, monsieur le DGS –, car les élus ont parfois besoin de présentations plus simples et claires pour s'y retrouver, car il n'est pas facile pour nous d'être, comme nous le devons, compétents en tout !

Je citerai également les aides à l'environnement, les programmes que nous souhaitons engager ainsi que, dans le cadre du développement territorial, les aides aux territoires et au monde agricole, qui nous sont encore permises.

En ce qui concerne les dépenses sociales, Patrice MORANÇAIS pourra répondre à vos questions, si vous en avez. La crise sanitaire nous engage à prévoir plus de 2 M€ de dépenses nouvelles. S'agissant des AIS, globalement, les dépenses pour l'APA et la PCH ne devraient pas changer ; pour le RSA, nous inscririons 400 000 € supplémentaires par rapport au BP plus la DM2 et la DM3, et non par rapport au BP initial de février 2020, comme le précisait ce matin M. LOZACH. Nous sommes inquiets de la progression du reste à charge, car qui dit progression des dépenses, dit aussi progression du reste à charge pour la collectivité. Je suis en train d'étudier de près ce reste à charge de RSA et l'expérimentation proposée par le Gouvernement à certains Départements. Certes, les profils de la Seine-Saint-Denis et de la Creuse ne sont pas tout à fait les mêmes, mais Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a mis en avant la possibilité – en crantant les risques – d'une contractualisation autour d'une recentralisation

des allocations du RSA. Aujourd'hui, en fait, nous faisons un chèque à la CAF, qui œuvre ; que nous fassions ce chèque à la CAF ou à l'Etat ne me semble pas être un grand changement. Mais je suis inquiète au regard de l'évolution, que Stéphane TROUSSEL relève lui aussi, de ce reste à charge, qui me soucie bien plus que l'augmentation du volume des allocations.

Pour l'enfance, famille et jeunesse, vous aurez noté que des moyens supplémentaires sont accordés pour la déclinaison du schéma et l'aide sociale à l'enfance. Nous assurons également toujours la compétence du transport scolaire des enfants en situation de handicap ; nous avons mesuré, lors de la réécriture de l'appel d'offres et du marché, que nous réaliserions potentiellement des économies, mais nous prévoyons tout de même une augmentation de plus de 300 000 €.

Sur l'insertion et le RSA, tout comme sur les aides sociales au logement, vous sont proposées des dépenses de plus d'1 M€.

S'agissant de l'autonomie, nous sommes dans l'attente de nouvelles mesures concernant la loi Grand âge et autonomie et la création, cet été, d'un cinquième risque par la Sécurité sociale. Alors que nous sommes en train de préparer dans les EHPAD les états des prévisions de recettes et de dépenses pour 2021, EPRD 2021, les associations et les usagers attendent beaucoup de cette loi Grand âge. La question du reste à charge pour les résidents et leurs familles est au cœur du débat de cette loi. La question, très suivie en Creuse, est de savoir si ce cinquième risque qui a été confié à la CNSA sera accompagné des moyens nécessaires qui, me semble-t-il, seraient attendus à hauteur de 6 milliards d'euros par an. Mais j'ai l'impression que les débats s'en sont arrêtés là !

Pour autant, après avoir prêté attention à la question de la revalorisation des rémunérations des métiers de soignants dans le cadre du Ségur de la Santé et après l'annonce du Président de la République concernant des primes Covid-19 qui, finalement, seront payées par les Départements, nous entendons une nouvelle annonce sur la revalorisation des métiers de l'aide à domicile. Comme vous le savez, en matière d'aide à domicile, le financeur des associations qui s'en occupent en Creuse est quasi exclusivement le Conseil départemental. Nous sommes, bien évidemment, d'accord avec le Président de la République quant à la nécessité de revaloriser les rémunérations des aides à domicile, mais comment et qui aura la charge de cette revalorisation ? Cet accompagnement de la dépendance pose donc de véritables interrogations à notre Département.

L'aide sociale est élevée en Creuse ; elle représente plus de 15,5 M€ pour les personnes en situation de handicap et plus de 5 M€ pour les personnes âgées. Cela explique que nous parvenions à une prévision de dépenses sociales supplémentaires de près de 2,2 M€ pour l'année prochaine.

D'après les informations qu'Hélène FAIVRE nous a fait remonter, la programmation sur la voirie est quasiment identique aux années précédentes, de 16 M€ : 5,9 M€ en fonctionnement, pour les UTT et le Parc, et un objectif de l'ordre de 10 M€ pour les investissements routiers, qui pourra être revu à la baisse en fonction de l'enveloppe d'emprunt que vous souhaitez que nous fassions.

S'agissant du ferroviaire, nous en avons déjà parlé : faut-il ou pas participer, dans quelles conditions, et pour un montant maximum de 60 000 € à la SCIC Railcoop ? Nous sommes peut-être appelés également à participer – cela ne représente pas des sommes

énormes – à l'étude d'un train léger entre GUERET et FELLETIN, passant par AUBUSSON. La DDT affirme avoir les crédits pour lancer cette étude, la Région semblerait aussi s'engager dans la démarche. S'il manquait quelques financements, je vous proposerai dans les mois à venir d'apporter notre participation à cette étude.

Le décalage entre les élections municipales et les élections qui ont suivi au sein des intercommunalités a fait que les exécutifs ne se sont pas penchés sur des projets qu'ils avaient dans leurs armoires, qui leur auraient permis de mobiliser les financements que nous avions mis à leur disposition au travers des contrats Boos'Ter. Nous avons donc peu de dépenses au compte administratif, mais nous verrons si nous pouvons inscrire en crédits de paiement, en 2021, ce qui n'aura pas été consommé en programmation en 2020. Nous vous proposerons également de vous exprimer sur ce sujet dans le cadre du budget.

Le dispositif Boost'Comm'Une semble démarrer : une soixantaine de communes nous ont adressé leur projet de contrat, et les financements à la clé.

Quant à nous, je rappelle que, dans le cadre des projets très spécifiques, nous sommes accompagnés par des fonds d'Etat et parfois de la Région. C'est le cas des trois que je vais citer : le projet de l'Etang des Landes « Pleine santé, Pleine nature » ; l'appel à projets « Accueil » et la démarche marketing confiée au Conseil départemental dans le cadre de cet appel à projets, qui s'appuie sur la création d'un portail numérique de services qui recoupe les attentes et les besoins des territoires ; et l'engagement que nous avons pris avec le Département voisin de l'Indre et les deux Région pour le développement de la Vallée des peintres.

En ce qui concerne le volet agricole, le Laboratoire départemental d'analyses propose de poursuivre les aides aux CUMA comme nous l'avons fait jusqu'à présent, de financer les actions partenariales *via* la convention avec la Chambre d'agriculture. Nous avons déjà évoqué les modifications à venir dans les relations financières entre le Laboratoire départemental et le GDS.

S'agissant du tourisme, le Président du Conseil d'administration de Creuse Tourisme nous a fait savoir qu'il n'avait pas besoin de crédits supplémentaires pour faire fonctionner son agence, leur fonds de roulement étant très correct. Voilà pourquoi dans la démarche « GUERET, centre de préparation préolympique aux JO 2024 », Creuse Tourisme n'avait pas besoin de financements supplémentaires pour les projets qu'ils veulent porter. Nicolas SIMONNET s'est d'ailleurs absenté pour s'occuper du recrutement d'un *community manager*.

Pour le Lac de Vassivière, il est prévu d'inscrire une participation, telle qu'actée dans les statuts, soit, de mémoire, 266 000 €.

Sur le FTTH, Hélène FAIVRE pourra répondre à vos questions. Globalement, nous inscrirons une enveloppe globale, en fonctionnement et en investissement, de 2,42 M€.

S'agissant de la culture et du patrimoine, avec les nouveaux statuts que nous avons adoptés – sur lesquels nous devrons revenir en raison d'une modification à la marge demandée par le service juridique de la Région –, nous augmenterons comme prévu notre participation de 90 000 € pour l'année 2021 et, pour la deuxième phase du projet, notre première participation se montera, pour l'année 2021, à 180 000 € en investissement.

Le Conservatoire de musique a déjà été évoqué. Si nous avions, l'an dernier ou il y a deux ans, augmenté la participation du Département de 25 000 €, nous vous proposerions d'ajouter à nouveau 25 000 €, et notre participation serait donc de 1,75 M€.

Nous avons retravaillé la convention avec la Scène nationale : en aides directes, nous verserons 120 000 €, 90 000 € restant à valoriser en mettant des espaces à disposition. Sachant que nous assurons également certains frais de fonctionnement, comme l'électricité ou le chauffage, ce sont près de 210 000 € que nous y consacrons.

Pour les deux scènes départementales, la Fabrique et la Guérétoise de spectacle, ce sont 25 000 € multiplié par deux. Nous avions augmenté l'enveloppe des aides culturelles de 50 000 €, nous vous proposons de reconduire la prévision budgétaire de l'an dernier à l'identique.

Je fais un zoom sur le projet de rénovation du Centre culturel Jean LURÇAT d'AUBUSSON. Ce dossier de 4 M€ de travaux – à l'intérieur, tout est à refaire – a été mis à proposition dans le Contrat de plan Etat Région, le CPER. D'après les informations qui nous sont revenues cette semaine, nous disposerions de crédits pour les études dans le cadre du Plan de relance 2021-2022, ce qui amènerait à retenir notre projet dans le futur CPER à partir de 2023.

Je ne vais pas énumérer toutes les actions qui nous sont proposées par notre Direction de la lecture publique ou notre Directrice des Archives départementales. Je veux ici saluer ces deux directions qui, malgré les fermetures et les divers empêchements, ont su s'adapter pour continuer à animer le territoire dans des formats nouveaux nécessitant également une adaptation pour l'accueil des publics ou la diffusion d'informations.

Pour le Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT, il est proposé d'inscrire une dotation supplémentaire de 70 000 € pour l'aider à aller plus loin dans sa démarche d'acquisition de l'hôtel des Ruines, situé au pied de la citadelle.

Je vous rappelle que le CAUE reçoit, pour l'instant, un montant de dotation s'appuyant sur le vote d'un pourcentage de répartition du produit de la taxe d'aménagement. Cette année, cela a représenté 125 000 €. Pour l'instant, nous nous en tenons à cette somme, que nous ajusterons éventuellement au cours de l'année.

Nous avons beaucoup parlé de patrimoine aujourd'hui. L'unité Patrimoine et Paysages propose des dépenses à hauteur de 105 000 € pour leurs publications, et de 16 000 € pour les expositions qu'ils organisent en relation avec les Archives départementales.

Pour nos collèges, les crédits de fonctionnement sont identiques à ce que nous prévoyions à la fin septembre comme enveloppe. Bien que le nombre de collégiens soit en faible diminution – nous devons rester vigilants sur ce point –, il n'était pas question de baisser la dotation de fonctionnement des collèges. Je rappelle le plan numérique d'équipement des enseignants, des élèves, mais aussi des agents. Les crédits d'investissement sont déclinés dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Parmi les nouveautés, il vous est proposé de nous engager sur plusieurs années dans le renouvellement du matériel de cuisine, l'enjeu étant les difficultés au travail d'agents qui, au fur et à mesure qu'ils avancent

en âge et vers la retraite, souffrent de troubles musculosquelettiques, problème auquel nous apportons toute notre attention.

S'agissant du Plan de relance, pour les collèges, nous sommes face à la question de la rénovation thermique. Nous verrons ce qu'il en sera, mais il est vrai que, depuis trois ans, le plan de mise en sécurité des collèges a déjà fortement mobilisé les équipes et les moyens financiers du Département. Nous renouons avec la phase de mise en accessibilité des collèges, qui avait été un peu délaissée, et qui mobilisera aussi d'énormes moyens pour répondre au plan d'adaptation des bâtiments publics.

En ce qui concerne les cités mixtes, à LA SOUTERRAINE, lors du dernier du CDEN, une enseignante nous a rappelé le retard constaté dans le démarrage des travaux. J'ai rapidement échangé sur le sujet avec le Vice-président en charge de l'éducation à la Région, M. NEMBRINI, lors de sa venue à FELLETIN. Il semblerait que des programmes complémentaires nécessitaient, pour la Région, des études supplémentaires et des modifications du programme architectural, sans pour autant engager le Conseil départemental dans cette convention qui mobilisait 5 M€. Nous espérons que les travaux démarreront rapidement.

Pour le collège d'AUBUSSON, M. DUMONTANT m'a sollicitée à plusieurs reprises. Les équipes de la Région et du Département travaillent ensemble depuis déjà un moment. Le premier volet, dans le cadre d'une convention que nous nous apprêtons à signer, mobilisera, de mémoire, 600 000 € pour accompagner le transfert des salles de technologie du bâtiment de l'ancien internat, route de LIMOGES, dans les bâtiments de la cité scolaire. Nous sommes en train de travailler à la question de la restauration – question épineuse, je l'avoue, car le montant financier s'annonce élevé. Il serait question de 800 000 €, voire plus, pour trouver une solution à la mise en place d'une restauration de proximité. Je pense que c'est nécessaire. Pour autant, nous rencontrons des difficultés pour trouver des espaces disponibles appropriés et, ensuite, il nous faudra répondre au volet financier. Mais il est vrai que c'est une nécessité.

S'agissant des politiques du sport, nous avons validé notre investissement dans le cadre de « GUERET, centre de préparation préolympique aux JO 2024 ». Un programme continue de se déployer autour des boucle-vélos et des vélo-routes, notamment la vélo-route 87. Le plan piscine se trouve renforcé puisque, empêchés par la crise sanitaire, les élèves des classes de sixième n'ont pu assister aux cours de natation en piscine fermée l'an dernier ; nous prévoyons donc des dotations pour les classes de sixième et de cinquième.

Dans le cadre de l'environnement, je citerai le Schéma directeur d'alimentation en eau potable qui nécessitera des millions d'euros de projets à venir, mais aussi l'assainissement pour lequel les projets sont également nombreux, sans oublier l'accompagnement des contrats d'ingénierie du milieu aquatique et la forêt départementale. Nous nous sommes engagés dans le cadre du contrat de transition écologique, que nous aurions aimé porter alors qu'aujourd'hui, le Gouvernement propose aux Intercommunalités de signer des contrats territoriaux de ruralité et de transition écologique – donc, neuf contrats à l'échelle du Département –, et ce, avec des périmètres à définir avant le 15 janvier ! Je ne sais trop comment Mme la Préfète fera pour y parvenir.

Pour notre part, nous avions engagé des actions concernant la protection de la ressource en eau, l'étude ISABEL Creuse, la mission sur les haies portée par le CPIE, les actions du CPIE, celles conclues avec le Conservatoire des espaces naturels.

Je ne reviens pas sur LDA dont nous avons parlé ni sur le SDIS pour lequel, nous l'avons dit, nous proposons de maintenir la participation du Département à hauteur de 6,9 M€.

Un volet porte sur les ressources humaines. Les dépenses en la matière sont prévues à hauteur de 45,6 M€, marquant une progression de 1,15 %. Le détail figure dans le rapport : PPCR, 250 000 € ; GVT, 265 000 € ; l'assurance statutaire, 390 000 € ; l'accompagnement en équipements et formation sur les questions en télétravail, etc.

Notre service de prévention et de médecine au travail a été très mobilisé en 2020, il le sera également en 2021 pour poursuivre les équipements nécessaires à la sécurité et à la protection des agents et l'accompagnement sur les autorisations spéciales d'absence et leurs conséquences sur l'organisation. Mme CAZIER le rappelait à propos du collège Jules MAROUZEAU.

Un point positif est que, depuis deux ou trois ans, nous sommes au-delà de notre obligation d'emploi de personnes reconnues en qualité de travailleur en situation de handicap. Nous ne payons donc plus de pénalités financières. Il importait de le souligner.

En fonctionnement, les dépenses pour les bâtiments représenteraient 3,7 M€, dont 2,1 M€ destinés à l'entretien et l'accessibilité.

Le numérique pour notre collectivité représente une enveloppe de 1,36 M€. Cela couvre à la fois les nouveaux logiciels métiers en raison de la dématérialisation qui s'est imposée aux collectivités, et tout particulièrement dans la nôtre. La mise en œuvre du télétravail nécessite également de nouveaux logiciels d'accessibilité, pour les agents qui se retrouvent loin du centre de données, névralgique, de la Collectivité. Il a fallu pourvoir à l'équipement des PMI, des travailleurs médico-sociaux, des assistants familiaux qui nous disaient être très éloignés et devoir déplacer avec leur véhicule vers des UTAS ou des centres pour remplir un certain nombre de documents administratifs. Il faut travailler différemment aujourd'hui.

Nous prévoyons l'acquisition de plus de 600 smartphones, outil qui permet d'être en relation et d'échanger des données avec le Conseil départemental, et l'équipement en visioconférence pour les agents et les élus, et pour entretenir des relations avec d'autres collectivités. J'évoquerai rapidement la plate-forme JOB23, qui a démarré il y a quelques semaines, le système informatique globalisé de la MDPH, qui n'est pas sans poser de nombreuses difficultés, mais nous devons absolument nous mettre en conformité avec les orientations de la CNSA et, enfin, le numérique au collège dont nous avons parlé.

Vous trouverez, en annexe, tout ce qui est relatif à la gestion de la dette, la gestion RH et tous les engagements prévisionnels des plans pluriannuels d'investissement sur la voirie, les bâtiments, les collèges et le numérique.

Pardonnez-moi d'avoir été longue, mais je tente d'être synthétique plutôt que de lire page à page les documents qui vous avaient été transmis.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons trouvé, entre autres, les graphiques des pages 10 et 11 sur l'évolution des finances locales de la collectivité Creuse par rapport aux collectivités françaises, en particulier les Conseils départementaux, très intéressants. Je comprends ce que vous faites – à votre place, je ferais de même : vous mettez en lumière le taux d'épargne brute de notre collectivité qui s'est amélioré depuis quelques années ainsi que la capacité de désendettement.

Finalement, replacé dans un contexte général, et sans vouloir diminuer vos mérites – je souhaite être consensuel, comme je le suis depuis ce matin –, votre taux d'épargne brute est passé de 4 % en 2014 à 10 % en 2019, comme pour la plupart des Départements qui, si j'en juge d'après le graphique de la page 10, s'établissait à 10 % en 2010 pour l'ensemble des Départements et atteint aujourd'hui les 15 %. La Corrèze et la Lozère, Départements qui nous ressemblent, ont même atteint un taux de 20 % – je vous renvoie à la page 25.

En revanche, pour ce qui concerne la dette, passer de 87 à 100 M€ nous situe, dans la strate des Départements qui nous ressemblent financièrement, parmi ceux dont les dettes par habitant sont les plus élevées et, dans certains Départements, comme la Lozère, ce taux d'endettement par habitant est en baisse.

J'ai bien compris que la progression de la dette avait été plus importante entre 2010 et 2014 qu'elle n'a été depuis, si ce n'est qu'avec 100 M€, l'encours de la dette n'a jamais aussi élevé. Celui qui vous parle est celui qui a récupéré Creuse Grand Sud en octobre 2016 et, vous savez, je puis vous assurer qu'il est des encours de dette qu'il convient de ne pas trop dépasser. L'équilibre entre la capacité d'endettement et la capacité de remboursement doit être mesuré avec une extrême précaution. Mais j'imagine que je prêche des convaincus.

Il est indéniable que la capacité de désendettement a diminué dans notre Département mais, à nouveau, à voir le graphique de la page 11, elle est à l'image de la diminution constatée sur la moyenne des Départements français, ai-je envie de dire, puisque sa capacité de désendettement est passée de cinq ans en 2014-2015 à trois ans en 2019. Je ne dis pas, et je ne vous dirai jamais que vous avez mal géré, seulement que, depuis cinq ans, vous avez accompagné un mouvement global d'amélioration des finances locales – des Départements en particulier.

Vous aimez vous référer à l'année 2014, sans doute parce que c'était la dernière année où nous étions en responsabilité – je dis cela, je ne dis rien ! Mais il se trouve que l'année 2014 a été la pire pour tous les Départements ; les graphiques le montrent très clairement. Ce n'est pas moi qui l'invente parce que cela m'arrangerait : l'année 2014 a été celle de tous les dangers puisque c'est l'année où, si l'on compare les dotations d'Etat et les restes à charge des AIS, l'on n'a jamais connu un effet ciseaux aussi mortifère pour les budgets de nos collectivités.

J'ajouterai quelques éléments.

Nous serions éligibles au fonds de sauvegarde, peut-être au fonds de stabilisation. Pour le fonds de sauvegarde, cela semble acquis ; pour ce qui est du fonds de stabilisation,

cela reste à venir. En tout cas, nous pouvons penser que nous aurons une DGF stabilisée. C'est déjà bien !

Pour revenir sur ce que disait M. SAUTY ce matin sur mes propos à l'égard du Gouvernement, il me semble que je n'ai jamais mâché mes mots quant au comportement financier de l'Etat depuis trois ans à l'égard du Conseil départemental, tant sur l'évolution des dotations d'Etat en direction des collectivités, et de la nôtre en particulier, que sur la perte d'autonomie fiscale. Nous avons tous dénoncé, moi le premier, une perte d'autonomie financière, presque parfois une recentralisation qui ne disait pas son nom. Je me souviens avoir dit que, selon moi, nous étions tous d'accord sur ce point et je vois encore toutes les têtes qui semblaient opiner car, là-dessus, nous pouvons tous nous rejoindre.

De même, nous n'avons cessé de dénoncer, tous ensemble, le reste à charge des AIS. Ce qui, peut-être, peut nous séparer – et j'avoue avoir évolué par rapport à mon discours initial – concerne la renationalisation du RSA.

Mme LA PRESIDENTE. – Des allocations.

M. LEGER. – Oui, des allocations du RSA.

Je me souviens de ce qu'avait déclaré un ancien Président de la République, dont le Premier ministre avait souhaité, un temps, faire disparaître les Conseils départementaux. De nombreux élus, de droite comme de gauche, étaient alors montés au créneau pour dénoncer cette ineptie, en particulier dans les zones rurales. En revanche, nous disions que nous étions tout à fait favorables à une renationalisation des allocations du RSA. La réponse du Président de la République avait été claire : « Ne vous tirez pas une balle dans le pied. Si vous faites la démonstration que vous n'êtes pas capables de traiter correctement le RSA, si vous n'arrivez pas à démontrer que vous savez traiter correctement les AIS, pourquoi maintenir un Conseil départemental ? »

Ces propos et cette analyse étaient abrupts, mais effectivement, nous devons être prudents parce que la loi NOTRe a fait des Conseils départementaux un guichet de redistribution des allocations individuelles de solidarité et il faut faire attention à ce que l'on ne nous dise pas que, si nous n'en sommes pas capables, autant supprimer les Conseils départementaux et laisser l'Etat traiter cela à Paris. Je ne suis pas sûr que ce serait une bonne affaire, mais je sais que ce n'était pas tout à fait votre propos, madame la Présidente, puisque vous disiez qu'il fallait faire attention aux renationalisations des allocations.

Nous ferons deux propositions que nous avons déjà énoncées ce matin.

Il faudra sans doute retravailler cette maquette budgétaire à l'aune de la crise sociale terrible qui s'annonce. Mieux vaudra déprogrammer que de manquer. Je ne pense pas que 400 000 € de RSA suffisent à traiter la crise sociale qui s'annonce. Peut-être pourrions-nous réfléchir à un plan de rebond, de relance, de solidarité. J'ai évoqué, ce matin, ce qu'avait fait la Région. Je sais que nous ne disposons pas des mêmes moyens, mais peut-être pourrions-nous y réfléchir. Cela ne coûte pas grand-chose.

Ensuite, il plane une ambiguïté parce que je ne connais pas le calendrier prévu pour le volet Mobilité du CPER. Vous connaissez notre attachement à l'avenir de la RD 941, attachement que vous manifestez également dans ce livret. Quel serait le bon timing pour que nous puissions défendre, ensemble, l'investissement de notre Département dans le cadre du volet Mobilité du CPER ? Est-ce en 2021 ou plus tard ? Que pouvez-vous nous en dire ? A titre personnel, je l'ignore. J'ai rencontré Mme la Préfète, comme vous tous, régulièrement. Je lui ai dit cet attachement à la RD 941, qu'elle a bien noté. Nous avons parlé du volet Mobilité du CPER. Elle ne l'a pas écarté, mais je ne sais où en est cette possibilité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais laisser Thierry GAILLARD répondre aux questions que vous soulevez mais, pour ce qui est du calendrier pour cette RD 941, ce n'est ni 2021 ni 2022, mais maintenant ! Nous avons fait remonter, avec force, comme cela avait déjà été fait en 2015, près de 10 M€ de travaux sur cet axe. Nous en avons échangé avec Mme la Préfète, sans trop y croire, qui m'a invitée à insister. Nous y croyons toujours...

Vous aurez compris que l'on ne parle pas du volet Mobilité sur le nouveau CPER, mais l'Etat propose un avenant à la Région – donc, au Département – pour des travaux sur le ferroviaire et le routier qui n'avaient pas été faits, concernant la RN 147, la RN 141, etc. Mais pas de RD 941 ! Ce ne doit pas être un axe suffisamment structurant pour l'Etat ou la Région alors qu'il est, pour nous, essentiel, et plus encore pour le sud du département.

Nous avons transmis un programme de travaux à réaliser, dans les proches années, à hauteur de 10 M€, pour des opérations qui avaient été ciblées. Je pense notamment à celles autour de BOURGANEUF, à des créneaux de dépassements et d'autres encore. Aujourd'hui, à part un peu de DSID, comme je vous le disais, rien ne me permet d'être optimiste.

Donc, je vous invite donc, messieurs les Sénateurs, dans le cadre de vos fonctions ou grâce à vos relations avec le Président de Région, à appuyer ce dossier. Cela ne pose aucun souci de notre côté. Nous avons transmis ce dossier mais, vous l'avez compris, le Plan de relance pour les Départements se borne à 54 M€ sur la rénovation thermique des bâtiments.

En 2023, le prochain CPER, amputé de ces deux ans de Plan de relance, prendra-t-il la RD 941 en considération ? Je m'interroge parce qu'au vu du retard pris sur les opérations déjà fléchées concernant le ferroviaire et les routes à l'échelle régionale, j'ai l'impression que l'Etat manque de crédits. Ce n'est probablement qu'une impression !

Avez-vous d'autres informations sur ce sujet ?...

M. LEGER. – Excusez-moi, je vous ai dit que je ne voulais pas parler, mais finalement...

M. FOULON. – C'est normal, habituellement, vous ne dites rien. Cette fois, peut-être !

M. LEGER. – Merci de cet attachement manifesté avec tant de régularité, monsieur FOULON !

Mme la Présidente me demande si je détiens d'autres informations. Non, ce n'est pas le cas. Nous en avions discuté, vous m'aviez même un peu taquiné sur ma rencontre avec le Président de Région. Ce dernier a compris que cette route était un axe important, un axe structurant. C'est la route du bois ; elle présente un réel intérêt économique. Les chefs d'entreprise lui ont expliqué qu'en raison des délais de livraison et avec des demi-cargaisons, ils payaient plus cher que les autres. Il a entendu, compris, mais vous connaissez son dogme : la Région n'est pas là pour faire des routes ! C'est un des éléments qui bloque ; ce n'est pas un défaut d'intérêt, mais une affaire de compétences.

Mme LA PRESIDENTE. – Je lisais, ce matin, dans la presse, un compte rendu de la plénière du Conseil régional qui s'est déroulée hier et avant-hier : sa position n'est pas seulement ou uniquement dogmatique. Vous avez raison. Je l'ai moi aussi sensibilisé sur l'intérêt de cette route. Ce n'est pas une route pour faire de la route, nous en sommes tous conscients. Il s'agit vraiment du développement de ce Sud creusois et de ses entreprises.

Il est vrai également que d'aucuns contestent Alain ROUSSET sur les crédits fléchés sur l'amélioration du réseau routier et verraient d'un très bon œil une mobilisation de crédits supplémentaires sur le ferroviaire et moins sur le routier. Etant en période pré-électorale, peut-être ne peut-il pas clairement dire ce qu'il aimerait faire, car il doit tenir compte d'autres groupes politiques qui l'interrogent sur ce sujet. Cela se comprend parfaitement. En tout cas, un soutien est vraiment nécessaire pour la Creuse car, pour le Département, 10 M€ représentent une année d'investissement ; Il ne pourra financer ces opérations à lui seul.

Pour en revenir à vos propositions, vous me proposez donc de travailler sur l'hypothèse que nous devrions programmer une augmentation de 400 000 € pour les dépenses d'allocations du RSA. *(M. LEGER acquiesce.)*

Pour ce qui est du Plan de rebond, relance et solidarité, il me semble que nous avons fixé une date limite au 31 mars pour la mobilisation des crédits des contrats Boos'Ter par les Intercommunalités. Les enveloppes financières que nous avons mises à leur disposition seront-elles consommées à cette date ?

M. FOULON. – Mais non !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce serait assez paradoxal. Nous avons prévu 1,5 M€, dont 1,2 M€ directement pour l'escarcelle de la gestion des Intercommunalités pour qu'elles en fassent ce qu'elles en veulent : du soutien, du rebond, de la solidarité !

Nous ne connaîtrons certainement pas le montant total du volume dépensé lorsque nous préparerons le budget, puisque nous nous attellerons à la tâche dès la semaine prochaine et au début du mois de janvier, mais nous nous retrouverons probablement avec des crédits non consommés. C'est assez paradoxal au moment où nous-mêmes ne pouvions pas aider l'activité économique de façon directe.

Donc, maintenir l'investissement par la commande publique présente peut-être de l'intérêt, et nous aurions pu faire un superbe document de communication en disant que nous

soutenions, comme d'autres Départements l'ont fait, mais c'était tout de même compliqué par rapport au contrôle de légalité de l'Etat, si nous voulions rester hors radar !

Avez-vous d'autres propositions à présenter, chers collègues, sur ce que vous souhaiteriez voir développer ou faire l'objet d'une inscription budgétaire pour 2021 ?...

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaitais seulement formuler une simple remarque. J'ai écouté avec attention vos propos, madame la Présidente, sur le collège Eugène JAMOT, et tenais à vous faire part de ma satisfaction que vous ayez saisi toute l'importance de ce dossier. Vous avez raison, c'est un dossier sur lequel il convient de réagir dès que possible. Je suis conscient des aspects financiers et du temps que nécessiteront les études pour positionner ce point de restauration. Pour les salles de technologie, le lieu semble clair, je n'y reviens donc pas ; pour le point de restauration, charge aux services de procéder aux études nécessaires ! Mais agissons car il n'est plus possible aujourd'hui d'assister à ce ballet de plus de 200 élèves qui, chaque jour, parcourent plus d'un kilomètre à pied dans les rues dans le contexte que nous connaissons, du terrorisme, même si celui-ci nous laisse un peu en paix.

Je pense que c'est une bonne chose d'avancer et je suis satisfait que vous vous soyez saisie de ce dossier qui fait consensus au sein de la communauté éducative. Il est temps de trouver des solutions. Nous serons à vos côtés pour être constructifs et faire émerger des solutions.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrions dire également, sans cibler personne – ce n'est absolument le sens de mon propos –, que les méthodes Lab, méthodes d'innovation sociale, les méthodes participatives peuvent paraître du flanc et du vent. Toutefois, si, à l'époque où la décision a été prise de faire en sorte que les collégiens de Jamot aillent à plus d'un kilomètre sans avoir imaginé qu'il pouvait pleuvoir, neiger et que des véhicules circuleraient, il est regrettable de ne pas en être aussi passé par ce que l'on appelle les schémas des usages. Si l'on avait interrogé les collégiens et testé la démarche – la marche, devrais-je dire –, on aurait tout de suite compris, il y a douze ans déjà, que les collégiens ne feraient pas deux kilomètres par jour pour aller manger !

Quelle que soit la collectivité, on apprend du passé à travailler différemment et à s'attacher à consulter ceux qui utiliseront, en veillant à ce que ce que nous construisons soit d'abord testé pratiquement par les utilisateurs. On ne le faisait pas auparavant – et certainement pas non plus les architectes. Aujourd'hui, c'est une vision que nous recherchons avant même de lancer les études, la programmation et les plans architecturaux.

Toutefois, cela signifie que l'on videra en partie le self qui est porté par la Région...

M. DUMONTANT. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – En conséquence, cela pose également des interrogations sur l'usage futur de ces espaces. Cela dit, si la crise se poursuit, ce sera facile !

Chers collègues, souhaitiez-vous d'autres précisions ?... Peut-être les Vice-présidents souhaitent-ils en apporter ?...

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du numérique. – S'agissant du déploiement de la fibre, vous avez ce matin évoqué les échéances. Je vous précise que l'échéance de 2024 est bien maintenue pour ce qui est du marché des travaux. Tous les candidats ne l'assuraient pas, celui qui a été retenu s'engage à ce que les travaux pour le 100 % fibre soient achevés à la fin de l'année 2024. Vous savez tous ce qu'est un marché, j'ose toutefois espérer que ces délais seront tenus, d'autant que sont prévues des pénalités en cas contraire.

En revanche, je rappelle que, depuis le début du déploiement et partout en France, la loi impose un délai de trois mois entre la fin des travaux et la commercialisation afin de permettre la mise en concurrence. La construction des prises s'achevant donc à la fin de l'année 2024 – si le marché est respecté comme promis, mais je pars tout de même de ce principe –, les dernières dates de commercialisation interviendront donc trois mois plus tard, soit au début de l'année 2025.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, y compris par mail. Je ferai de mon mieux pour vous apporter des réponses, et me renseignerai si besoin est.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous d'autres questions ou remarques à formuler ?...

Et sur le montant de l'emprunt à 12 M€ que nous souhaitons réduire légèrement au regard de l'excédent dégagé qui permet un transfert pour financer nos investissements, n'avez-vous plus aucune remarque ?...

Tel n'est pas le cas. Nous avons donc le feu vert pour travailler !

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite les rapporteurs des commissions à prendre la parole.

Qu'en est-il du vœu de Mme VIALLE ?

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – Ce vœu a été adopté par la commission, sans modification, si ce n'est la rectification d'une petite erreur au troisième considérant : au lieu de « étant », il faut mettre « sont ».

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous d'autres observations ?...

Mme JOUANNETAUD. – Deux autres petites corrections sont à apporter au cinquième considérant, en remplaçant « l'ensemble des personnels SSIAD » par « l'ensemble des personnels de SSIAD » et au septième considérant, remplacer « constituaient » par « constitueraient ».

Mme VIALLE, Présidente de la seconde commission. – En effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est donc ainsi rédigé :

En soutien aux agents des SSIAD : les « Oubliés » du Ségur de la Santé

Vœu déposé par Mme Marie-Thérèse VIALLE,
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que l'ensemble des agents des SSIAD font preuve d'une mobilisation particulière durant cette crise sanitaire liée à la Covid-19, crise qui touche notre pays et qui reste toujours très présente malgré les efforts accomplis ;

« **Considérant** que le versement de la prime Covid fait l'objet d'un certain nombre de modalités d'attribution et de distinctions, en fonction notamment des territoires ou des statuts administratifs des agents ;

« **Considérant** que les agents des SSIAD ne bénéficieront pas de cette prime et que certains établissements sociaux et médico-sociaux sont également exclus de l'accord ;

« **Considérant** que ces agents circulent sur les routes tous les jours par n'importe quel temps, sur un périmètre géographique étendu, qu'ils s'adaptent à toutes les situations d'urgence, qu'ils sont au contact des patients et prennent des risques considérables au vu de la situation sanitaire actuelle ;

« **Considérant** que c'est l'ensemble des personnels de SSIAD qui ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent et qu'il paraît alors inconcevable que cette prime soit soumise à de telles conditions de versement visant à évincer certains professionnels ;

« **Considérant** que cette méthode d'attribution est injuste et inégale ;

« **Considérant** que l'octroi d'une prime aux agents des SSIAD constituerait un geste minimum de reconnaissance de leur mobilisation et de leurs efforts ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre,**

« **Demande à M. le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN,** de mettre un terme aux conditions de sélection d'octroi de la prime COVID et d'accorder aux personnes des SSIAD la reconnaissance qu'ils méritent. »

Plus personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la motion d'urgence examinée par la troisième commission, qui n'a pas appelé de remarques particulières. Elle est ainsi rédigée :

Situation de la culture et de ses acteurs,
en raison des contraintes sanitaires

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que les acteurs de la culture avaient déjà subi de plein fouet les premières mesures de confinement du printemps 2020 et qu'ils avaient interpellé les pouvoirs publics sur l'avenir incertain de leur activité, notamment en raison de l'impossibilité de travailler ;

« **Considérant** que les théâtres, les cinémas, les centres culturels, les salles de concert, les musées et l'ensemble des établissements culturels recevant du public sont de nouveau administrativement fermés ;

« **Considérant** que la situation économique, sociale et morale de la culture – événementiel, théâtre, sociétés savantes, etc. – est aujourd'hui catastrophique et que l'avenir de nombreuses associations creusoises et de leurs salariés est nettement compromis, par exemple dans le domaine de la musique et plus généralement dans celui de l'accès à la culture et au lien social en zone rurale ;

« **Considérant** que les pouvoirs publics ont vocation à se rapprocher du secteur associatif et culturel du territoire afin de connaître précisément sa situation financière et ses besoins concrets de court et de moyen terme ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse** de recevoir avec la DRAC l'ensemble des associations et structures culturelles et socio-culturelles du département afin de faire un point précis de leur situation et de mettre en œuvre un accompagnement sur-mesure et adapté aux difficultés de ce secteur en très grande souffrance en raison des mesures administratives imposées par la puissance publique. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets cette motion d'urgence aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu de Catherine DEFEMME pour la culture, que j'ai présenté à sa place. Il n'a pas fait l'objet de remarque particulière en commission ?...

Je rappelle qu'il est ainsi rédigé :

Pour la Culture

Vœu présenté par Mme Valérie SIMONET,
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que beaucoup d'efforts ont été faits, de la part des musées, cinémas, théâtres, scènes nationales, en Creuse, afin de mettre en place des mesures pour respecter les règles de sécurité sanitaire liées à la Covid-19 afin de permettre leurs réouvertures ;

« **Considérant** que se réorienter devient aussi « essentiel » que l'accès à d'autres services et commerces ;

« **Considérant** également les pertes financières que subissent les collectivités qui portent ces structures culturelles ;

« **Considérant** que nous devons revendiquer un accès à la Culture pour tous, d'autant plus dans les territoires ruraux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande** à Mme la ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, de surseoir à la fermeture des lieux de diffusion culturelle. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Qu'en est-il de la motion sur la relance du secteur de l'élevage bovin en France de M. SIMONNET ?

M. LOZACH. – Nous venons de nous concerter avec M. Guy AVIZOU. Nous souhaiterions vivement que soit retirée dans le deuxième alinéa la partie concernant les relations entre la France et la Turquie, car la phrase est très ambiguë et je n'ai aucune envie de cautionner la politique de Erdogan, qui constitue une menace pour la paix dans cette partie du monde. Il nous semblerait sage que soit supprimée la phrase : « A cela s'ajoutent les enjeux géopolitiques en Europe et dans le monde, telle que la crise diplomatique entre la France et la Turquie qui a des conséquences désastreuses sur nos exportations et plus particulièrement sur celles des bovins. »

Mme LA PRESIDENTE. – J'avoue être ennuyée puisque Nicolas SIMONNET n'est pas présent. Je pense qu'il a voulu parler des conséquences, non pas des enjeux politiques. Il partage ce que vous dites, mais je pense que cela a des conséquences claires pour le monde agricole creusois.

La parole est à Isabelle PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Au premier alinéa également, il conviendrait d'apporter une petite correction : « viennent s'ajouter les difficultés conjoncturelles ».

Mme LA PRESIDENTE. – Cette motion serait donc ainsi rédigée :

Relance du secteur de l'élevage bovin en France

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET
au nom du Groupe de la Majorité

« Depuis plusieurs années, la filière bovine française est plongée dans un marasme économique lié aux difficultés structurelles du modèle économique des exploitations agricoles auxquelles viennent s'ajouter des difficultés conjoncturelles.

« La crise sanitaire vient amplifier cette situation. A cela s'ajoutent les enjeux géopolitiques en Europe et dans le monde, tels que la crise diplomatique entre la France et la Turquie qui a des conséquences désastreuses sur nos exportations et plus particulièrement sur celles des bovins. C'est une crise grave qui frappe les producteurs creusois.

« Depuis le mois de juillet, le prix du broutard a perdu 42 centimes du kilo vif, ce qui représente 150 € par animal, soit une perte de 30 % de revenu annuel déjà extrêmement bas. Paradoxalement, le marché italien ne connaît pas de crise majeure. D'après les indicateurs ministériels, les exports français vers l'Italie sont stables pour l'année 2020, et pourtant, les cours bovins du maigre et de la viande sont à l'agonie.

« La loi sur les Etats généraux de l'alimentation montre toute son inefficacité et son incapacité à garantir des prix rémunérateurs pour les éleveurs.

« La filière de l'élevage est désorganisée et incapable d'apporter des solutions efficaces et rapides.

« Parce qu'il y va de la survie de plusieurs millions d'emplois dans le secteur agricole, de l'existence même des territoires ruraux, de son modèle économique et social, de ses paysages façonnés par l'agriculture, de son attractivité,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande M. le Président de la République** de mettre en place urgemment un plan Marshall pour sauver l'élevage bovin français. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Qu'en est-il du vœu suivant concernant la revalorisation des retraites agricoles ?

M. LEGER. – Au troisième considérant, il me semble qu'il y a une coquille : c'est soit « la retraite des femmes, qui est », soit « les retraites des femmes, qui sont... ». Nicolas SIMONNET s'est empressé de rédiger un vœu sur l'agriculture lorsqu'il a vu que j'en présentais un. Alors, bien évidemment, dans la précipitation, on commet des fautes ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Oh non !

M. LEGER. – Je voudrais que nous ayons une pensée pour Nicolas SIMONNET qui n'a pas pu venir la dernière fois – vous vous souvenez sans doute qu'il avait un problème de tuyaux – et qui, cet après-midi, n'a malheureusement pas pu rester.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – La pratique dont vous faites état était la pratique en cours sous l'ancienne majorité !

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne trouve pas très honnête de parler ainsi des absents. Si des questions se posent, je pense qu'il vaut mieux les leur poser ou leur en faire la remarque. J'essaie d'être la plus neutre possible. Je ne me livrerai pas à des commentaires sur les élus absents. Tous ont des raisons qui les regardent, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, ou ont d'autres engagements.

M. LEGER. – C'était de l'humour sans méchanceté, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes tous, en cette période, fatigués au regard des responsabilités qui sont les nôtres, en particulier les Vice-présidents. Nicolas SIMONNET est, de plus, très mobilisé sur de nombreux sujets, en plus de son mandat de Maire et au sein de son intercommunalité. Il a rédigé ces vœux en début de semaine, me les a montrés et moi-même les ai lus très rapidement, sans vérifier s'il y avait des fautes. Désolée.

M. FOULON. – Madame la Présidente, habituellement, nous profitons du déjeuner pour nous consulter sur les vœux et motions. Je dois dire cette fois que je n'ai pas eu le temps de réunir la

quatrième commission. Je pense que cela a été également le cas de la troisième. Il est vrai que toutes les corrections n'ont pas été apportées.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, avec la correction tout à fait justifiée signalée par M. LEGER sur « la retraite » au lieu de « les retraites » des femmes, ce vœu est ainsi rédigé :

Revalorisation des retraites agricoles

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que le contexte de pandémie actuel lié à la Covid-19 ne doit pas faire écran à des mesures qui ont été prises et décidées et qu'il est essentiel qu'elles soient mises en application dans les délais prévus ;

« **Considérant** que les retraités agricoles ont travaillé et cotisé toute leur vie durant, pour espérer avoir une retraite décente ;

« **Considérant** que les montants des retraites des agriculteurs sont les plus bas de toute la société, notamment la retraite des femmes qui est de 570 € par mois ;

« **Considérant** que le coût de la vie augmente et qu'il est nécessaire de protéger et d'assurer un minimum vital à chaque individu à travers notamment de mesures d'ajustements régulières au niveau des retraites ;

« **Considérant** également que le Parlement a validé la proposition de loi permettant une réévaluation des retraites agricoles de 75 % à 85 % du SMIC qui devait être appliquée au 1er janvier 2021 ;

« **Considérant** que cette date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2021 a été différée au 1er janvier 2022 sans concertation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande** à M. le ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, de mettre un terme à ce report et de revaloriser, comme prévu, les retraites agricoles au 1er janvier 2021 et, si cela ne peut se produire, le plus rapidement possible avant la fin de l'année 2021. »

Personne ne demande plus la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'il n'y a pas de remarques particulières sur la motion d'urgence présentée par M. LEGER, elle se lit ainsi :

Pour un plan de relance et de soutien à l'agriculture creusoise

Motion d'urgence présentée par Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que la baisse des cours de la viande bovine sur les différentes catégories d'animaux, l'augmentation des charges d'exploitation et l'effondrement des exportations, notamment vers l'Italie, impactent violemment l'économie agricole de notre département, ainsi placée dans une situation dramatique ;

« **Considérant** qu'il n'y a eu que 25 installations en agriculture l'an dernier dans la Creuse, contre 60 en 2018, et que le bilan pour 2020 s'annonce désastreux ; que d'ici dix ans, si cette spirale devait se poursuivre, 50 % des emplois agricoles de la Creuse disparaîtraient, accentuant la chute démographique, le vieillissement et l'appauvrissement de notre département ;

« **Considérant** que les Etats Généraux de l'alimentation et notamment la loi EGALIM avaient suscité de vifs espoirs d'un meilleur équilibre des relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, attentes toutes déçues ;

« **Considérant** que la filière bovine est en grand danger, que cette situation très dégradée pouvait en grande partie être anticipée, que la détresse des agriculteurs est grande face à une conjoncture économique qui ne cesse de se détériorer, sans perspectives positives à même de conforter l'installation de jeunes agriculteurs ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le Premier ministre et à Mme la Préfète de la Creuse** qu'un plan de relance de l'agriculture creusoise et de soutien à l'élevage extensif de qualité soit mis en œuvre dès 2021 par l'Etat, dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan de relance de l'économie et d'une adaptation à la crise des orientations du Plan Particulier pour la Creuse. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets cette motion d'urgence aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu présenté par Jérémy SAUTY, qui n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il se lit ainsi :

POUR CONSERVER LES DESSERTES EN GARE DE LA SOUTERRAINE
SUR LA LIGNE POLT

Vœu présenté par Jérémie SAUTY
au nom du Groupe de la Majorité

« **Considérant** que plus de 3,5 millions d'usagers empruntent la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT, et que cette ligne constitue une réponse efficace au défi de la transition écologique et du développement économique de notre département ;

« **Considérant** que la desserte ferroviaire de la ligne POLT a été fortement impactée dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, conformément aux directives de l'Etat ;

« **Considérant** que la quasi-totalité des trains en provenance ou à destination de Paris avec arrêt en gare de LA SOUTERRAINE ont été supprimés durant ce second confinement ;

« **Considérant** que cette période extraordinaire ne doit pas augurer une réduction des dessertes ferroviaires de notre département, y compris dans le contexte de régénération des infrastructures de la ligne POLT, pour lesquelles l'Etat s'est engagé à investir 1,6 milliard d'euros ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée Plénière, le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué chargé des Transports,** de veiller à ce que la SNCF conserve un maximum d'arrêts en gare de LA SOUTERRAINE sur les trajets de la ligne POLT. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en terminons avec la motion d'urgence déposée par Mme GALBRUN et Mme PENICAUD, ainsi rédigée :

Pour le rétablissement d'un service public ferroviaire de qualité sur la ligne ferroviaire POLT *via* LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN et Isabelle PENICAUD au nom du Groupe de la Gauche

« La nécessité d'une mobilité améliorée pour les citoyens qui vivent dans les territoires ruraux ainsi que pour le développement économique de l'ensemble des départements traversés par la ligne POLT, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, est une évidence qu'il faut malheureusement rappeler. Supprimer les lignes ou les dessertes n'est pas la seule menace pour les zones rurales : il peut y avoir des rails, avec des trains roulants régulièrement, mais qui, du jour au lendemain, ne s'arrêtent plus.

« Le train traverse les espaces pour relier les métropoles. Mais les espaces considérés comme « intermédiaires » sont de plus en plus exclus du service public ferroviaire.

Pire encore, les arrêts dans certaines gares dites intermédiaires peuvent être supprimés sans préavis. Les seuls arrêts maintenus sont incompatibles avec les temps de la vie sociale, et les correspondances ne sont pas prévues pour acheminer les personnes de leur lieu de vie à un lieu de travail régulier ou ponctuel.

« Cette situation est, depuis plusieurs mois, celle que connaissent les usagers de la gare de LA SOUTERRAINE. A de soudaines annulations de train se sont ajoutés des incidents techniques qui transforment parfois le voyage à Paris, ou le retour dans la Creuse, en véritable épopée.

« **Considérant** la dégradation du service public ferroviaire sur la ligne POLT, notamment s'agissant des liaisons Intercités et TER supprimées ou dé-coordonnées sans préavis au détriment des usagers de la gare de LA SOUTERRAINE, auxquelles s'ajoutent des incidents techniques à répétition,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 18 décembre 2020,**

« **Demande à M. le ministre délégué chargé des Transports** que le fonctionnement régulier et les dessertes de la ligne POLT en gare de LA SOUTERRAINE soient rétablis et que les nombreux incidents ou dysfonctionnements qui caractérisent cette ligne depuis plusieurs mois au détriment de la continuité du service public et de l'attractivité du département de la Creuse fassent l'objet d'un audit approfondi. »

Si personne ne demande la parole, je la mets aux voix. (*(Adoptée à l'unanimité.)*

ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 25 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT N°CD2020-12/1/27

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la dernière séance plénière de septembre.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie tous de votre participation appuyée lors de cette séance.

Je vous souhaite, de tout cœur, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, de vous reposer, de vous récréer et de profiter de tous ceux qui vous sont chers.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-huit heures trente.